



Projet pilote de caméras d'intervention à Iqaluit

M^{me} Ariane Khanizadeh
Brittany Blaskovits, Ph. D.
Gend. David Hubert
M^{me} Olivia Harris
Simon Baldwin, Ph. D.

Groupe de recherche opérationnelle
Gendarmerie royale du Canada

En collaboration avec le Groupe de travail sur les caméras d'intervention :

Division V (surint. pr. Amanda Jones, s. é.-m. Elliott Garfield et cpl. Jamie Savikataaq)
Communications (M. Liam Gerofsky et M. Gregory Muller)
Services des relations GRC-Autochtones (insp. Dustin Rusk et s. é.-m. Jeff Poulette)
Centre de service des systèmes de la Police opérationnelle (M^{me} Céline Trudel)
Analyse comparative entre les sexes+ (M^{me} Elfrida Tsandev)
Opérations criminelles nationales (surint. pr. Sorab Rupa et serg. Shaun Vickery)
Apprentissage et perfectionnement (M^{me} Leanne Wright et M^{me} Heather McGale)

Décembre 2021





Liste des acronymes

AFAC	Association des femmes autochtones du Canada
AIPRP	Accès à l'information et protection des renseignements personnels
CCNJ	Comité consultatif national de la jeunesse
CI	Caméras d'intervention
CSIA	Comportement du sujet et intervention de l'agent
GPBR	Gilet pare-balles rigide
GRO	Groupe de recherche opérationnelle
ITK	Inuit Tapiriit Kanatami
MO	Manuel des opérations
MR	Membre régulier
NTI	Nunavut Tunngavik Inc.
OAN	Organisations autochtones nationales
OCN	Opérations criminelles nationales
SGD	Système de gestion des dossiers
SGPN	Système de gestion des preuves numériques
SNJ	Services nationaux à la jeunesse
SNPCPA	Services nationaux de prévention du crime et de police autochtones
SPCA	Services de police contractuels et autochtones
SRGA	Services des relations GRC-Autochtones



Sommaire

À l'automne 2020, le gouvernement du Nunavut, avec le soutien du gouvernement du Canada et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) au Nunavut (Division V), a exprimé son intérêt à mener un projet pilote sur les caméras d'intervention à Iqaluit.

Les objectifs de ce projet pilote étaient les suivants :

- communiquer avec la collectivité et la consulter tout au long de la mise en œuvre du projet de caméras d'intervention;
- évaluer les perceptions de la collectivité et l'acceptation culturelle de l'utilisation de caméras d'intervention par les agents qui répondent aux appels dans les régions éloignées et dans les communautés autochtones;
- cerner les problèmes et les pratiques exemplaires en ce qui concerne l'utilisation des caméras d'intervention à l'aide des technologies existantes;
- évaluer les répercussions de l'utilisation de caméras d'intervention sur les résultats administratifs et opérationnels, par exemple les plaintes du public et l'utilisation d'options d'intervention policière;
- demander aux agents de la GRC de fournir des commentaires concernant leur expérience de l'utilisation des caméras d'intervention.

Les consultations ont commencé à l'été 2020. Des représentants du gouvernement, des dirigeants autochtones, des organisations locales et nationales ainsi que des jeunes du Nunavut, dans le cadre du Comité consultatif national de la jeunesse de la GRC, ont pris part aux consultations.

Après les consultations, la GRC au Nunavut a lancé une campagne de sensibilisation pour promouvoir le projet pilote de la GRC sur les caméras d'intervention, qui allait être mené à Iqaluit. Cette campagne a été publiée sur un nombre de plateformes, y compris des affiches, des dépliants, un site Web, des entrevues avec les médias et des communiqués de presse. Cela nous a permis de communiquer les renseignements sur le projet pilote au plus grand nombre de personnes possible à Iqaluit.

Faits saillants et statistiques du projet pilote

- Du 30 novembre 2020 au 31 mai 2021, 53 agents de la GRC ont porté des caméras d'intervention.
- Pendant cette période, nous avons enregistré 3 651 vidéos, qui ont capturé 772 (14 %) des 5 421 incidents signalés à la police.
- Les vidéos avaient une durée moyenne de neuf minutes.
- Les 525 heures de vidéos atteignaient une taille d'environ 1 246 Go.
- Environ 6 % des vidéos ont été floutées aux fins de procédures judiciaires; pour chaque minute de vidéo, il fallait prévoir environ 4 minutes pour le floutage.
- Il y a eu 17 demandes externes concernant la politique sur les caméras d'intervention.



Résultats du sondage auprès de la collectivité

Au total, 73 membres de la collectivité ont participé au sondage. En général, ils avaient une opinion positive des caméras d'intervention.

La plupart des répondants étaient d'accord ou fortement d'accord pour dire que les caméras d'intervention :

- renforcent leur confiance envers la police (68,5 %);
- aident les policiers à faire preuve de plus de transparence (77,2 %);
- augmentent la sécurité publique (61,5 %);
- améliorent les relations entre la police et la collectivité (61,4 %).

Environ un tiers des répondants (35,8 %) ont indiqué qu'ils sont « d'accord » ou « fortement d'accord » que les caméras d'intervention permettraient de réduire le recours à la force par la police.

Presque tous les répondants (92,9 %) ont indiqué qu'ils n'ont pas de préoccupations d'ordre culturel, religieux et spirituel concernant l'utilisation des caméras d'intervention dans leur collectivité.

Certains répondants ont soulevé des préoccupations concernant la politique de la GRC sur les caméras d'intervention (p. ex. quand les allumer ou les éteindre, la protection de la vie privée lors de la diffusion publique des vidéos). Nous sommes en train d'examiner et de régler ces problèmes dans l'élaboration de la politique nationale sur les caméras d'intervention.

Nous avons effectué une analyse des résultats du sondage fondée sur la race. L'analyse démontre que les répondants inuits sont sous-représentés. À l'avenir, nous devrions envisager d'adopter une approche différente et confier la responsabilité de la collecte de données à des organismes autres que la police ou à des tiers en vue d'améliorer les taux de réponse.

Nous avons observé trois différences statistiquement significatives entre les répondants blancs et les répondants inuits :

- Près d'un tiers des répondants blancs (28 %) ont indiqué qu'ils croient que les caméras d'intervention permettraient de réduire le recours à la force par la police par rapport à 69 % des répondants inuits.
- La plupart des répondants blancs ont indiqué qu'ils sont « en désaccord » ou « fortement en désaccord » avec l'affirmation que les caméras d'intervention représentent une intrusion dans leur vie privée (75 %) ou à la vie privée des collectivités (81 %), tandis que moins de répondants inuits ont indiqué qu'ils sont « en désaccord » ou « fortement en désaccord » avec cette affirmation (31 % pour la vie privée et 38 % pour la vie privée des collectivités).
- Aucun répondant blanc n'a soulevé des préoccupations d'ordre culturel, religieux et spirituel concernant l'utilisation des caméras d'intervention dans leur collectivité; toutefois, 15 % des répondants inuits en ont soulevé.



Résultats du sondage auprès des agents de la GRC

Les agents participant au projet étaient généralement satisfaits du rendement des caméras d'intervention, et ils ont indiqué que les caméras leur permettaient de se sentir plus en sécurité au travail.

La plupart des répondants (85 %) ont appuyé l'utilisation des caméras d'intervention pour tous les agents de première ligne. Des agents ont soulevé des préoccupations liées aux caméras d'intervention (p. ex. la durée de vie de la pile, les vidéos dans les conditions de faible luminosité). Toutefois, les nouveaux modèles de caméras d'intervention régleront ces problèmes.

Ils ont aussi soulevé des préoccupations concernant le placement des caméras d'intervention sur les gilets pare-balles et les vêtements d'extérieur. Les agents ont également indiqué qu'ils avaient des préoccupations concernant la politique sur les caméras d'intervention (p. ex. la protection de la vie privée, la clarté). Nous sommes en train de régler ces problèmes dans l'élaboration de la politique nationale sur les caméras d'intervention.

La plupart des agents ont indiqué qu'ils n'ont pas observé de changements dans leur comportement ou dans le comportement du public pendant le projet pilote.

Résultats opérationnels et administratifs

D'autres statistiques pertinentes ont été relevées tout au long du projet pilote, notamment :

- les tendances de la criminalité,
- l'utilisation des options d'intervention policière (recours à la force);
- les plaintes du public;
- les demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP).

Les données recueillies pendant le projet pilote ont été comparées aux données des années précédentes, et nous n'avons pas observé de différences significatives. Toutefois, il est difficile de pleinement évaluer les répercussions des caméras d'intervention sur ces tendances en raison de la pandémie de COVID-19 et des confinements à Iqaluit pendant la période du projet pilote. La GRC continuera à analyser ces tendances dans le cadre de la mise en œuvre nationale.



Prochaines étapes

La GRC poursuit ses travaux en vue de lancer un programme de caméras d'intervention et un système de gestion des preuves numériques (SGPN) dans l'ensemble du pays. Les essais initiaux seront menés dans un ensemble de collectivités en régions éloignées, rurales et urbaines.

Iqaluit sera l'un des premiers endroits au Nunavut qui recevra les nouveaux outils et les nouvelles technologies, une fois que le programme national sera établi.

Dans le cadre de la mise en œuvre des caméras d'intervention à l'échelle nationale, nous adopterons une approche consultative qui est adaptée à la culture, semblable à l'approche utilisée pour le projet pilote qui a pris en considération les besoins des collectivités autochtones dans les régions éloignées.

Des représentants du groupe de travail sur le projet pilote participeront au processus national d'approvisionnement et de mise en œuvre. Les pratiques exemplaires tirées de ce projet pilote étayeront les cadres de consultation et de mobilisation pour la mise en œuvre des caméras d'intervention à l'échelle nationale.



Table des matières

Liste des acronymes	2
Sommaire	3
Faits saillants et statistiques du projet pilote.....	3
Résultats du sondage auprès de la collectivité.....	4
Résultats du sondage auprès des agents de la GRC.....	5
Résultats opérationnels et administratifs	5
Prochaines étapes.....	6
Projet pilote de caméras d’intervention à Iqaluit	9
Consultation des organisations et des intervenants externes.....	10
Consultation communautaire	11
Sensibilisation des collectivités à l’initiative de caméras d’intervention	11
Examen de la documentation et analyse de l’environnement.....	11
Campagne de sensibilisation.....	13
Entrevues avec les médias	17
Sondage auprès de la collectivité : Perceptions à l’égard des caméras d’intervention.....	17
Élaboration et distribution du sondage auprès de la collectivité.....	17
Résultats du sondage auprès de la collectivité.....	18
Consultation des membres de la GRC	45
Programme de formation sur les caméras d’intervention	45
Résultats du sondage auprès des membres	49
Satisfaction générale à l’égard de la caméra d’intervention	49
Commodité et fonctionnalité.....	55
Sécurité des agents.....	60
Changements de comportement.....	62
Entraînement avec caméra d’intervention	64
Suivi des données du projet pilote	73
Nombre total d’incidents	73
Nombre d’incidents classés par mise en accusation.....	74
Nombre de dossiers du Système de gestion des dossiers qui contiennent le code du sondage sur les caméras d’intervention.....	75
Nombre d’enregistrements de caméras d’intervention	77
Quantité de données de la caméra d’intervention (Go)	78
Nombre d’heures d’enregistrement.....	79
Nombre d’heures de séquences vidéo floutées pour le tribunal et temps requis pour le floutage	79



Nombre de demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels	80
Nombre de demandes des médias	80
Nombre de demandes de renseignements et de demandes relatives à la politique sur les caméras d'intervention.....	80
Mesurer l'impact des caméras d'intervention sur la sécurité du public et de la police	82
Tendances de la criminalité.....	82
Utilisation des options d'intervention policière.....	84
Plaintes du public contre des membres.....	87
Coûts financiers.....	88
Défis supplémentaires mentionnés par le coordonnateur du projet des caméras d'intervention	90
Récapitulation du projet pilote	93
Conclusion	93
Recommandations et facteurs à considérer	94
Sensibilisation et consultation de la collectivité.....	94
Politique	96
Formation.....	97
Équipement	98
Planification de la mise en œuvre	99



Projet pilote de caméras d'intervention à Iqaluit

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) élabore actuellement un programme national de caméras d'intervention dans le cadre de son initiative de gestion des preuves numériques, qui sera déployée partout au Canada. Le gouvernement du Nunavut, avec l'appui du gouvernement du Canada et de la GRC au Nunavut (Division V), a exprimé son intérêt à participer à l'initiative et s'est dit prêt à l'exécution d'un projet pilote sur les caméras d'intervention à Iqaluit. L'environnement de la Division V présente un ensemble de défis uniques (p. ex. une infrastructure technologique limitée, des conditions climatiques extrêmes, une main-d'œuvre limitée pour le soutien administratif, des obstacles linguistiques et culturels). Il a été déterminé qu'il fallait évaluer la mesure dans laquelle les processus et les pratiques exemplaires existants étaient applicables, y compris en ce qui concerne l'acceptation et le soutien de cette technologie par la collectivité.

La Division V et les Services de police contractuels et autochtones (SPCA) de la Direction générale ont mis sur pied un groupe de travail compétent pour appuyer les activités de sensibilisation, de consultation et d'évaluation, afin d'augmenter les chances de succès du projet pilote. Ce groupe de travail réunissait des représentants de la Division V (c.-à-d. le commandant divisionnaire, le gestionnaire du projet des caméras d'intervention, le coordonnateur du projet et le chef de détachement), des Services des relations GRC-Autochtones (SRGA), des Opérations criminelles nationales (OCN; centre responsable de la politique sur les caméras d'intervention), des Services nationaux de communication (SNC), des Services nationaux à la jeunesse (SNJ), de l'équipe d'Apprentissage et perfectionnement (AP), du Secrétariat de l'analyse comparative entre les sexes+ (ACS+), du Centre de service des systèmes de la Police opérationnelle (CSSPO) et du Groupe de recherche opérationnelle (GRO).

Le 30 novembre 2020, la Division V a commencé à équiper les membres de caméras d'intervention. Le nombre d'agents portant des caméras a augmenté au fil du temps (c.-à-d. une approche progressive). Au cours de la phase 1, deux agents de chaque quart de travail portaient des caméras, pour un total de huit caméras. Au cours de la phase 2 (à compter de janvier 2021), quatre agents de chaque quart de travail portaient des caméras, pour un total de 16 caméras. Enfin, à la phase 3 (à compter de février 2021), tous les policiers aux services généraux de chaque quart de travail portaient des caméras, ce qui représentait un total de 24 caméras. Cette approche progressive visait à ce que des changements puissent être apportés à mesure de l'avancement du projet pilote, à la lumière de nouveaux renseignements obtenus des utilisateurs ayant participé aux phases antérieures.

Le projet pilote a permis de mesurer plusieurs résultats afin d'évaluer l'approche et d'éclairer le déploiement des caméras d'intervention à plus grande échelle.¹ L'une des principales préoccupations était la perception de la collectivité et l'acceptation culturelle des agents munis de caméras d'intervention qui répondent aux appels dans les collectivités éloignées et autochtones. Les SPCA et la Division V ont collaboré à la mobilisation de la communauté autochtone et d'intervenants à Iqaluit avant le déploiement des caméras d'intervention, pendant le déploiement et à la fin de celui-ci. Les commentaires reçus ont éclairé la meilleure approche pour répondre aux perceptions et aux besoins des communautés

¹ Cette évaluation ne devrait pas être considérée comme faisant partie du projet national actuel de CI/GPN et de l'approvisionnement en équipements connexes. Les résultats contribueront cependant à définir des stratégies de mise en œuvre et à cerner des obstacles potentiels dans d'autres collectivités éloignées.



autochtones. Le projet pilote visait également à déterminer quelles ressources étaient nécessaires pour gérer les éléments de preuve numériques et les demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP). On visait aussi à définir l'incidence que les caméras d'intervention peuvent avoir sur les plaintes du public, le recours à l'intervention policière (c.-à-d. le recours à la force) et les tendances de la criminalité. On a aussi évalué les perceptions des agents à l'égard des caméras et du programme de formation.

Consultation des organisations et des intervenants externes

Plusieurs organisations et intervenants externes ont été consultés au cours de l'élaboration du projet pilote. Fait important, le matériel de sensibilisation des collectivités (p. ex. des affiches) a été distribué à l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), à l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), à Pauktuutit Inuit Women of Canada et à Nunavut Tunngavik Inc. (NTI) avant la diffusion élargie. Aucun de ces groupes n'a exprimé de préoccupations; l'AFAC a plutôt indiqué qu'elle était ravie de constater que les peuples autochtones étaient représentés et a demandé que le volet culturel (p. ex. drapeau du Nunavut, inukshuk) soit conservé. Elle a aussi appuyé les plans visant à étendre le projet pilote à d'autres collectivités du Nunavut. Pauktuutit Inuit Women of Canada a accepté de poursuivre la communication et a signé une entente officialisant sa collaboration à des initiatives en janvier 2021. Les Services des relations GRC-Autochtones (SRGA) ont continué de tenir les organisations autochtones nationales (OAN) informées à mesure que les documents étaient finalisés. Au cours de cette période, les OAN ont soulevé des questions au sujet de la période de conservation des vidéos et des répercussions dans le domaine du droit civil. Des renseignements sur la période de conservation des vidéos ont donc été ajoutés au site Web public de la Division V et au matériel à distribuer (c.-à-d. des brochures). La politique était un document en évolution et a continué d'être mise à jour à mesure que des pratiques exemplaires étaient adoptées.

En plus des intervenants autochtones, les Services nationaux à la jeunesse (SNJ) ont sollicité la rétroaction du Comité consultatif national de la jeunesse (CCNJ) sur les documents. Le CCNJ est composé d'environ 125 jeunes (âgés de 13 à 21 ans) de partout au Canada qui représentent chaque province et territoire, y compris le Nunavut. Les opinions et les points de vue du CCNJ ont été examinés par le groupe de travail interne, et des mises à jour ont été apportées à l'information présentée sur le site Web. En fait, les membres du CCNJ étaient pratiquement tous d'avis que les caméras d'intervention augmenteraient la transparence et la sécurité en ce qui concerne les services policiers. N'empêche, des anciens membres du Comité ($n = 94$) se posaient des questions sur la propriété des vidéos et la protection des renseignements personnels. Un lien vers le résumé destiné au public de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) a donc été ajouté au site Web de la Division V pour répondre à ces questions.

Un groupe de travail externe sur les caméras d'intervention s'est réuni de façon régulière avant la mise en œuvre du projet pilote. Ce groupe réunissait diverses parties intéressées : le sénateur Patterson (le sénateur du Nunavut), des fonctionnaires du cabinet du ministre des Affaires du Nord, des députés du Nunavut, des députés de l'Assemblée législative du Nunavut (représentant plus particulièrement le district de Tununiq, Arviat North-Whale Cove), des membres de Nunavut Tunngavik, des membres de l'hôtel de ville de la Ville d'Iqaluit, le sous-ministre de la Justice du Nunavut (M. Mansell), des membres de l'Association inuite du Kivalliq, des membres du service de développement social et culturel de l'Association inuite de Kitikmeot, des membres de l'Association inuite du Qikiqtani, des membres du Service de police régional Kativik (au service de 14 collectivités éloignées du Nord) ainsi que



des représentants de la Division V de la GRC. Par ailleurs, la Division V avait planifié des consultations auprès des services aux victimes et des groupes LGBTQ+, mais la mobilisation de ces groupes a été compliquée par la pandémie de COVID-19. Aussi, la Division V a communiqué régulièrement avec le Service des poursuites pénales du Canada (SPPC) au sujet de diverses directives, particulièrement en ce qui concerne les critères de contrôle relatifs aux vidéos. Lorsque le projet pilote a pris fin en mai 2021, la Division V s’est réunie avec le sénateur Patterson et d’autres fonctionnaires au sujet de la mise en œuvre nationale éventuelle des caméras d’intervention. Malheureusement, il a été impossible de tenir des réunions en personne et de mener des consultations communautaires, comme des séances de discussion ouverte, en raison des restrictions liées à la COVID-19.

Consultation communautaire

Sensibilisation des collectivités à l’initiative de caméras d’intervention

Examen de la documentation et analyse de l’environnement

Pour appuyer le travail de la Division V, le GRO a effectué une analyse de l’environnement afin de mieux comprendre les défis qui pourraient se présenter dans les collectivités éloignées et autochtones si les membres réguliers (MR) de la GRC portaient des caméras d’intervention au Nunavut. En outre, un examen des pratiques exemplaires pour obtenir les opinions des populations diversifiées (c.à.d. sur les plans socio-économique, racial, géographique) a été inclus. L’examen de la documentation a permis de cerner plusieurs enjeux pertinents qui ont été pris en compte pour le projet pilote et qui devraient aussi être pris en compte au moment de déployer des caméras d’intervention dans des collectivités éloignées et de races minoritaires.

Plus précisément, les facteurs à considérer suivants sont ressortis de l’examen de la documentation :

- (1) le profilage racial (American Civil Liberties Union, 2002; Commission ontarienne des droits de la personne, 2016),
- (2) l’impossibilité de documenter les problèmes systémiques et les facteurs contextuels à l’aide de caméras (Glasbeek et coll., 2020),
- (3) le besoin d’engagements plus vastes en matière de réparation de la relation police-collectivité, au-delà du déploiement de caméras,
- (4) les dangers environnementaux uniques,
- (5) la disponibilité de ressources pour traiter les données des caméras d’intervention,
- (5) la protection des renseignements personnels et la fiabilité,
- (6) l’incapacité des caméras d’intervention à changer la dynamique du pouvoir entre la police et les membres du public et
- (7) les questions de transparence (p. ex. des vidéos capturant des enfants, des jeunes et des observateurs, la disponibilité et la diffusion des séquences filmées, etc.).

Cependant, la documentation a également permis de dégager plusieurs avantages rattachés au déploiement de caméras d’intervention, notamment les suivants :

- (1) une amélioration de la sécurité (p. ex. Fridell & Lunch, 2014),
- (2) une confiance accrue du public envers la police ou une légitimité accrue de celle-ci dans la perception populaire (p. ex. Demir et coll., 2020),
- (3) une amélioration de la transparence et de la responsabilisation (p. ex. Demir, 2019; Jennings et coll., 2014),
- (4) la mise au jour de difficultés liées à la prestation des services policiers,
- (5) une réduction du nombre de plaintes du public (p. ex. Ariel et coll., 2015; Hedberg et coll., 2016), et
- (6) une amélioration de la collecte de données probantes (Blaskovits et Bennell, 2020; Demir, 2019).



De façon générale, les répondants estimaient que la sensibilisation du public et la communication continue entre la police et le public aideraient à améliorer les perceptions à l'égard de la technologie des caméras d'intervention (p. ex. assemblées publiques, discussions ouvertes, affiches). De plus, les recherches ont indiqué que les initiatives relatives à la police communautaire pourraient contribuer à relever certains des défis liés à la perception du public à l'égard des caméras d'intervention dans les collectivités éloignées.

C'est ici que le facteur intégré de « police communautaire » d'une région rurale peut être mis à profit. Faites une annonce dans les médias sociaux, offrez une séance de questions et réponses avec le shérif ou le chef [dirigeants de la police] et demandez à un journaliste local de traiter de la nouvelle utilisation de la technologie. Ensuite, assurez-vous que chaque agent soit bien formé et qu'il connaisse bien la visée de l'utilisation d'appareils d'enregistrement, ainsi que les politiques et les avantages rattachés à celle-ci. Les agents en service en milieu rural n'ont pas à chercher les « membres du public » pour leur parler. Ils seront à leurs côtés, en file d'attente à la banque, ou dans les gradins des matchs des petites ligues. (Dias, 2019)

Enfin, certaines recherches ont donné une idée réaliste de ce qu'offrirait l'utilisation élargie de caméras pour la réparation de la relation police-public, et ont recommandé l'utilisation de « pratiques policières d'inclusion », comme les stratégies de police communautaire, la mobilisation continue des intervenants (p. ex. deux fois par année) et le souci d'harmoniser la politique sur les caméras d'intervention avec les initiatives de police communautaire (Louis et coll., 2019) afin que la mise en œuvre des caméras d'intervention entraîne des effets positifs pour les relations entre la police et la collectivité.

Il convient de souligner que les documents consultés cernaient plusieurs facteurs importants à considérer pour faciliter l'obtention de l'opinion des membres du public qui sont marginalisés. Dans l'ensemble, la recherche a indiqué qu'il était important de mobiliser la collectivité et de lui permettre de participer pleinement au processus de mise en œuvre. Les documents soulignaient aussi qu'il est de mise d'adapter le matériel à chaque collectivité et à ses obstacles particuliers. Par exemple, Beaton et O'Donnell (2016) ont fait valoir l'importance de la recherche-action participative (RAP), une approche méthodologique souvent utilisée auprès des communautés marginalisées. Celle-ci préconise de produire conjointement des connaissances afin de créer des interprétations critiques du monde qui sont réalistes, accessibles et compréhensibles pour tous. Dans le même ordre d'idées, Lewis et ses collaborateurs (2016) font remarquer que le fait de permettre de multiples méthodes de distribution peut accroître le taux de réponse dans les collectivités autochtones (p. ex. des trousseaux d'information distribués porte à porte, des sondages en ligne, des bulletins communautaires, le bouche-à-oreille).



Campagne de sensibilisation

À la lumière des résultats de l'examen de la documentation et des consultations, on a lancé une campagne de sensibilisation qui comprenait l'élaboration d'affiches, de brochures, d'un site Web permettant la diffusion de politiques, de communiqués de presse, de questions et réponses avec les médias, et des discussions avec divers groupes de travail et intervenants internes et externes. Cette utilisation d'un éventail diversifié de plateformes multimédias a permis de faire en sorte que l'information puisse joindre le plus grand nombre de personnes possible à Iqaluit. Pour déterminer le type d'information le plus important à diffuser, on a effectué une analyse de l'environnement afin de découvrir ce que faisaient d'autres services de police (p. ex. au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie) pour le déploiement de caméras d'intervention. À l'aide des renseignements tirés de l'analyse de l'environnement et de l'expertise de groupes de travail (p. ex. SNJ, SNC), on a élaboré des documents de sensibilisation du public, y compris deux versions d'une affiche. L'une illustre une agente inuite de la GRC et l'autre un agent inuit de la GRC (voir la figure 1). Les deux affiches informaient le public que les agents de la GRC porteraient dorénavant des caméras d'intervention dans leur collectivité. Les affiches invitaient également les personnes qui désiraient obtenir de plus amples renseignements à envoyer un courriel, à visiter un site Web public de la GRC (décrit cidessous) ou à visiter la page Facebook de la GRC au Nunavut. Les liens pertinents figuraient sur l'affiche. Les affiches ont été imprimées en anglais, en français et en inuktitut (orthographe romaine et écriture syllabique).

Figure 1

Exemple d'une des affiches distribuées à Iqaluit pour informer les résidents du projet pilote





Des brochures de conception semblable ont également été créées (voir la figure 2). Les brochures comprenaient des renseignements supplémentaires, indiquant au public à quel moment les agents commenceraient à porter des caméras d'intervention (c.-à-d. en novembre 2020), combien d'agents seraient munis de caméras à chaque phase du projet pilote, pourquoi la GRC envisageait de déployer des caméras d'intervention (p. ex. pour renforcer la relation de confiance entre la police et les collectivités servies), la façon dont les agents utiliseraient les caméras (c.-à-d. lorsqu'ils les éteindraient ou les allumeraient, si les civils seront informés qu'une caméra est allumée, ce qui se passe si un observateur est filmé et comment demander une copie de la vidéo) et la façon de demander à consulter la politique de la Division V sur les caméras d'intervention. Diverses sources, y compris la « Body-Worn Camera Toolkit » (trousse d'outils sur les caméras d'intervention) du Bureau of Justice Assistance et le « Document d'orientation pour l'utilisation de caméras d'intervention par les organismes d'application de la loi » du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, ont signalé que ce type d'information était particulièrement pertinent pour le public. La brochure sollicitait également la rétroaction des collectivités de diverses façons, notamment par l'entremise de la page Facebook de la GRC au Nunavut, par courriel, en personne au Détachement d'Iqaluit et en répondant à un sondage en ligne confidentiel. Tout comme les affiches, les brochures étaient imprimées en anglais, en français et en inuktitut (orthographe romaine et écriture syllabique). Les affiches et les brochures ont été placées dans trois épiceries, six dépanneurs, cinq hôtels, quatre restaurants, deux refuges (un pour les hommes et un pour les femmes), trois institutions financières et 12 autres lieux, notamment des ateliers de mécanique automobile, l'aéroport, le bureau de poste, une résidence pour aînés, un magasin d'alcools, une soupe populaire et le bureau de la Légion à Iqaluit, pour ne nommer que ceux-ci.



Figure 2

Exemple d'un des dépliants qui a été distribué à Iqaluit.

TIMINGMI ATUQTANGIT AADJILIURNIT

TIMINGMI-ATUQTANGIT PIKSALIUTIT IQALUINMI

Atulihaaiaqutut uvani Hikutivria 2020 mi, ilangit Pilihimat havakhtik Iqaluinmi atuqhimaniaqutut timingmi--atuqtangit piksaluutit. Atulihaaqhimaniaqutut piksaluutit qakugumguqtumik. Hamna uuktullagahuaqtangit ikajuutaaniamadjuk piksaluutit aaliat pilihimat tamahinut nunarjuarmi.

ATULIHAAQTAKHAT PIKSALIUTIT APLURVIKHANMI

Pingahunit aplurvikhangit uaktuutdigiangit haffumani piksaluutit Iqaluinmi.

APLURVIK 1

- Hikutivria 2020
- 2 pilihimat havakhtik piksaluutiqartutik
- 8 piksaluutit atautimut

APLURVIK 2

- Ubluqtuhinia 2021
- 4 pilihimat havakhtik piksaluutiqartutik
- 16 piksaluutit atautimut

APLURVIK 3

- Iidjivria 2021
- Tamaat havakhtik pilihimat havakhtik piksaluutiqartutik
- 24 piksaluutit atautimut

Taimaaliuqhimajavut taimaa ihuashinahuariami nutaamik nalunakutiqarniaqgata.

HUNGMAT ATUQHIMAJUT TIMINGMUT PIKSALIUTIT

Kanatamut hapummigiagaramik piliitqatugieqaramiglu pilihimamit. Timingmut--atuqtangit piksaluutit ikajuutaaniamadjuk ukpiqtaujikhah ukunangat pilihimat nunaliilu kivgaqtujut, imaatut:

- Iilitnarmat qanuringajaujut pilihimat nutqaraangamik
- Dunniuluqtut atuqtaulaaramik hatqitqaututikhamaat unnirluutaugumik uuminnigaluunil apighujunut
- Ikajuriami imut pilihimallu ilittqihimut

QANUQ PILIHIMAT ATUQHIMANIAQTANGIT PIKSALIUTIT

ANGMAQHIMALUGU PIKSALIUT

Pilihimat angmalaqtangit hivajaqtaugumik, ilaglaaqtangit:

- Ihumamikkut aanniaqtalimut hivajaqtaugumik
- Ilagvagaat Inungnut ajajhaqiaqtunut
- Pinirfutaajut hulivlutik
- Qanirukkut ihivriqtaugumik
- Inungnut ihuinaaqhimajut

Piksaluutit angmaqhimalaqtangit ilagigumik inungnut, qautamaanguumngittut.

PIKSALIUTIT QAMINNIARUMIK

Aprilaqtangit pilihimat qamitqilugu. Pilihimat ihumaglaaqtat pijunautivut

hiamittalinahuarniq ilittqihingit hivajaqtaugumik, huqpanillumi, qanuringanniqqat. Kigigutaa, qaminnigalaqtangilluunil piksaluutit. Angigaliginnigtkungni, pilaaqtatit:

- hivajarlugit pilihimagarvik
- inungnut kitunilqaak unnirluutlaaqtatit
- ahinut hiamittalinahuarniq unnirluutlaaqtatit

Pilihimat uunirluutijumajait

ILITTUQHIMALAQAQTIT PIKSALIUT ANGMAUMAJUQ

Piglaqarniqqat, pilihimat ilittuqhimalaqaqtatit piksaluutit nipluqhimagumil.

Ilittuqhimalaqaqtatit piksaluutit qullinga igalaangit angmaumagumil. Hungajaqtuq tukigaaqtuq piksaluutit angmaumajug aupajaqtuq tukigaaqtuq nipiluuqtuq.

Tahapkuat qullit angmaumainnaqtut, kihimi pilihimat hivuarluqat qaminniganiaqgawk (nipikkittumik--qullitumigluunil).

QUNNIAQHIMAJUT PIKSALIUTQTAUHIMAJUT

Qunniaghimajug hivajarumaguvit, qunniuluqtauhunngujutit ilaginnigtkaluaqhuq. Hapummigiagarni hiamittalinahuariami, piniaqhimajavut:

- Takuhaulaittuq kinaatit unalu/uuminnigaluunil akhaluutivut laisanga
- Naalangnaittuq uuminnigaluunil aallanguqturugu nipit

TUKHIUTIJATTI AADJILIUGARNIT QUNNIARUT

Ilivt pilaaqtatit ilitturnaqtuq Nalunakutaq tukhiraut adjilugainit qunniarunmik.

www.rcmp-grc.gc.ca/en/access-information-and-privacy

TIMINGMI-ATUQTANGIT PIKSALIUT ATUAGAQ

Tukhluqigami aadjilugaq haffumani timingmi--atuqtangit piksaluutit, qaritaujakkuurviginnariaalik bwc-cvc.nunavut@rcmp-grc.gc.ca.

AWVAUTHIMALUGU QANUQ IHUMAGIJATTIT

Tuharvigijumajugut. Apiquqtigarnivut ihumaaluqtigarnivilluunil haffumani timingmi--atuqtangit piksaluutit nunaptingni, turaarvigilugu.

FACEBOOK
RCMP -- Royal Canadian Mounted Police in Nunavut

QARITAUJAKKUT
bwc-cvc.nunavut@rcmp-grc.gc.ca

AHINUT UQAQTAKHAINNGITUKKUT QARITAUJAMI NAUNAJAINIQ
www.rcmp-grc.gc.ca/en/nu/body-worn-cameras-igaluit

INUNGNUT-TAKUJAJUTULUGU IQALUIT PILIHIMAGARVIK

Havagarvik Tallimmiunmut, 9 uplaami 5 unnuqpat
960 Federal Road
Iqaluit, NU X0A 0H0
Hivajaut: 867-979-0123

Ikajuqigiklut ukunangat



Le site Web public de la GRC (figure 3) contenait de l'information sur la mise en œuvre progressive et la façon dont les agents utiliseraient les caméras (c.-à-d. lorsque les agents allument ou éteignent la caméra, informent le public lorsqu'une caméra est activée, ce qui se passe lorsqu'un observateur est filmé, comment on peut demander une copie de la vidéo au moyen d'une demande d'AIPRP, la durée de conservation des vidéos et la façon de demander un exemplaire de la politique sur les caméras d'intervention). Une fois le projet pilote commencé, le coordonnateur du projet des caméras d'intervention à Iqaluit a surveillé la boîte de courriel désignée et a reçu environ 17 demandes de consultation de la politique², notamment de la part d'autres services de police. Le site Web a sollicité des commentaires par l'entremise du sondage confidentiel en ligne, de la page Facebook de la GRC au Nunavut, du courriel et en personne au Détachement d'Iqaluit. Le site Web est accessible [ici](#). Les visiteurs du site pouvaient choisir la langue dans laquelle consulter le site Web, à savoir en anglais, en français ou en inuktitut (orthographe romaine et écriture syllabique). Pour la traduction de tout le matériel (affiches, brochures, site Web), on a eu recours à des entreprises inuites indépendantes établies à Iqaluit lorsqu'elles étaient disponibles pour accepter des mandats. L'information fournie sur chaque plateforme a également été examinée pour s'assurer qu'elle était compréhensible dans toutes les langues, par divers groupes d'âge et niveaux de compétence en lecture.

Figure 3

Exemple de page Web publique du projet pilote.

Royal Canadian Mounted Police | Gendarmerie royale du Canada | Canada.ca | Services | Departments | Français

Body-worn cameras in Iqaluit

English | | inuktitut

Starting in November 2020, some RCMP officers in Iqaluit will have body-worn cameras. They'll be starting to use the cameras over the next few months. This pilot will help us roll out cameras to other officers across the country.

On this page

- [Starting to use the cameras in phases](#)
- [Why use body worn cameras](#)
- [How officers will use the cameras](#)
- [Share your feedback](#)

Learn more

- [Share your feedback](#)
- [Body-worn camera policy](#)
- [Privacy Impact Assessment - Body Worn Video System](#)

² En date du 27 août 2021, on avait reçu quatre autres demandes de consultation de la politique depuis la fin du projet pilote, pour un total de 21.



Entrevues avec les médias

Les MR du Détachement d'Iqaluit ont participé à diverses entrevues avec les médias. Avant le déploiement, en novembre 2020, l'inspecteur MacIntosh a tenu une conférence de presse à Iqaluit qui a été diffusée [en ligne](#). Le cap. Jamie Savikataaq était également présent pour veiller à ce qu'on puisse répondre aux questions en inuktitut. Puis, en janvier 2021, l'inspecteur MacIntosh a participé à une entrevue publiée dans [Nunatsiaq News](#).

Sondage auprès de la collectivité : Perceptions à l'égard des caméras d'intervention

Élaboration et distribution du sondage auprès de la collectivité

Le sondage, qui a été annoncé dans les brochures et auquel on pouvait répondre en personne ou en ligne, a été créé par le GRO, en collaboration avec la Division V, le Centre de sondage de la GRC, les SNC et l'équipe de l'ACS+. Le sondage a également fait l'objet du processus de recherche sur l'opinion publique du gouvernement du Canada et a donc été approuvé par le commissaire de la GRC, le Bureau du Conseil privé (BCP) et la Direction de la recherche sur l'opinion publique (DROP) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le sondage était hébergé sur un site Web public de la GRC et a été conçu expressément pour obtenir de l'information de la part des membres de la collectivité au sujet du projet pilote et de l'utilisation plus générale des caméras d'intervention.

Pour élaborer le sondage, on a procédé à un examen de la documentation. À la lumière de cet examen, le groupe de travail sur les caméras d'intervention a déterminé que plusieurs thèmes étaient particulièrement pertinents et qu'il fallait les inclure dans le sondage. Ceux-ci comprenaient (1) l'incidence des caméras d'intervention sur la confiance de la collectivité, (2) la perception qu'ont les citoyens des caméras d'intervention et de la protection des renseignements personnels, (3) la mesure dans laquelle les caméras d'intervention améliorent la transparence, (4) la contribution des caméras d'intervention à la perception d'une sécurité accrue (p. ex. en réduisant le recours excessif à la force) et (5) les préoccupations de nature culturelle à l'égard des caméras d'intervention. Les articles de Sousa et ses collaborateurs (2017) et de Crow et ses collaborateurs (2017) comprenaient des mesures englobant ces thèmes, qui pouvaient facilement être adaptées pour le sondage auprès de la collectivité.

Le sondage reproduit dans l'article de Sousa et coll. (2017) intitulé « Inconsistencies in Public Opinion of Body-Worn Cameras on Policy: Transparency, Trust, and Improved Police-Citizen Relationships », publié dans la revue *Policing*, ciblait les thèmes de la confiance, de la transparence, de la sécurité et des besoins communautaires et des préoccupations culturelles liés aux caméras d'intervention. Les citoyens pouvaient évaluer la mesure dans laquelle ils étaient d'accord avec des énoncés comme « [Je pense que] les caméras d'intervention réduisent le recours à une force excessive ». Le sondage reproduit dans l'article de Crow et coll. (2017), « Community Perceptions of Police Body-Worn Cameras », publié dans la revue *Criminal Justice and Behavior*, comprenait des questions qui ciblaient les préoccupations possibles en matière de protection de la vie privée. Les citoyens pouvaient indiquer leur degré d'accord ou de désaccord avec des énoncés comme « Les caméras d'intervention constituent une intrusion dans la vie privée [la mienne et celle de ma collectivité] ».

Les questions de ces deux études ont été utilisées dans le sondage auprès de la collectivité de la GRC pour le projet pilote. Le sondage de la GRC comprenait également des zones de texte permettant aux répondants de fournir des commentaires supplémentaires ou généraux s'ils le désiraient. Le sondage a également permis de recueillir des renseignements démographiques succincts sur



les personnes qui ont répondu aux questions. Ces renseignements démographiques importants sur les répondants au sondage ont permis de s'assurer que les opinions des résidents d'Iqaluit soient prises en compte. Le sondage a été publié vers le début du projet pilote et est demeuré ouvert tout au long du projet. Des copies papier du sondage étaient également disponibles pour les personnes qui se sont rendues au Détachement ou qui avaient été mises en détention en attendant le traitement de leur cas. Lorsque le projet pilote a pris fin le 31 mai 2021, on a fait des annonces sur le sondage une nouvelle fois afin de saisir l'expérience vécue par les citoyens qui ont côtoyé des agents munis de caméras d'intervention dans leur collectivité. Vous trouverez le sondage [ici](#).

Résultats du sondage auprès de la collectivité

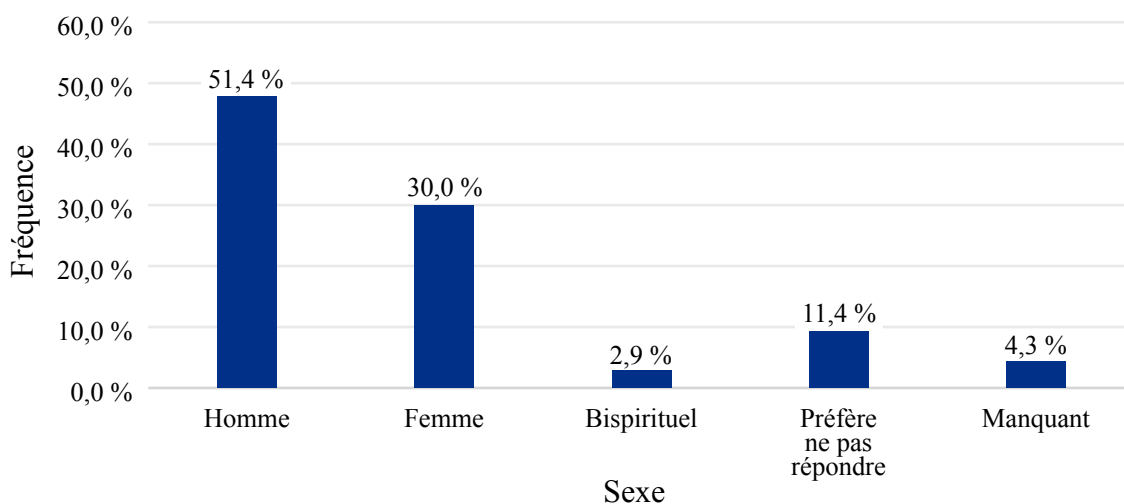
Le sondage a été mis à la disposition des répondants en ligne et en personne. Au total, 62 personnes ont répondu au sondage en ligne et 9 personnes ont répondu à la version papier du sondage. L'un des répondants a seulement répondu à une partie du sondage en ligne (c.à.d. celle du consentement), mais n'a répondu à aucune des questions. Ce répondant a donc été exclu de l'analyse. Sept répondants à la version papier du sondage ont omis de cocher la case de consentement; toutefois, le consentement implicite a été présumé. Cette présomption est justifiée par le fait que les exemplaires du sondage ont été déposés auprès d'un groupe de soutien social local et que les personnes ont accepté de répondre au sondage. Nous avons donc examiné les réponses à 61 sondages qui ont été remplis en ligne et à neuf sondages remplis sur papier (70 au total).

Caractéristiques démographiques

La moitié des répondants ont déclaré être de sexe masculin (53,7 %, $n = 36$), 30,6 % ($n = 21$) étaient de sexe féminin, 2,9 % ($n = 2$) étaient bispirituels, 11,4 % ont répondu « préfère ne pas répondre » et 4,3 % ($n = 3$) n'ont pas répondu à cette question (voir la figure 4).

Figure 4

Sexe des membres de la communauté



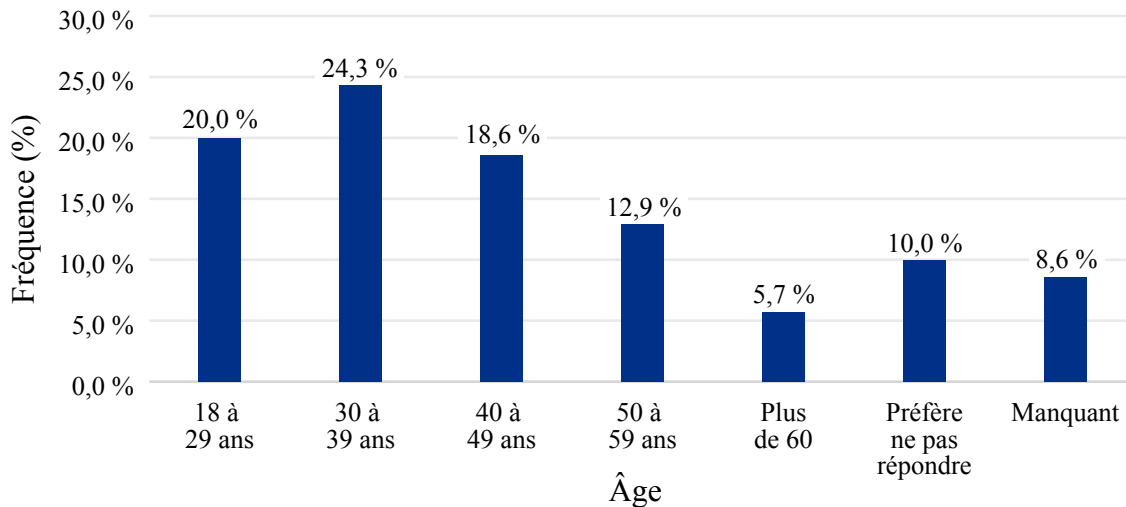
Remarque : « Manquant » indique que le participant n'a pas répondu à la question.



Les répondants étaient répartis de façon relativement égale en fonction de leur âge déclaré; 20,0 % ($n = 14$) des participants étaient âgés de 18 à 29 ans, 24,3 % ($n = 17$) étaient âgés de 30 à 39 ans, 18,6 % ($n = 13$) étaient âgés de 40 à 49 ans, 12,9 % ($n = 9$) étaient âgés de 50 à 59 ans, 5,7 % ($n = 4$) étaient âgés de 60 ans et plus, 10,0 % ($n = 7$) ont indiqué « préfère ne pas répondre » et 8,6 % ($n = 6$) n'ont pas répondu à cette question (voir la figure 5).

Figure 5

Âge des membres de la communauté



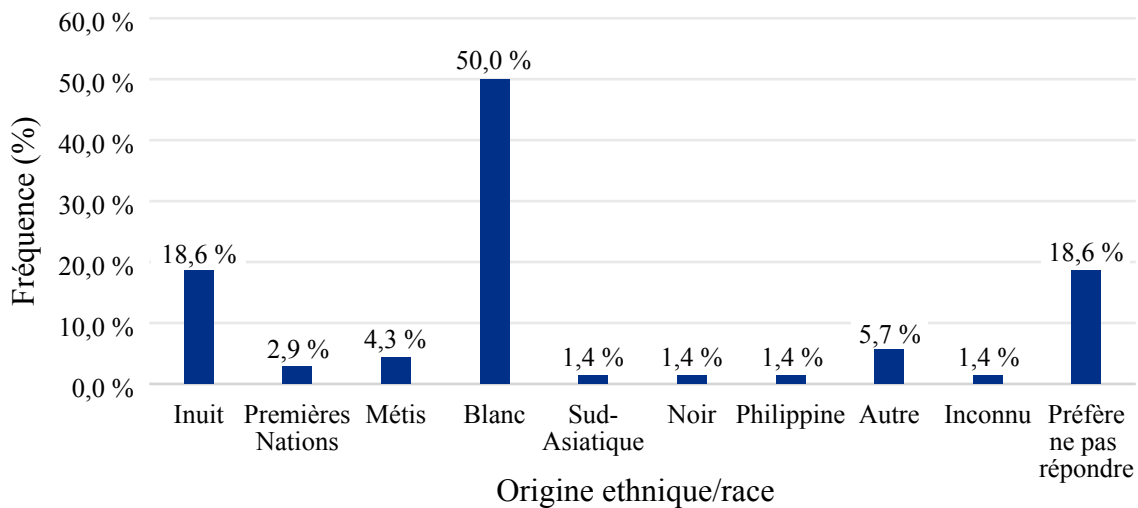
Remarque : « Manquant » indique que le participant n'a pas répondu à la question.



Lorsqu'on leur a posé des questions sur la race ou l'origine ethnique, les répondants devaient « cocher toutes les réponses qui s'appliquent », ce qui a donné lieu à 74 sélections au total. Les pourcentages ont été calculés à partir du nombre total de répondants ($n = 70$). La majorité des répondants ont indiqué être Blancs (50,0 %, $n = 35$), 18,6 % ($n = 13$) Inuits, 4,3 % ($n = 3$) Métis et 2,9 % ($n = 2$) Premières Nations. Un participant (1,4 %) s'est identifié comme Sud-Asiatique, un (1,4 %) comme Noir, un (1,4 %) comme Philippin. Enfin, 18,6 % ($n = 13$) ont choisi « préfère ne pas répondre », un participant (1,4 %) a choisi « inconnu » et 5,7 % ($n = 4$) ont choisi « autre ». Parmi les répondants qui ont choisi « autre », deux ont indiqué qu'ils étaient de race mixte, l'un d'eux a répondu « Canadien » et l'autre « Européen (Britannique/Irlandais) ». Deux participants n'ont choisi aucune des options. Les résultats sont illustrés à la figure 6.

Figure 6

Race et origine ethnique des membres de la communauté



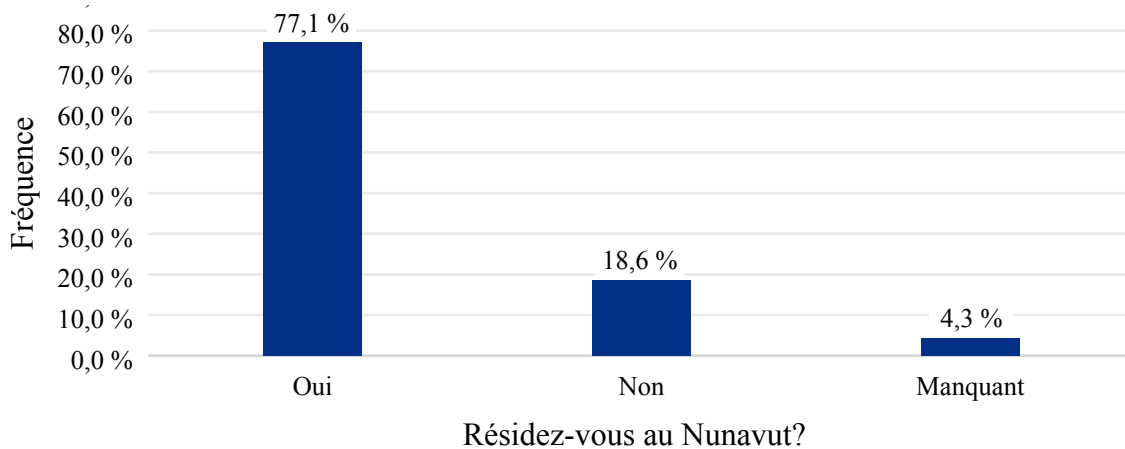
Remarque : Les répondants pouvaient choisir plusieurs options; deux répondants n'ont choisi aucune des options.



La plupart des répondants (77,1 %, $n = 54$) ont indiqué qu'ils étaient résidents du Nunavut, 18,6 % ($n = 13$) ont indiqué qu'ils n'étaient pas résidents du Nunavut et trois (4,3 %) n'ont pas répondu à cette question. Voir figure 7. La plupart des répondants qui ont déclaré être des résidents du Nunavut ont déclaré être des résidents d'Iqaluit (60,0 %, $n = 42$).

Figure 7

Membres de la collectivité résidant au Nunavut



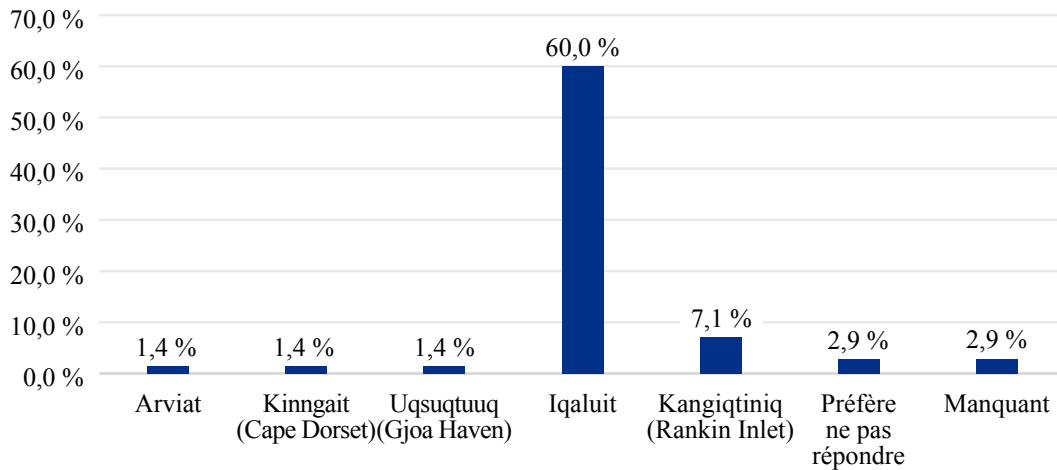
Remarque : « Manquant » indique que le participant n'a pas répondu à la question.



Cinq répondants (7,1 %) ont déclaré être résidents de Kangiqtinik (Rankin Inlet), un répondant (1,4 %) a déclaré être résident d'Arviat, un répondant (1,4 %) a déclaré être résident de Kinngait (Cape Dorset) et un répondant (1,4 %) a déclaré être résident d'Uqsuqtuq (Gjoa Haven). Deux répondants (2,9 %) ont choisi « préfère ne pas répondre » et deux répondants (2,9 %) n'ont pas répondu à cette question. Voir la figure 8.

Figure 8

Lieu de résidence au Nunavut

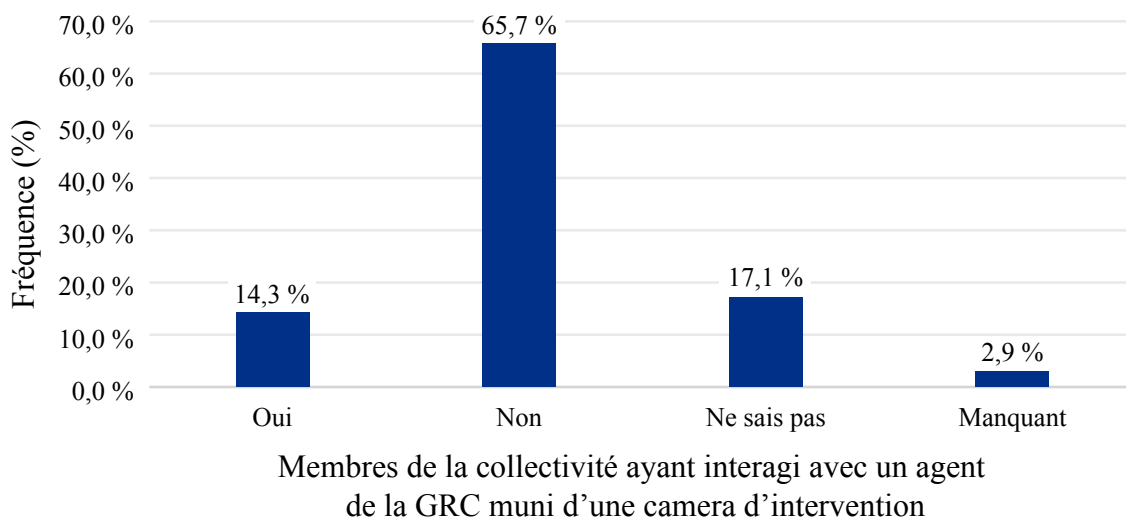


Remarque : « Manquant » indique que le participant n'a pas répondu à la question; seuls les répondants qui ont déclaré être résidents du Nunavut pouvaient répondre à cette question.

Enfin, la plupart des répondants ($n = 46$, 65,7 %) ont déclaré n'avoir jamais interagi avec un agent de la GRC portant une caméra d'intervention, tandis que 14,3 % des répondants ($n = 10$) ont déclaré l'avoir fait et 17,1 % ($n = 12$) ont déclaré ignorer s'ils l'avaient fait. Deux répondants (2,9 %) n'ont pas répondu à cette question. Voir la figure 9.

Figure 9

Interaction des membres de la collectivité avec un agent de la GRC muni d'une caméra d'intervention



Remarque : « Manquant » indique que le participant n'a pas répondu à la question.

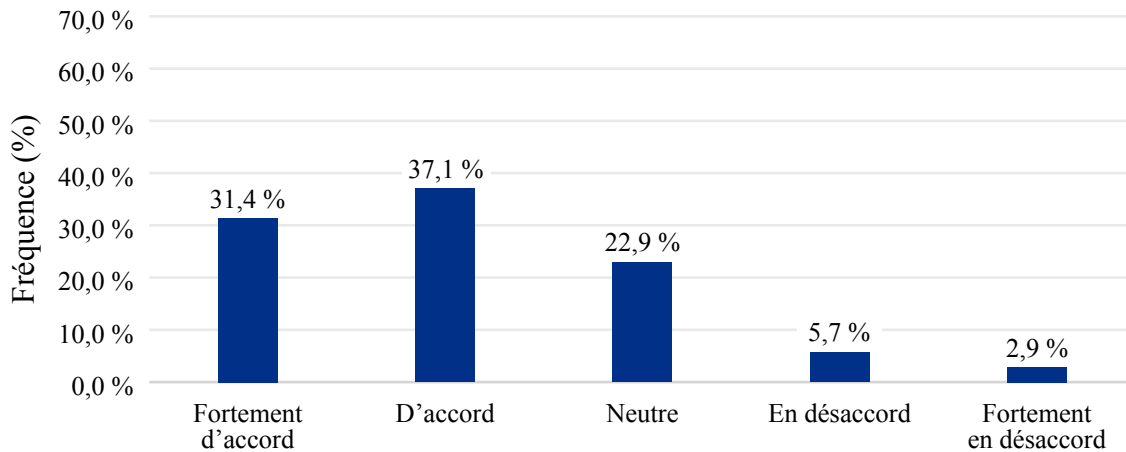


Perceptions à l'égard des caméras d'intervention

La plupart des répondants étaient d'accord (37,1 %, $n = 26$) ou fortement d'accord (31,4 %, $n = 22$) avec l'énoncé « Les caméras d'intervention augmentent ma confiance dans la police » et 22,9 % ($n = 16$) ont indiqué qu'ils étaient « neutres ». Voir la figure 10 pour une ventilation des réponses. De plus, le tableau 1 contient les réponses aux questions ouvertes fournies par les répondants qui ont indiqué être en désaccord ou fortement en désaccord avec l'énoncé.

Figure 10

Perception de la collectivité à l'égard des caméras d'intervention et de la confiance dans la police



Les caméras d'intervention augmentent ma confiance dans la police.

Tableau 1

Comments from individuals who disagreed or strongly disagreed that body-worn cameras increase
 Commentaires des répondants qui sont en désaccord ou fortement en désaccord pour dire que les
 caméras d'intervention accroissent la confiance dans la police.

Commentaires [traduction]

Je leur fais déjà confiance.

Enregistrent toujours.

Les caméras d'intervention ne sont pas une solution au problème plus important. Cela revient à mettre un pansement sur une plaie, car la police n'est pas vraiment tenue de rendre compte de ses actes. La mise en place de caméras d'intervention diminue ma confiance dans la police.

Je pense qu'une meilleure formation et des services de police communautaires accroîtraient ma confiance.

Je leur fais déjà confiance.

Il est important de connaître les preuves.

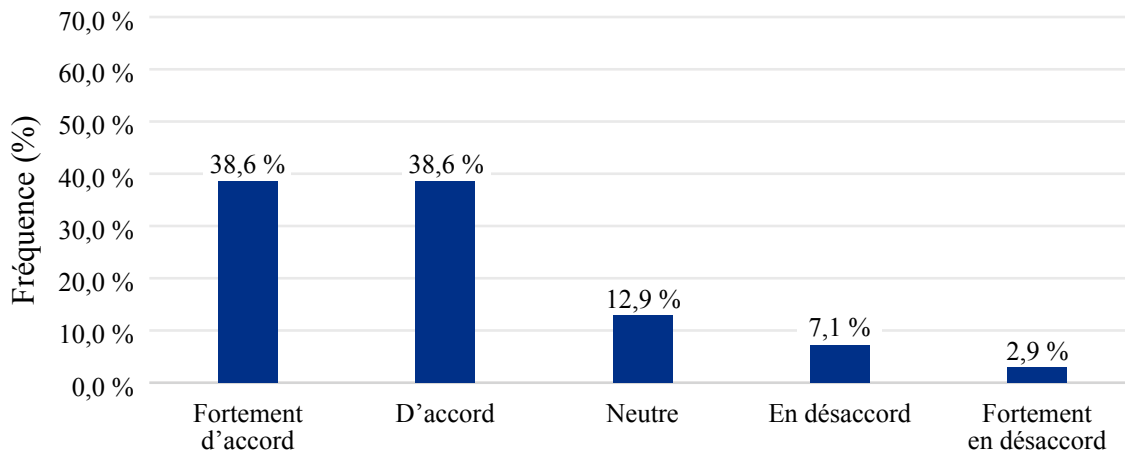
Remarque : Les commentaires sont des citations directes et n'ont pas été modifiés.



En réponse à l'énoncé « Les caméras d'intervention aident la police à être plus transparente », la majorité des répondants (38,6 %, $n = 27$) étaient « fortement d'accord » ou « d'accord » (38,6 %, $n = 27$). Voir la figure 11 pour une ventilation des réponses. De plus, le tableau 2 contient les réponses aux questions ouvertes fournies par les répondants qui ont indiqué être en désaccord ou fortement en désaccord avec l'énoncé.

Figure 11

Perception de la collectivité à l'égard des caméras d'intervention et de la transparence



Les caméras d'intervention aident la police à être plus transparente.

Tableau 2

Commentaires des répondants qui sont en désaccord ou fortement en désaccord pour dire que les caméras d'intervention augmentent la transparence.

Commentaires [traduction]

Mentent toujours.

D'innombrables heures de bande vidéo seront perdues même SI le policier décide de ne pas éteindre la caméra lorsqu'il commet des gestes inappropriés.

On ne verra que des parties de la situation filmée. On pourra peut-être maintenant voir ce qui a mené à l'intervention de la police.

La police peut présenter un (1) point de vue.

Il n'y a aucune preuve que les caméras d'intervention rendent la police plus transparente.

À moins que la police ne diffuse de façon proactive une vidéo de tous les incidents de recours à la force ou d'interactions semblables, il n'y a pas de véritable transparence.

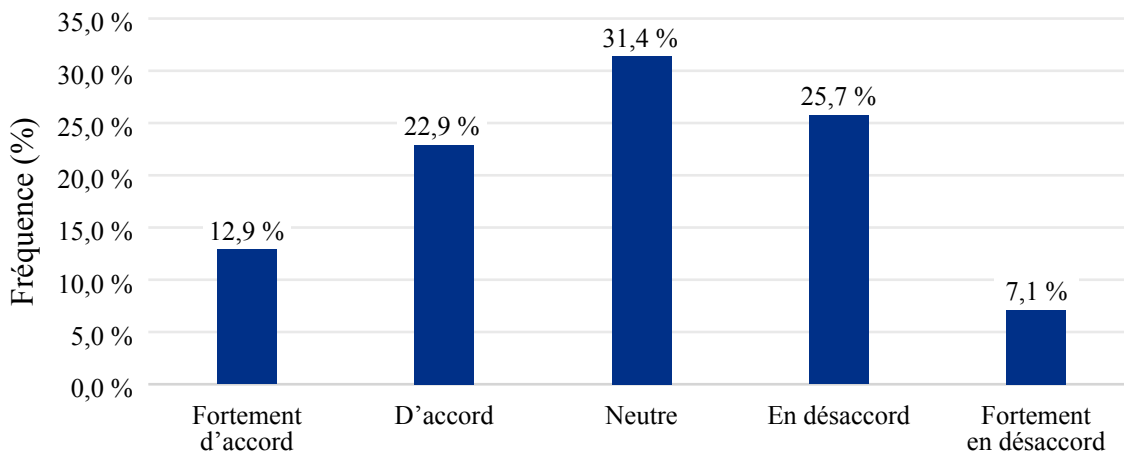
Remarque : Les commentaires sont des citations directes et n'ont pas été modifiés.



La déclaration suivante à laquelle les personnes ont répondu était « Les caméras d'intervention diminuent le recours à la force par les policiers ». La majorité des répondants étaient « neutres » (31,4 %, $n = 22$) ou « en désaccord » (25,7 %, $n = 18$). Voir la figure 12 pour une ventilation des réponses. De plus, le tableau 3 contient les réponses aux questions ouvertes fournies par les répondants qui ont indiqué être en désaccord ou fortement en désaccord avec l'énoncé.

Figure 12

Perceptions de la collectivité à savoir si les caméras d'intervention diminuent le recours à la force par la police



Les caméras d'intervention diminuent le recours à la force par les policiers.

Tableau 3

Commentaires des répondants qui sont en désaccord ou fortement en désaccord avec l'énoncé voulant que les caméras d'intervention diminuent le recours à la force par la police.

Commentaires [traduction]

Une caméra qui filme l'agent ne change pas l'intervention des policiers.

Les caméras ne documentent que le point de vue de la police et n'auront aucune incidence sur la force que doit utiliser la police si elle doit arrêter quelqu'un. La police réagit aux gestes posés par des personnes auprès de qui elle intervient. Si la personne change son comportement en voyant la caméra d'intervention, cela peut avoir une incidence sur le résultat de l'interaction.

La caméra ne change rien à la nécessité pour eux de faire leur travail ou à la façon dont la personne à arrêter réagit.

Les caméras n'ont pas d'influence sur la majorité des agents qui ont recours à la force parce qu'ils ne le font pas de manière abusive. Les mauvais policiers continueront d'être de mauvais policiers et trouveront une façon de contourner la situation.

J'ai confiance dans le jugement de la police.

Je pense que la police sait à quel moment avoir recours à la force; je pense que les caméras d'intervention diminueront le recours à la force, mais pas parce que ce n'est pas nécessaire, mais bien en raison de la réaction du public et parce que la GRC ne soutiendra pas ses membres.



Commentaires [traduction]

Je pense que la police connaît son travail et ses options, je pense que les caméras d'intervention pourront expliquer leur recours à la force auprès du public.

Si un agent de la GRC estime qu'il est lui-même menacé ou s'il entre à un endroit pour mettre fin à une bagarre et devient impliqué, qu'il ait ou non une caméra ne changera pas grand-chose. Ainsi, les enregistrements ne montreront qu'un autre aspect du recours à la force et ne l'empêcheront pas vraiment, quoique le recours à la force soit plutôt rare dans les meilleurs des cas. Mais chaque fois qu'on y recourt, cela signifie que toutes les autres options ont échoué et les vidéos ne seront alors d'aucune utilité.

Ce n'est pas parce qu'ils ont une caméra que le recours à la force diminuera. Les caméras ne captent pas tout et l'on ne peut pas compter sur elles pour réduire le recours à la force. La combinaison de caméras et d'autres outils et techniques réduira le recours à la force.

Il existe peu d'éléments probants au Canada et ailleurs démontrant que les caméras d'intervention diminuent le recours à la force. De plus, cette mesure n'est pas la façon la plus efficace de mesurer l'efficacité des caméras d'intervention. La véritable question est la suivante : est-ce que les caméras d'intervention diminuent le recours illégitime ou injustifié à la force par les policiers? Quoiqu'il en soit, nous savons que la plupart des cas de recours à la force sont jugés justifiables. Les caméras ne devraient donc pas, théoriquement, réduire le recours à la force si celui-ci est justifié.

Non.

La question de la sécurité des agents demeurera la même, comme toujours.

Les policiers utilisent la force lorsqu'ils sont tenus de le faire, et non parce qu'une caméra est allumée ou éteinte.

On accorde parfois plus de crédibilité aux policiers qu'aux membres de la collectivité.

Les policiers qui ne comptent pas sur la technologie et les tactiques militaires sauront réduire la violence.

N'est-ce pas? Cela ne laisse-t-il pas sous-entendre que le policier a recours à la force de façon inappropriée si « personne ne surveille »?

Le recours à la force ne doit pas dépendre d'une caméra qui vous surveille. Vous vous mettez vous-même en danger, ainsi que le public, si vous ne réagissez pas rapidement. Il faudrait toujours offrir une formation de perfectionnement et sur une base continue...

Ils vont se moquer de moi après.

Le recours à la force ne dépend pas du fait que les agents soient munis ou non des caméras. Cela dépend du comportement du sujet.

Le recours à la force sera utilisé lorsque cela est nécessaire, avec ou sans caméra.

Remarque : Les commentaires sont des citations directes et n'ont pas été modifiés.



Les répondants étaient assez partagés quant à leur accord avec l'énoncé « Les caméras d'intervention améliorent la sécurité publique ». La majorité était « d'accord » (32,9 %, $n = 23$) ou « fortement d'accord » (28,6 %, $n = 20$) avec l'énoncé. Voir la figure 13 pour une ventilation des réponses. De plus, le tableau 4 contient les réponses aux questions ouvertes fournies par les répondants qui ont indiqué être en désaccord ou fortement en désaccord avec l'énoncé.

Figure 13

Perception de la collectivité à savoir si les caméras d'intervention augmentent la sécurité publique

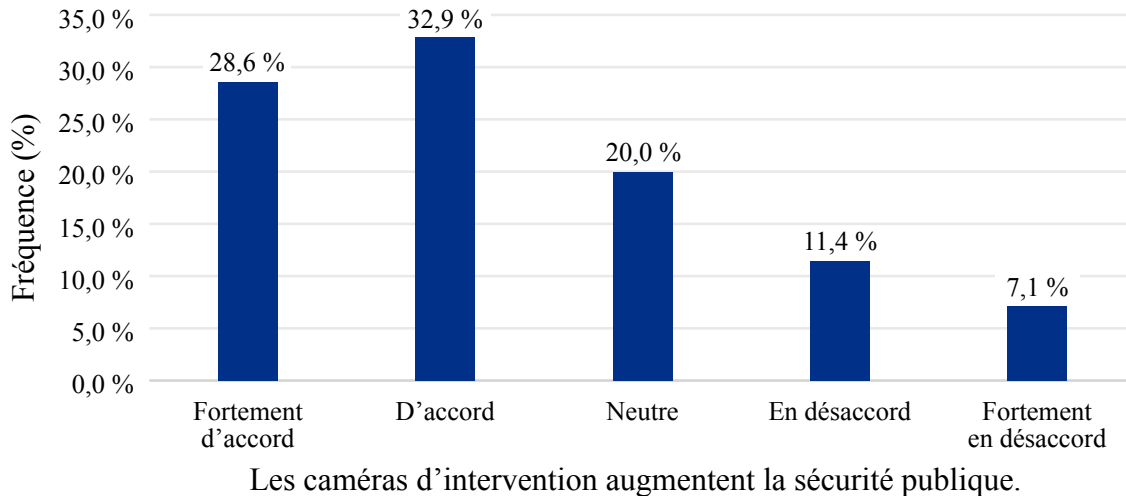




Tableau 4

Commentaires des répondants qui sont en désaccord ou fortement en désaccord pour dire que les caméras d'intervention améliorent la sécurité publique.

Commentaires [traduction]

Une caméra ne rendra pas tout le monde plus en sécurité comme par magie. Elle ne fera que consigner ce que les agents et les sujets disent ou font.

Les caméras d'intervention ne réduisent pas la criminalité.

En quoi les caméras d'intervention et la sécurité publique sont-elles liées?

Je pense que si une personne sait qu'il y aura une vidéo, peu importe que la vidéo reste privée, sa présence peut la rendre plus tendue, parce qu'elle ne comprend peut-être pas pleinement ses actions au moment où elle est filmée, ou parce qu'elle ne comprend pas qu'elle est filmée au moment de son arrestation.

L'argent investi dans les caméras pourrait aider à soutenir les programmes visant à améliorer les relations entre la police et le public.

Non.

Non.

Cela n'a rien à voir avec la sécurité publique... la confiance du public dans la police et la transparence, voilà ce à quoi contribuent les caméras.

Les gens agiront comme ils agissent, qu'ils soient à jeun, sous l'influence de l'alcool ou de la drogue ou selon leur état de santé mentale. Les caméras d'intervention n'auront aucune incidence sur le comportement des gens lorsqu'ils interagissent avec la police.

Il n'y a aucune raison de ne pas se sentir en sécurité avec un agent de la GRC. Une caméra enregistrera les gens dépravés avec qui les agents doivent interagir constamment.

Elles favorisent la sécurité dans les interactions avec les gens et la GRC.

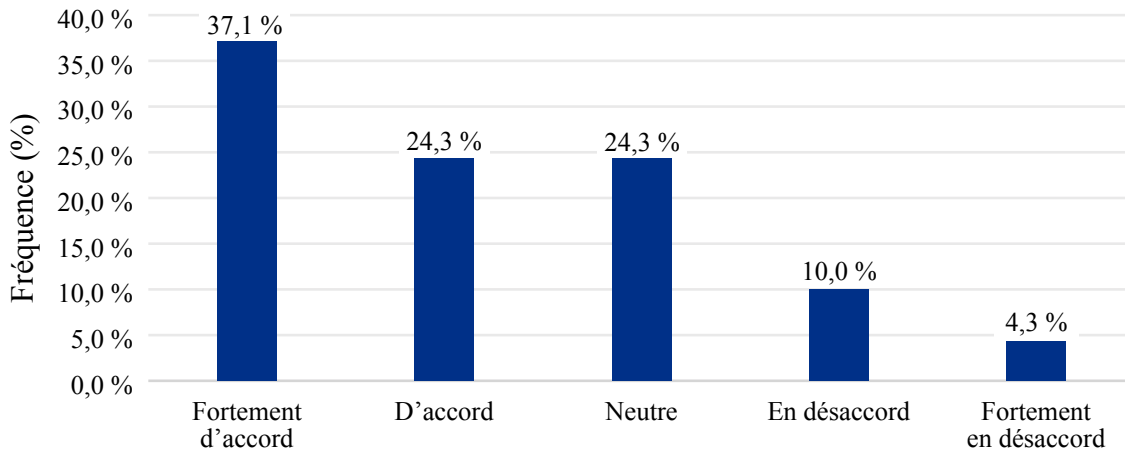
Remarque : Les commentaires sont des citations directes et n'ont pas été modifiés.



La plupart des répondants (37,1 %, $n = 26$) étaient « fortement d'accord » ou « d'accord » (24,3 %, $n = 17$) avec l'énoncé « Les caméras d'intervention améliorent la relation entre la police et la collectivité ». Voir la figure 14 pour une ventilation des réponses. De plus, le tableau 5 contient les réponses aux questions ouvertes fournies par les répondants qui ont indiqué être en désaccord ou fortement en désaccord avec l'énoncé.

Figure 14

Perception de la collectivité à savoir si les caméras d'intervention améliorent les relations communautaires



Les caméras d'intervention améliorent la relation entre la police et la collectivité.

**Table 5**

Commentaires des répondants qui sont en désaccord ou fortement en désaccord pour dire que des caméras d'intervention amélioreraient la relation entre la police et la collectivité.

Commentaires [traduction]

Bientôt, les caméras d'intervention feront en sorte que les gens seront indifférents au mensonge au sujet des interventions policières.

Pas de surveillance indépendante, pas de politique écrite. Il faudrait peut-être envisager de publier des vidéos après les enquêtes. Simplement pour que les gens sachent avec quoi la police doit composer. Cessez de vous réfugier derrière la réponse toute faite : « C'est la politique, allez vous plaindre aux politiciens ». Même si votre organisation fait preuve d'une démarche positive en sollicitant de la rétroaction.

La GRC doit obliger ses membres à rendre des comptes, et les caméras ne sont qu'un élément parmi d'autres pour y parvenir. Autrement, les caméras ne sont qu'une échappatoire, de sorte qu'il n'y ait plus d'indignation du public.

La mise en place de caméras d'intervention renforce le fait que les policiers doivent être tenus responsables de leurs erreurs. Au lieu de donner une formation de recyclage et de réprimander les agents comme il se doit, la GRC se contente de les munir d'une caméra. Une solution superficielle aux protestations du public contre la brutalité policière. Cela ne va pas gagner la confiance du public. Mais cela coûtera des millions de dollars aux contribuables. Je vous souhaite bonne chance, car c'est un véritable désastre.

Ils demeureront méchants de toute façon.

On transforme la police en outils.

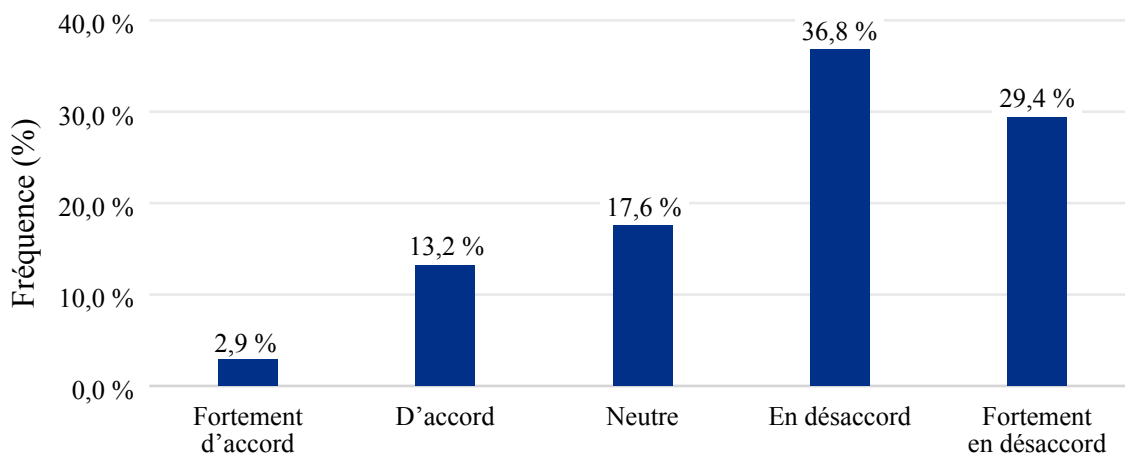
Remarque : Les commentaires sont des citations directes et n'ont pas été modifiés.



Les répondants se sont ensuite prononcés sur l'énoncé : « Les caméras d'intervention constituent une intrusion dans ma vie privée ». La majorité des répondants étaient « en désaccord » (36,8 %, $n = 25$) ou « fortement en désaccord » (29,4 %, $n = 20$) avec cet énoncé³. Dans le même ordre d'idées, lorsqu'on leur a demandé leur degré d'accord avec l'énoncé « Les caméras d'intervention constituent une intrusion dans la vie privée de ma collectivité », la majorité des répondants étaient « fortement en désaccord » (38,6 %, $n = 27$) ou « en désaccord » (30,0 %, $n = 21$). Voir la figure 15 et la figure 16 pour une ventilation des réponses. De plus, le tableau 6 et le tableau 7 contiennent les réponses aux questions ouvertes fournies par les répondants qui ont indiqué être d'accord ou fortement d'accord avec chacun des énoncés.

Figure 15

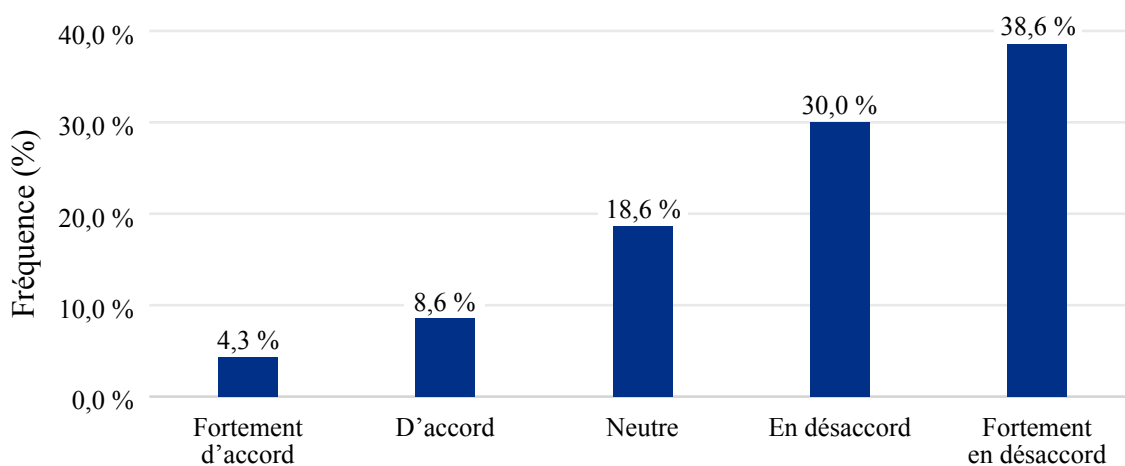
Perceptions de la collectivité à l'égard des caméras d'intervention et de la vie privée



Les caméras d'intervention constituent une intrusion dans ma vie privée.

Figure 16

Perceptions de la collectivité à l'égard des caméras d'intervention et de la vie privée de la collectivité



Les caméras d'intervention constituent une intrusion dans la vie privée de ma collectivité.

³ Deux répondants n'ont pas répondu à cette question; les pourcentages ont été calculés à partir du nombre de répondants ($n = 68$).



Tableau 6

Commentaires de personnes qui étaient d'accord ou fortement d'accord pour dire que les caméras d'intervention constituent une intrusion dans leur vie privée.

Commentaires [traduction]

Toujours se sentir observé.

Je crois qu'il devrait toujours y avoir une raison pour qu'elles soient allumées.

Les caméras d'intervention risquent de capturer les moments les plus difficiles de la vie d'une personne ou les moments où elle est le plus vulnérable.

Les caméras deviennent de plus en plus présentes dans toutes les dimensions de notre vie. Cela ne fait qu'engraisser les bases de données du gouvernement.

Je pense qu'elles empiètent également sur la vie privée des policiers. Qui veut que des moments de sa vie privée soient filmés?

Pour se sentir en sécurité avec les autres et avec la GRC.

Remarque : Un répondant a fait un commentaire, mais n'a pas indiqué son degré d'accord avec l'énoncé. Les commentaires sont des citations directes et n'ont pas été modifiés.

Tableau 7

Commentaires de personnes qui étaient d'accord ou fortement d'accord pour dire que les caméras d'intervention constituent une intrusion dans la vie privée de leur collectivité.

Commentaires [traduction]

Toujours allumées.

Voir ci-dessus.

Certaines personnes interagissent avec la police non pas à cause de leurs propres actions, mais à cause des actions d'autrui.

Remarque : Les commentaires sont des citations directes et n'ont pas été modifiés.



Le dernier énoncé était le suivant : « Avez-vous des préoccupations d’ordre culturel, religieux ou spirituel concernant l’utilisation de caméras d’intervention dans votre collectivité? » La majorité des répondants ont déclaré qu’ils n’avaient aucune préoccupation de cet ordre (92,9 %, $n = 65$). Voir la figure 17 pour une ventilation des réponses. De plus, le tableau 8 contient les réponses aux questions ouvertes fournies par les répondants qui ont indiqué avoir des préoccupations. Il est également important de noter que la plupart des répondants (65,6 %, $n = 42$) n’avaient pas interagi avec un agent de la GRC muni d’une caméra d’intervention, tandis que 12,5 % ($n = 8$) l’avaient fait, 18,8 % ($n = 12$) ignoraient s’ils l’avaient fait et 3,1 % ($n = 2$) n’ont pas précisé.

Figure 17

Perceptions de la collectivité à l’égard des caméras d’intervention et des préoccupations d’ordre culturel, religieux et spirituel

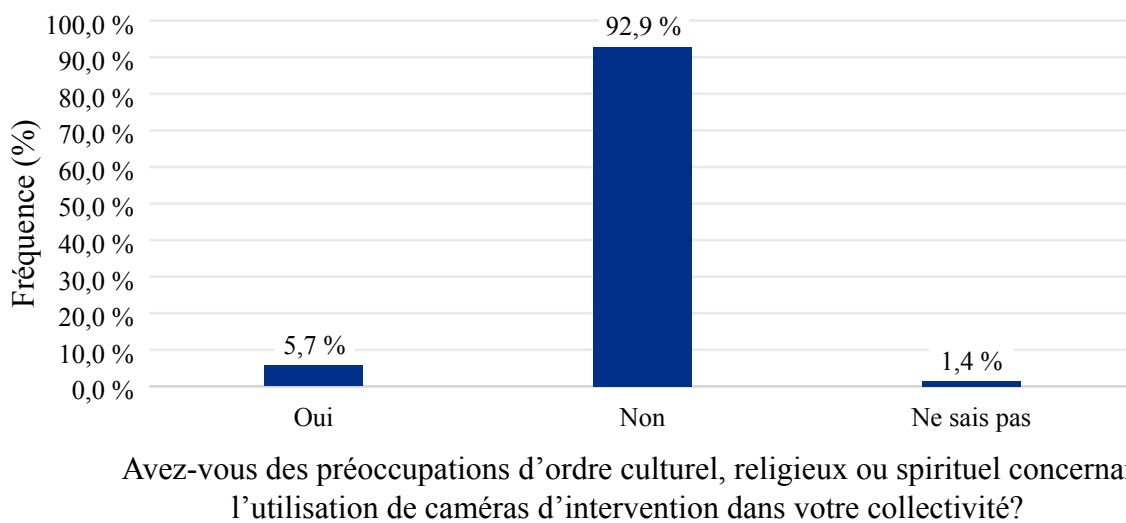


Tableau 8

Commentaires de personnes ayant des préoccupations d’ordre culturel, religieux et spirituel.

Commentaires [traduction]

Sécurité accrue pour surveiller le territoire.

Je ne veux pas me retrouver sur un ordinateur.

Aucun commentaire.

Remarque : Les commentaires sont des citations directes et n’ont pas été modifiés.



Enfin, le tableau 9 ci-dessous présente les derniers commentaires et les dernières questions ou préoccupations des répondants au sujet des caméras d'intervention en général. Les thèmes qui sont ressortis des commentaires généraux de la collectivité portaient sur la réglementation relative à l'utilisation des caméras d'intervention et au stockage des séquences vidéo. De façon générale, les commentaires étaient positifs au sujet de la mise en œuvre des caméras d'intervention, car la collectivité était d'avis que cela permettrait au public de voir les situations difficiles avec lesquelles les agents doivent composer. Les membres de la collectivité étaient d'avis que les caméras d'intervention devraient rester allumées en tout temps pour être efficaces et que des règlements devraient être mis en place pour partager les séquences vidéo en temps opportun avec le public. Cependant, on a soulevé une préoccupation au sujet des questions liées à la protection de la vie privée associées à la diffusion de ces images au public. On a aussi exprimé des points de vue contradictoires au sujet de la sécurité des agents lorsqu'ils portent une caméra. Un répondant a commenté que les caméras contribueraient à une meilleure protection à la fois des sujets et des agents, alors que d'autres craignaient qu'elles aggravent la situation. Les commentaires contenaient des recommandations voulant qu'on ait recours à un organisme tiers pour l'examen des séquences vidéo et la mise en œuvre du sondage sur les caméras d'intervention. Bien que des questions demeurent au sujet des politiques encadrant l'utilisation des caméras d'intervention, la majorité des commentaires prètent à penser que la collectivité est satisfaite des mesures qui ont été prises pour le projet pilote.

Tableau 9

Commentaires généraux des membres de la communauté d'Iqaluit

Commentaires généraux [traduction]

Les caméras d'intervention ne servent à accroître la confiance et à réduire le recours inapproprié à la force que SI ELLES RESTENT ALLUMÉES du début jusqu'à la fin des quarts. MAINTENEZ LES CAMÉRAS ALLUMÉES PENDANT TOUTE LA DURÉE D'UN QUART DE TRAVAIL, sans quoi leur utilisation ne fera que contribuer davantage à la corruption et au recours à la force, si les agents sont en mesure de se soustraire au seul mécanisme de responsabilisation à l'égard de leurs gestes.

Les caméras d'intervention ne sont efficaces que si elles sont allumées. J'ai entendu parler de nombreux incidents où elles ne sont allumées qu'après l'intervention ou ne le sont pas du tout. Dans ce cas, elles sont inutiles. Peut-être pourrions-nous utiliser des caméras qui fonctionnent pendant toute la durée d'un quart de travail?

Peut-on définir une règle claire pour transmettre la vidéo au public en temps opportun?
La GRC met trop de temps avant de répondre à des plaintes qui pourraient être réglées rapidement simplement en montrant la vidéo.

Les séquences filmées devraient être diffusées pour montrer les gestes de violence verbale à l'endroit de la police et montrer à quel point la plupart d'entre eux restent calmes alors qu'ils se font injurier. Pourquoi est-ce deux poids, deux mesures?

Bon travail.

Les relations saines sont importantes.



Commentaires généraux [traduction]

Espérons qu'il y aura une véritable politique écrite concernant les caméras et la diffusion des vidéos au public. Diffusez également des images pour devancer l'« indignation future ». Je suis sûr qu'il y en aura parce que les gens ne semblent pas satisfaits de ce que la police communique au public de nos jours.

Pendant combien de temps les fichiers vidéo sont-ils conservés?

Je crois que les caméras d'intervention améliorent la sécurité de tous les membres de la collectivité, y compris les agents de la GRC. Je crois qu'elles offrent des avantages immenses malgré les coûts associés au programme.

S'il y a un risque que les caméras d'intervention augmentent le risque pour les agents qui en sont munis (étant donné que l'agent peut devenir la cible d'une attaque violente par une personne qui veut détruire la preuve enregistrée), ces caméras devraient être portées, mais dissimulées.

Je pense qu'à moins que l'option d'éteindre la caméra ne soit éliminée, la collectivité continuera de se méfier de la GRC.

Si vous voulez la « réconciliation », il vaut probablement mieux garder les caméras et cesser de se cacher derrière les questions de « durée de conservation » et d'autres questions qui ne visent qu'à les écarter. Continuez votre bon travail, c'est un pas dans la bonne direction.

Ce ne sont pas les caméras qui me préoccupent, ce sont les règles concernant l'accès aux images. Elles doivent être transparentes, faciles à comprendre et conçues pour mettre au jour la vérité, et non pour cacher les actes répréhensibles commis par nos services de police.

Les coûts vont être énormes pour la GRC en plus de complexifier la divulgation de la preuve et le caviardage.

NÉANT.

Non.

Aucun commentaire.

Aucun.

S'il vous plaît, gardez-les allumées en tout temps afin qu'on ne puisse pas vous accuser de les éteindre pour cacher quoi que ce soit. Assurez-vous de diffuser les séquences lorsqu'il y a un incident. Le public a besoin de voir toute la merde avec laquelle doivent composer les policiers tous les jours. Utilisez cette occasion pour maximiser les accusations. Le public a besoin de voir toutes les conneries que vos policiers doivent endurer et laisser passer parce que les accusations sont éventuellement abandonnées. Mais grâce à ces séquences vidéo, elles ne pourront plus être abandonnées.

Les membres de la GRC devraient être tenus de porter des caméras d'intervention durant tout leur quart de travail. La configuration par défaut devrait être que la caméra reste allumée en tout temps lorsqu'elle est portée, sans qu'il soit possible de l'éteindre.

La GRC devrait appuyer publiquement ses membres et montrer l'ampleur de la violence verbale et des réactions brutales que subissent quotidiennement les policiers. Le public a besoin de voir à quel point la plupart des membres réussissent à demeurer calmes alors qu'ils se font injurier et défier.



Commentaires généraux [traduction]

Il faut dépenser de l'argent pour la police et non pour des caméras. Améliorez la formation et les relations.

Merci d'avoir sollicité l'avis du public. Je crois que les caméras d'intervention appuieront les agents lorsque les gens exagèrent et mentent au sujet de leur traitement.

La désactivation des caméras ne devrait être possible qu'à distance pour que les policiers ne puissent pas éteindre leur caméra lorsqu'ils veulent abuser de leur pouvoir, comme ils le font habituellement en intimidant la communauté autochtone, comme ils le font actuellement.

La réponse à toutes les questions abordées dans ce sondage *dépend* grandement de la façon dont cela est mis en œuvre. Des études montrent que lorsque les agents peuvent éteindre et allumer leur caméra chaque fois qu'ils le veulent, cela AUGMENTE le recours à la force par la police. Les images de caméras d'intervention qui sont complètement cachées au public ou même demandées sont inutiles pour accroître la transparence. Les enquêtes qui utilisent des images de caméras d'intervention qui ne sont pas menées par des avocats civils indépendants sont des impostures conçues pour protéger les policiers violents. **UTILISEZ LES CAMÉRAS D'INTERVENTION DE LA BONNE FAÇON.**

Les caméras sont utiles et protègent la police contre les menteurs.

La police en a besoin pour prouver qu'elle a reçu des plaintes non fondées de la part de citoyens qui ressentent le besoin de se venger contre des policiers. Les membres de la GRC ne reçoivent pas de soutien; au moins, ces caméras protégeront leurs arrières.

Le sondage devrait être distribué par une tierce partie non policière, en particulier une organisation dirigée par des Inuits, car cela susciterait des réponses plus honnêtes de la part de la collectivité et rendrait les répondants plus à l'aise de partager leurs perceptions à l'égard de ce programme. Si les gens se méfient déjà de la police, ils ne participeront pas à ce sondage. À ce stade-ci, il s'agit d'un processus d'autosélection qui ne profitera qu'à la police et au discours préconisant d'aller de l'avant avec la mise en œuvre et l'adoption complètes des caméras d'intervention.

L'utilité des caméras d'intervention dépendra de la façon dont elles sont déployées et de la transparence avec laquelle les séquences sont capturées, conservées et partagées avec les intervenants appropriés (comme la DGSJ et le SPPC). La confiance dans la police dépendra en grande partie de l'indépendance des enquêtes et de l'application à la police des mêmes normes que celles appliquées aux civils. Des accusations réelles pour inconduite sont nécessaires pour rétablir la relation; il ne faut pas se contenter des belles paroles.

La vidéo est un document public qui doit être accessible au public. Cela pourrait poser des problèmes si le public a accès aux séquences et est témoin des défis que doivent relever certaines personnes comme la toxicomanie, la maladie mentale, les déficiences développementales, etc. Je ne voudrais pas que ces vidéos finissent entre les mains du public – imaginez la difficulté de se trouver un emploi si une vidéo de vous affichant un « comportement inapproprié » circule. Si le gouvernement ou la GRC utilise un logiciel de reconnaissance faciale ou un autre logiciel du genre, c'est inquiétant. Il est inquiétant de penser que la police pourrait utiliser les caméras comme outil de surveillance mobile.

Où une personne peut-elle accéder à tous les renseignements, à toutes les données sur l'utilisation et à toutes les données qui sont utilisés aujourd'hui et qui l'ont été par le passé?



Commentaires généraux [traduction]

Oui, un membre de ma famille s'est fait arrêter par un agent de la GRC qui travaillait seul, à deux reprises.

Oui, je pense que cela va protéger la police contre de fausses accusations. J'espère que les séquences filmées pourront être communiquées à tous les intervenants pour montrer la violence que la police endure chaque jour. Cela montrera au public exactement ce avec quoi ils doivent composer. Si vous voulez de la transparence, il faut que cela se fasse dans les deux sens. Je pense que les gens seront choqués de voir la divulgation complète des séquences vidéo et qu'ils auront de nouveau confiance dans les policiers qui risquent leur vie tous les jours.

Remarque : Les commentaires sont des citations directes et n'ont pas été modifiés.

Changements temporels des perceptions pendant la durée du projet pilote

Des analyses ont été effectuées pour examiner les changements de perception à mesure que le projet pilote progressait. Les répondants qui ont répondu au sondage au cours des trois premiers mois du projet pilote (de décembre à février) étaient considérés comme le « groupe du début du projet pilote » ($n = 24, 34,3 \%$) et ceux qui ont répondu au sondage au cours des trois derniers mois du projet pilote (de mars à mai)⁴ étaient considérés comme le « groupe de la fin et de l'après projet pilote » ($n = 46, 65,7 \%$). Des tests du chi carré ont été effectués pour déterminer s'il existait des différences entre ces groupes⁵. Les différences de réponse entre les groupes du début du projet pilote et de la fin et de l'après projet pilote n'étaient pas statistiquement significatives.

Analyse des résultats du sondage dans la collectivité selon la race

Une analyse fondée sur la race a été effectuée pour examiner les différences potentielles entre les réponses des répondants blancs et les réponses des répondants inuits, autochtones ou de races minoritaires. Sur l'échantillon total de 70 répondants, 53 (76 %) ont déclaré leur race ou origine ethnique. Parmi ceux qui ont déclaré leur race ou leur origine ethnique, 60 % étaient blancs ($n = 32$) et 40 % étaient autochtones ou de races minoritaires ($n = 21$). Le groupe des répondants autochtones et de races minoritaires était formé de tous les répondants qui ont déclaré leur race ou leur origine ethnique comme Inuits, Premières Nations, Métis, Asiatiques du Sud, Chinois, Noirs, Philippins, Latino-Américains, Arabes, Asiatiques du Sud-Est, Asiatiques occidentaux, Coréens ou Japonais⁶. L'analyse fondée sur la race a également été ventilée davantage au niveau des répondants autochtones ($n = 17, 33 \%$) selon leur appartenance déclarée aux groupes Inuits, Premières Nations ou Métis. L'analyse fondée sur la race porte aussi spécifiquement sur les répondants inuits ($n = 13, 25 \%$).

⁴ Trois répondants ont soumis leur sondage en juin, après la fin du projet pilote; leurs réponses sont incluses dans ce groupe.

⁵ Toutes les hypothèses requises pour utiliser les tests du chi carré ont été satisfaites, à l'exception de l'hypothèse selon laquelle au moins 80 % des cas doivent avoir une fréquence supérieure à 5 (McHugh, 2013). Dans certains cas, seulement 50 % des cas comportaient des fréquences supérieures à 5.

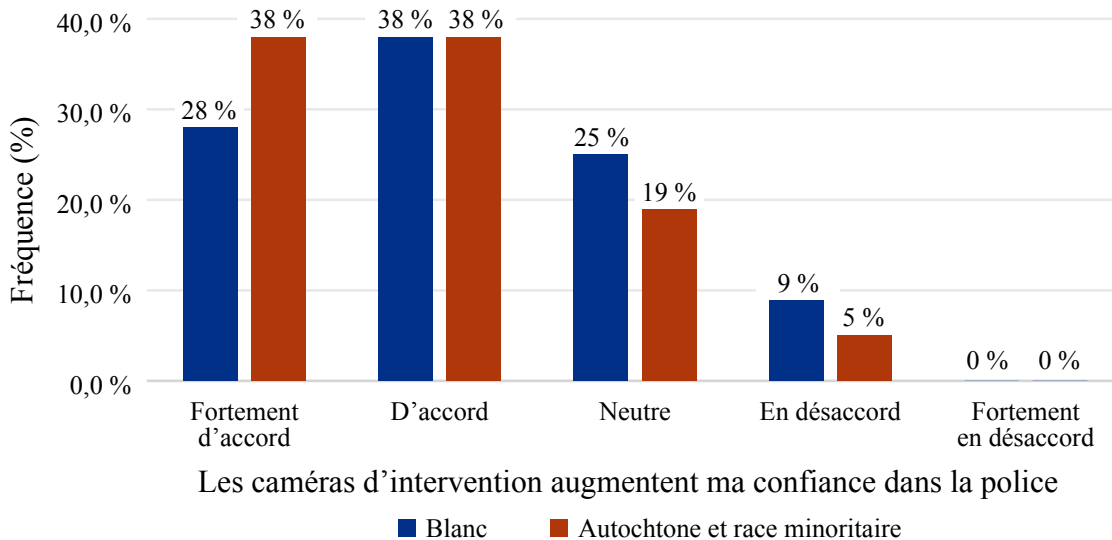
⁶ Ce groupe comprend également deux répondants qui ont sélectionné « autre » et qui pouvaient préciser leur race ou leur origine ethnique. L'un a écrit « mixte » et l'autre « mixté ».



Lorsqu'on leur a demandé si les caméras d'intervention augmentaient leur confiance envers la police, la plupart des répondants de chaque catégorie raciale étaient d'accord ou fortement d'accord (voir la figure 18). Plus particulièrement, 66 % des répondants blancs ($n = 21$) et 76 % des répondants autochtones et de races minoritaires ($n = 16$) étaient d'accord ou fortement d'accord. Plus précisément, 71 % des répondants autochtones ($n = 12$) et 77 % des répondants inuits ($n = 10$) étaient d'accord ou fortement d'accord. Aucune différence statistiquement significative n'a été relevée entre les groupes.

Figure 18

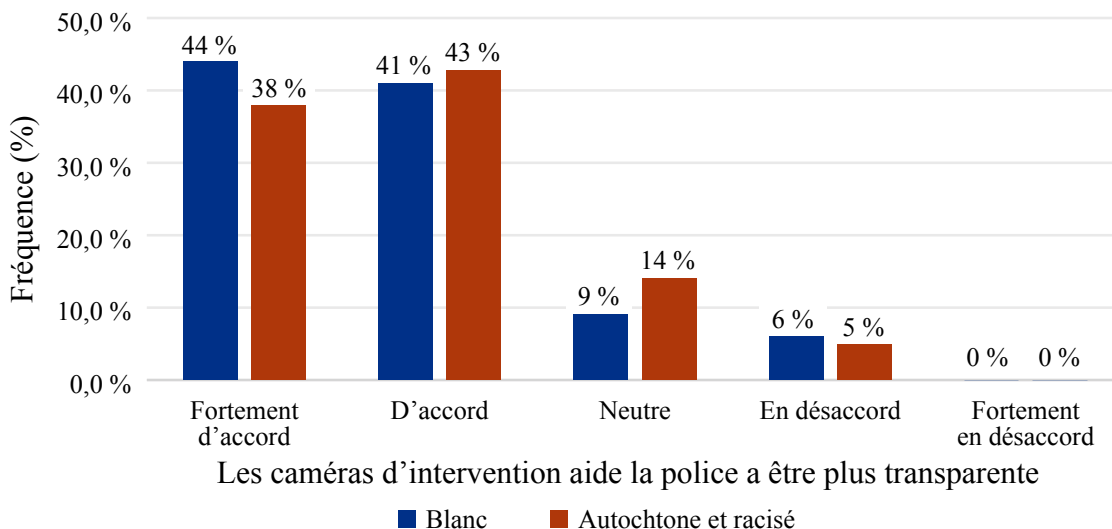
Perception de la collectivité à l'égard des caméras d'intervention et de la confiance dans la police



Lorsqu'on leur a demandé si les caméras d'intervention aidaient la police à être plus transparente, les réponses les plus fréquentes variaient selon les catégories raciales (voir la figure 19). Plus particulièrement, 84 % des répondants blancs ($n = 27$) et 81 % des répondants autochtones et de races minoritaires ($n = 17$) étaient d'accord ou fortement d'accord. Plus précisément, 76 % des répondants autochtones ($n = 13$) et 77 % des répondants inuits ($n = 10$) étaient d'accord ou fortement d'accord. Aucune différence statistiquement significative n'a été relevée entre les groupes.

Figure 19

Perception de la collectivité à l'égard des caméras d'intervention et de la transparence

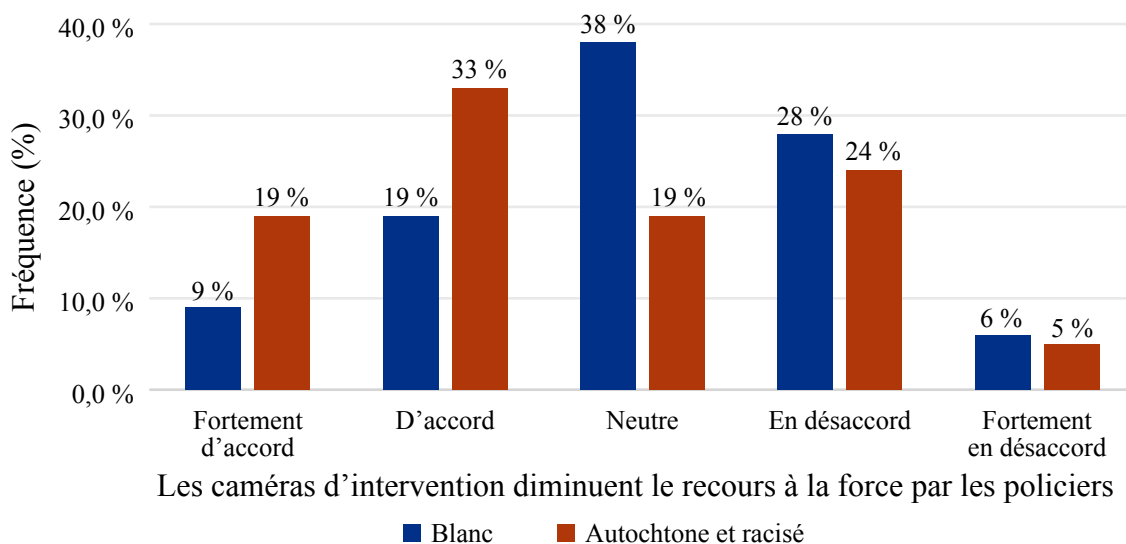




Les répondants ne s’entendaient pas sur la question de savoir si les caméras d’intervention diminuent le recours à la force par les policiers (voir la figure 20). Plus particulièrement, 28 % des répondants blancs ($n = 9$) et 52 % des répondants autochtones et de races minoritaires ($n = 11$) étaient d’accord ou fortement d’accord. Plus précisément, 53 % des répondants autochtones ($n = 9$) et 69 % des répondants inuits ($n = 9$) étaient d’accord ou fortement d’accord. On a observé une différence statistiquement significative entre les répondants inuits et non inuits ($p = 0,042$), les répondants inuits estimant que les caméras d’intervention réduisent le recours à la force par la police dans une plus grande mesure que les répondants non inuits.

Figure 20

Perceptions de la collectivité à savoir si les caméras d’intervention diminuent le recours à la force par la police

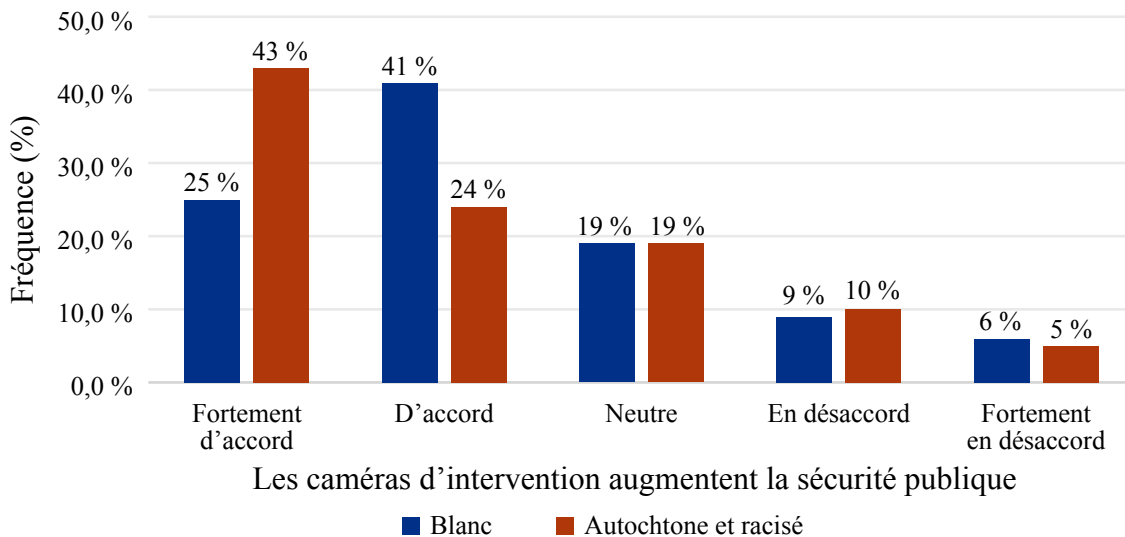


Lorsqu’on leur a demandé si les caméras d’intervention augmentaient la sécurité publique, la différence entre les répondants de races minoritaires et non de races minoritaires était moindre (voir la figure 21). Plus particulièrement, 66 % des répondants blancs ($n = 21$) et 67 % des répondants autochtones et de races minoritaires ($n = 14$) étaient d’accord ou fortement d’accord. Plus précisément, 71 % des répondants autochtones ($n = 12$) et 85 % des répondants inuits ($n = 11$) étaient d’accord ou fortement d’accord. Aucune différence statistiquement significative n’a été relevée entre les groupes.



Figure 21

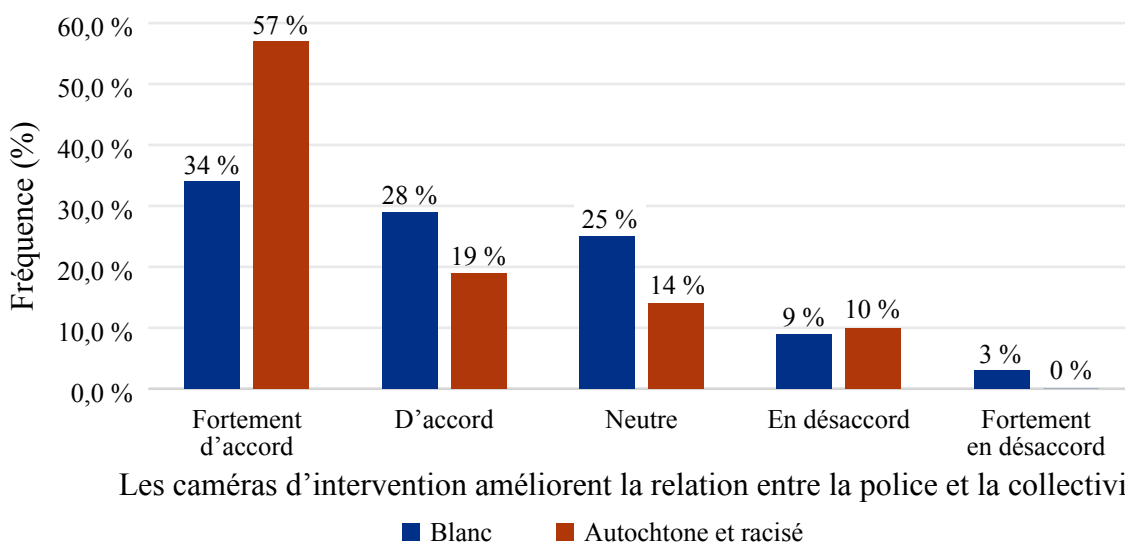
Perception de la collectivité à savoir si les caméras d'intervention augmentent la sécurité publique



La plupart des répondants de chaque catégorie raciale étaient fortement d'accord pour dire que les caméras d'intervention améliorent la relation entre la police et la collectivité (voir la figure 22). Plus particulièrement, 63 % des répondants blancs ($n = 20$) et 76 % des répondants autochtones et de races minoritaires ($n = 16$) étaient d'accord ou fortement d'accord. Plus précisément, 71 % des répondants autochtones ($n = 12$) et 77 % des répondants inuits ($n = 10$) étaient d'accord ou fortement d'accord. Aucune différence statistiquement significative n'a été relevée entre les groupes.

Figure 22

Perception de la collectivité à savoir si les caméras d'intervention améliorent les relations communautaires

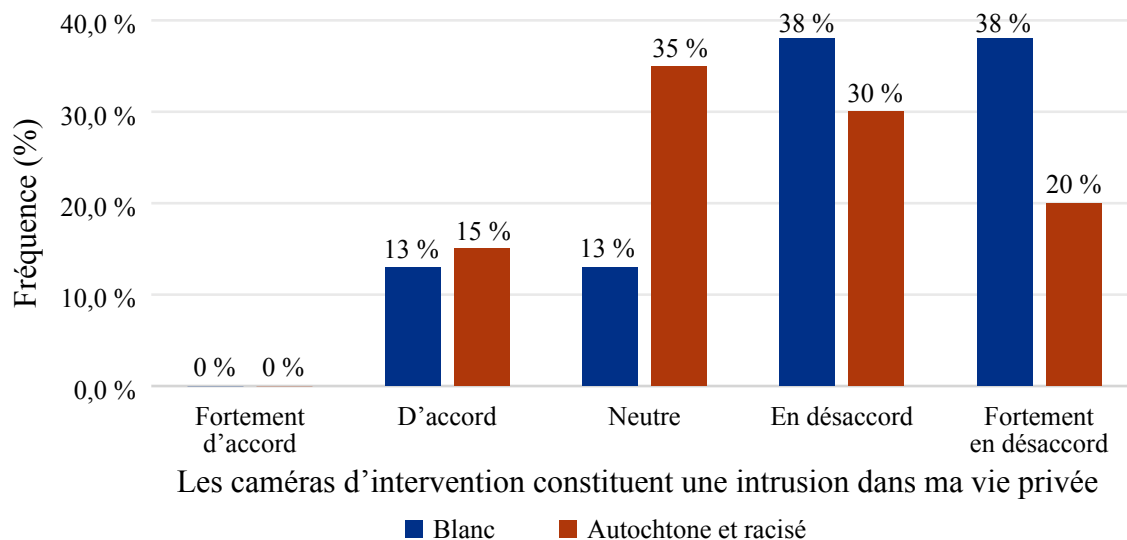




Lorsqu'on leur a demandé si les caméras d'intervention constituaient une intrusion dans leur vie privée, les réponses des groupes raciaux variaient (voir la figure 23). Plus particulièrement, 75 % des répondants blancs ($n = 24$) et 50 % des répondants autochtones et de races minoritaires ($n = 10$) étaient *en désaccord* ou *fortement en désaccord*. Plus précisément, 44 % des répondants autochtones ($n = 7$) et 33 % des répondants inuits ($n = 4$) étaient *en désaccord* ou *fortement en désaccord*. On a observé une différence statistiquement significative entre les répondants inuits et non inuits ($p = 0,033$), les répondants inuits étant plus préoccupés par le fait que les caméras d'intervention constituent une intrusion dans leur vie privée que les répondants non inuits.

Figure 23

Perceptions de la collectivité à l'égard des caméras d'intervention et de la vie privée

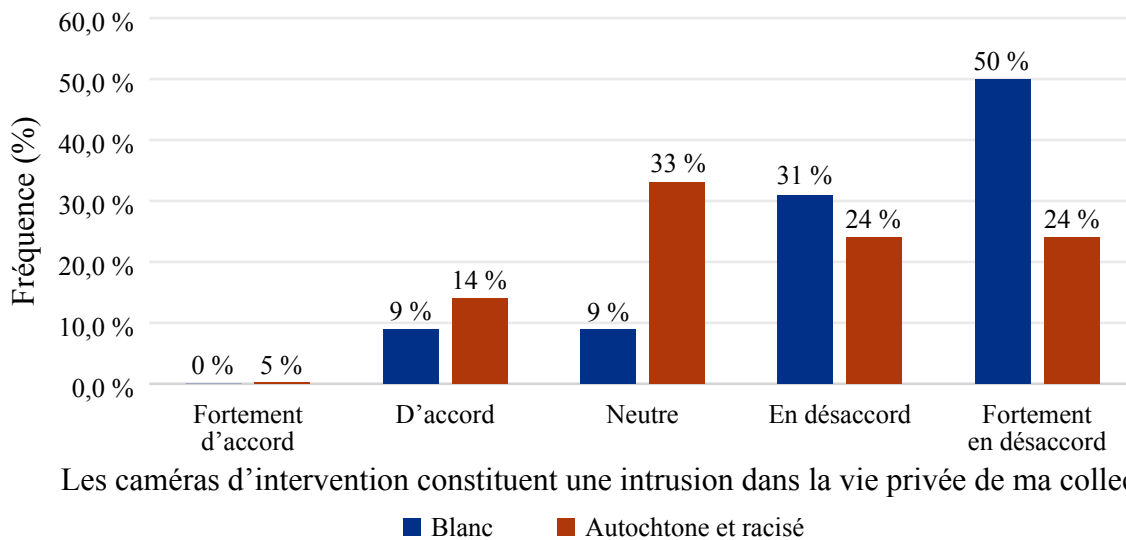




Les réponses variaient également lorsqu'on leur demandait si les caméras d'intervention constituaient une intrusion dans la vie privée de leur collectivité (voir la figure 24). Plus particulièrement, 81 % des répondants blancs ($n = 26$) et 48 % des répondants autochtones et de races minoritaires ($n = 10$) étaient *en désaccord* ou *fortement en désaccord*. Plus précisément, 41 % des répondants autochtones ($n = 7$) et 38 % des répondants inuits ($n = 5$) étaient *en désaccord* ou *fortement en désaccord*. On a observé une différence statistiquement significative entre les répondants inuits et les répondants non inuits ($p = 0,046$), les répondants inuits étant plus préoccupés par le fait que les caméras d'intervention constituent une intrusion dans la vie privée de leur collectivité que les répondants non inuits.

Figure 24

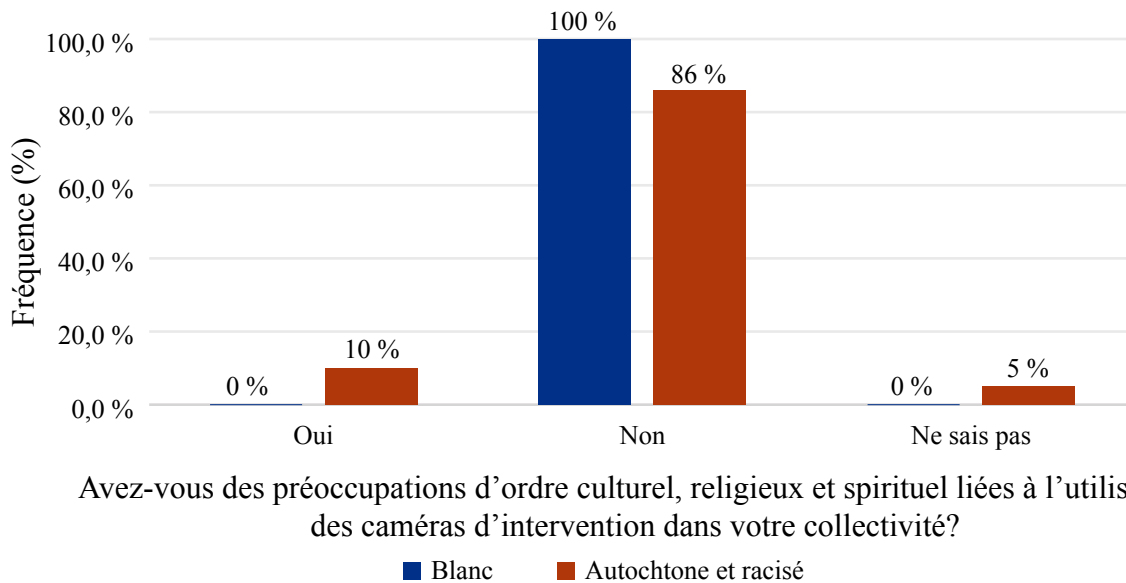
Perceptions de la collectivité à l'égard des caméras d'intervention et de la vie privée de la collectivité



La majorité des répondants de chaque catégorie raciale n'avaient aucune préoccupation d'ordre culturel, religieux ou spirituel liée à l'utilisation de caméras d'intervention dans leur collectivité (voir la figure 25). Plus particulièrement, aucun des répondants blancs n'a soulevé de préoccupation et 10 % des répondants autochtones et de races minoritaires ($n = 2$) ont soulevé des préoccupations. Plus précisément, 12 % des répondants autochtones ($n = 2$) et 15 % des répondants inuits ($n = 2$) ont exprimé des préoccupations. On a observé une différence statistiquement significative entre les répondants inuits et les répondants non inuits ($p = 0,014$), les répondants inuits étant plus préoccupés que les répondants non inuits. Des résultats semblables ont été observés chez les répondants autochtones et non autochtones ($p = 0,041$).

**Figure 25**

Perceptions de la collectivité à l'égard des caméras d'intervention et des préoccupations d'ordre culturel, religieux et spirituel



Résumé général des résultats du sondage auprès de la collectivité

Dans l'ensemble, le public a fait état de perceptions positives à l'égard des caméras d'intervention. La plupart des participants ont déclaré qu'ils étaient « d'accord » ou « fortement d'accord » pour dire que les caméras d'intervention accroissent leur confiance dans la police, aident la police à être plus transparente, accroissent la sécurité publique et améliorent la relation entre la police et la collectivité.

Environ un tiers des participants ont déclaré qu'ils estimaient que les caméras d'intervention réduisaient le recours à la force par les policiers. Toutefois, cette constatation différait en fonction de la race ou de l'origine ethnique du participant. Un peu moins du tiers (28 %) des répondants blancs étaient de cet avis, comparativement à environ la moitié (52 %) des répondants autochtones et de races minoritaires. Plus précisément, environ la moitié (53 %) des répondants autochtones et la plupart (69 %) des répondants inuits estiment que les caméras d'intervention réduisent le recours à la force par les policiers.

La plupart des participants étaient également « en désaccord » ou « fortement en désaccord » avec le fait que les caméras d'intervention constituent une intrusion dans leur vie privée ou celle de leur collectivité. Cette constatation différait également en fonction de la race ou de l'origine ethnique du participant. Un moins grand nombre de participants autochtones et de races minoritaires ont déclaré être « en désaccord » ou « fortement en désaccord » avec le fait que les caméras d'intervention constituent une intrusion dans leur vie privée ou dans celle de leur collectivité (c.-à-d. que les participants autochtones et de races minoritaires se préoccupaient davantage des questions de protection de la vie privée).



Très peu de participants avaient des préoccupations d'ordre culturel, religieux et spirituel à l'égard de l'utilisation de caméras d'intervention dans leur collectivité. Toutefois, cette réponse diffèrait selon la race ou l'origine ethnique du participant. Aucun participant blanc n'a déclaré avoir des préoccupations, tandis que 10 % des participants autochtones ou de races minoritaires ont déclaré avoir des préoccupations. Plus précisément, 12 % des répondants autochtones et 15 % des répondants inuits ont déclaré avoir des préoccupations d'ordre culturel, religieux et spirituel.

Dans l'ensemble, les participants ont formulé des commentaires positifs indiquant que la collectivité est satisfaite des mesures qui ont été prises jusqu'à maintenant. Cependant, certains commentaires laissent entendre que les membres de la collectivité ont des préoccupations à l'égard de la politique sur les caméras d'intervention (p. ex. par rapport à l'activation ou à la désactivation des caméras d'intervention, à la diffusion des séquences vidéo, à la protection de la vie privée).

Les réponses des participants qui ont répondu au sondage au début du projet pilote n'étaient pas statistiquement différentes de celles des participants qui ont répondu au sondage vers la fin du projet pilote. De plus, il convient de mentionner que même si des efforts ont été déployés pour assurer une représentation diversifiée de la collectivité dans les réponses au sondage, les Inuits étaient sous-représentés. À l'avenir, une approche différente devrait être adoptée (p. ex. la collecte de données par une tierce partie, sans lien avec les services policiers).



Consultation des membres de la GRC

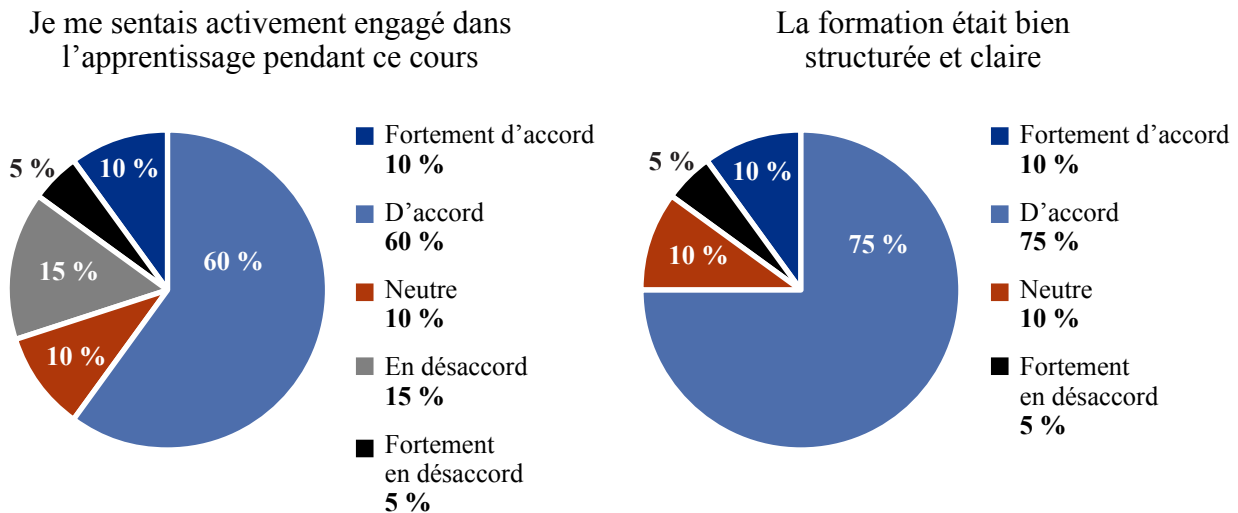
Programme de formation sur les caméras d'intervention

En collaboration avec l'AP, la Division V a lancé un nouveau programme de formation pour tous les membres en service permanent et de relève qui seraient munis de caméras d'intervention pendant le projet pilote. La formation portait non seulement sur le fonctionnement de la caméra elle-même, mais aussi sur le système de gestion des preuves numériques (SGPN) et sur la façon d'opérationnaliser certains aspects de la politique sur les caméras d'intervention. Au total, 54 membres ont suivi la formation, dont 20 ont répondu à un sondage mené par l'AP sur la qualité de la formation.

À la suite de la première vague de formation, on a demandé aux stagiaires ($n = 20$) de répondre à un sondage sur la formation élaboré et utilisé par AP. Les participants étaient principalement des hommes (80 %) agents de la GRC (70 %), âgés de 25 à 39 ans (60 %), et la plupart n'avaient jamais suivi d'autre type de formation sur les caméras d'intervention (60 %). Dans l'ensemble, la plupart des participants étaient « d'accord » (60 %) ou « fortement d'accord » (10 %) pour dire qu'ils se sentaient activement engagés dans l'apprentissage pendant le cours, et la plupart étaient « d'accord » (75 %) ou « fortement d'accord » (10 %) pour dire que la formation était bien structurée et claire (voir la figure 26).

Figure 26

Évaluation par les agents de leur participation au cours de formation sur les caméras d'intervention et de la clarté des apprentissages tirés

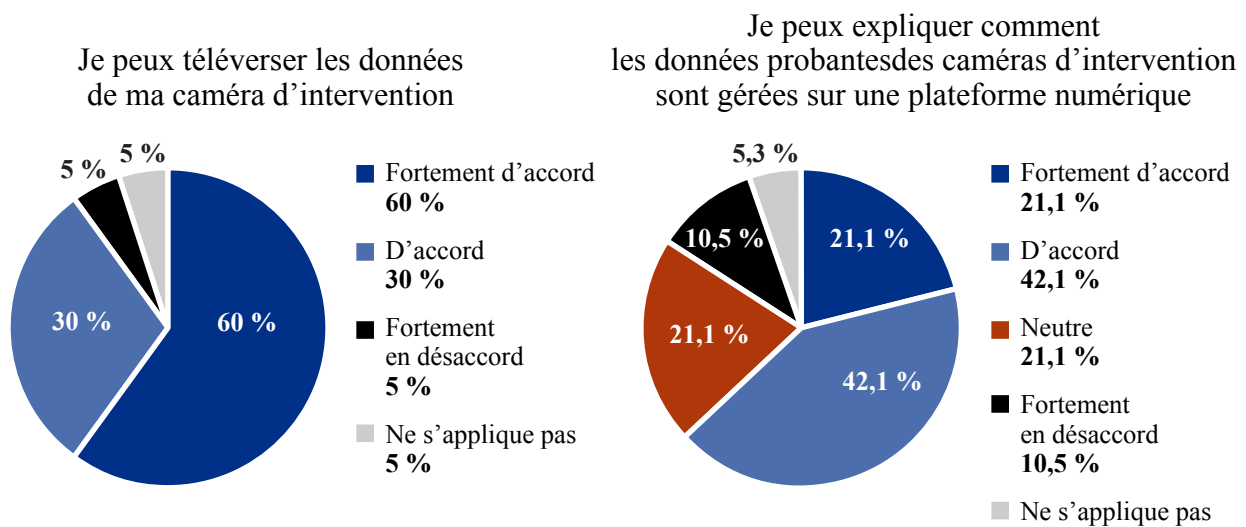




En se fondant sur la formation reçue en ce qui concerne le traitement et la tenue des données probantes numériques, la majorité des répondants était « fortement d'accord » (60 %) et « d'accord » (30 %) pour dire qu'ils savaient comment téléverser les données de leurs caméras d'intervention. Les répondants ont également indiqué qu'ils étaient « fortement d'accord » (21,1 %) et « d'accord » (42,1 %) pour dire qu'ils pouvaient expliquer comment la preuve issue des caméras d'intervention est gérée sur les supports numériques. Cependant, un certain nombre de répondants ont indiqué qu'ils se sentaient « neutres » (21,1 %) ou « fortement en désaccord » (10,5 %) avec l'énoncé voulant qu'ils puissent expliquer comment la preuve issue des caméras d'intervention est gérée sur les supports numériques (voir la figure 27).

Figure 27

Évaluation par les agents de leurs connaissances du système de gestion des preuves numériques



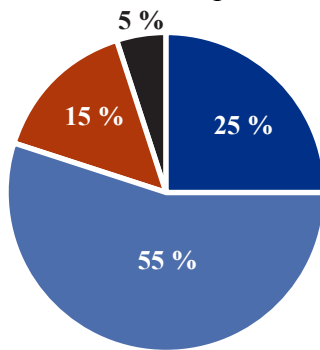


En ce qui concerne leur compréhension de la politique de la GRC sur les caméras d'intervention, la majorité des répondants étaient « d'accord » (55 %) ou « fortement d'accord » (25 %) pour dire qu'ils savaient comment appliquer la politique sur les caméras d'intervention dans un contexte opérationnel. De plus, 60 % des répondants étaient « d'accord » et 35 % « fortement d'accord » pour dire qu'ils savaient à quel moment leur caméra d'intervention devait être *allumée*; 50 % « étaient d'accord » et 25 % « étaient fortement d'accord » pour dire qu'ils savaient à quel moment leur caméra d'intervention devait être *éteinte*. Il est important de mentionner que certains répondants ont indiqué qu'ils étaient « neutres » ou « en désaccord » avec l'énoncé voulant qu'ils sachent comment appliquer la politique sur les caméras d'intervention dans un contexte opérationnel. De plus, certains ont indiqué qu'ils étaient « en désaccord » (5 %) ou qu'ils étaient « neutres » (15 %) lorsqu'il s'agissait de savoir quand éteindre sa caméra d'intervention. La figure 28 présente ces résultats.

Figure 28

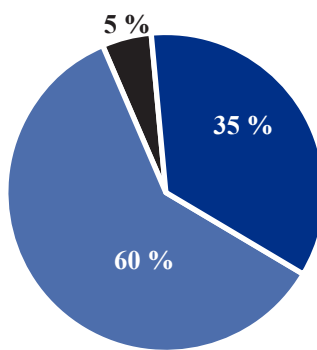
Évaluation par les agents de leurs connaissances pratiques de l'application de la politique et de l'équipement relatifs aux caméras d'intervention

Je peux appliquer la politique sur les caméras d'intervention dans un contexte opérationnel



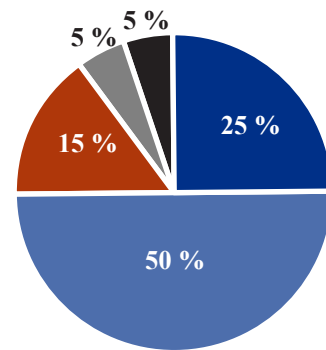
■ Fortement d'accord 25 %
 ■ D'accord 55 %
 ■ Neutre 15 %
 ■ Fortement en désaccord 5 %

Je sais quand ma caméra d'intervention devrait être allumée



■ Fortement d'accord 35 %
 ■ D'accord 60 %
 ■ Fortement en désaccord 5 %
 ■ Neutre 5 %

Je sais quand ma caméra d'intervention devrait être éteinte



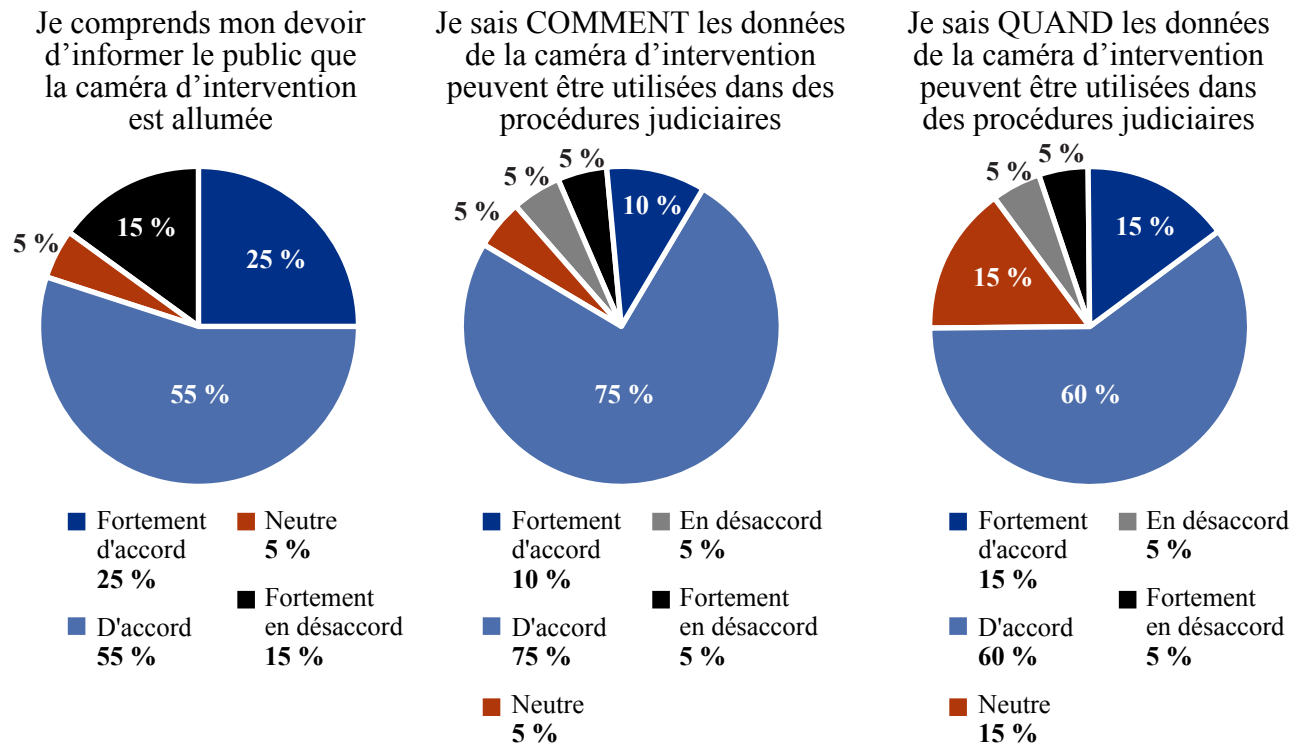
■ Fortement d'accord 25 %
 ■ D'accord 50 %
 ■ Neutre 15 %
 ■ Fortement en désaccord 5 %

Dans le même ordre d'idées, la majorité des répondants étaient « d'accord » (55 %) et « fortement d'accord » (25 %) pour dire qu'ils comprennent leur devoir d'informer le public que leur caméra d'intervention est allumée. Toutefois, il convient de signaler que 15 % des répondants ont également indiqué qu'ils étaient « fortement en désaccord » quant à l'énoncé voulant qu'ils comprennent leur devoir d'informer le public que leur caméra d'intervention est allumée. On a également demandé aux répondants s'ils savaient comment les données de leurs caméras d'intervention pouvaient être utilisées dans des procédures judiciaires; 75 % étaient « d'accord » et 10 % étaient « fortement d'accord » pour dire qu'ils le savaient. Les résultats sont illustrés à la figure 29. La plupart des répondants se sentaient « très confiants » (45 %) ou « modérément confiants » (50 %) quant à leur capacité de respecter la politique sur les caméras d'intervention de la GRC.



Figure 29

Évaluation par les agents de leur compréhension de la politique sur les caméras d'intervention



Les agents ont également été interrogés au sujet de la formation en ligne pour les utilisateurs de WatchGuard, de la formation *Introduction to Evidence Library Express* de WatchGuard, de la formation pour les utilisateurs de WatchGuard REDACTIVE, ainsi qu'au sujet de leur degré de confiance par rapport à diverses compétences, aux formateurs qui ont donné le cours et à leur capacité d'appliquer les compétences qu'ils ont acquises. Les agents ont également été en mesure de faire part d'autres commentaires ou préoccupations dans des zones de texte ouvertes. Il est important de mentionner que parmi ces réponses qualitatives, des répondants (40 %) étaient d'avis que certaines composantes, compétences ou tactiques pourraient être retirées du cours sur les caméras d'intervention. D'autres estimaient que la formation en personne n'était pas nécessaire. Une proportion semblable (38 %) a suggéré que le module sur le stress causé par un incident critique pourrait être retiré de la formation, car il répète ce qui est enseigné dans la formation *En route vers la préparation mentale* (RVPM)⁷. Les résultats complets se trouvent dans le rapport exhaustif de l'équipe de l'AP sur la formation mise à l'essai : « Évaluation du programme pilote de caméras d'intervention de la GRC ». Les recommandations de l'équipe de l'apprentissage et du perfectionnement, fondées sur leurs résultats, se trouvent dans la sous-section [Formation](#) de la section [Recommandations et facteurs à considérer](#) ci-dessous.

⁷ [La formation En route vers la préparation mentale](#) a été créée par le ministère de la Défense nationale « dans le but de renforcer la sensibilisation aux troubles de santé mentale et aux blessures de stress opérationnel (BSO) à l'aide d'éducation; de réduire la stigmatisation liée aux troubles de santé mentale; et d'accroître la compréhension et le soutien concernant ces problèmes ». Tous les employés de la GRC doivent suivre cette formation.



Résultats du sondage auprès des membres

On a demandé à tous les membres (permanents ou de relève) qui étaient en service pendant le projet pilote sur les caméras d'intervention à Iqaluit et qui ont utilisé une caméra au moins une fois pendant leur quart de travail de répondre à un sondage sur leur expérience. Dans le cadre du sondage, on les a interrogés sur leur degré de satisfaction générale à l'égard du rendement et de la configuration de la caméra, sur la facilité d'utilisation de la caméra ou les difficultés rencontrées, le cas échéant, sur leur opinion par rapport à l'emplacement de la caméra et au type de dispositif de fixation qu'ils avaient utilisé, sur la clarté de la politique sur les caméras d'intervention et sur toute question relative à la protection de la vie privée qui s'est présentée. On leur a également demandé ce qu'ils pensaient des diverses caractéristiques de la caméra qui avaient une incidence sur la commodité et la fonctionnalité (p. ex. le poids, la qualité de la vidéo, le champ de prise de vues, l'audio, l'autonomie de la pile, l'écran d'affichage). On leur a demandé comment les caméras d'intervention avaient eu une incidence sur certains aspects de leur sécurité, comme le transfert de la caméra de leur gilet pare-balles souple au gilet pare-balles rigide et leur accès à leurs options d'intervention, et si la caméra cachait l'inscription « police » sur leur gilet. Le sondage posait également des questions visant à déterminer s'ils avaient perçu des changements dans leur intervention ou dans la réaction du public depuis qu'ils portaient la caméra. Le sondage comportait aussi des questions de suivi sur la formation sur les caméras d'intervention. Les résultats de chacune de ces sections sont présentés ci-dessous.

Le sondage a été distribué à 51 membres et a obtenu un taux de réponse de 25,5 % ($n = 13$)⁸. La plupart des membres interrogés ont indiqué qu'ils étaient de sexe masculin ($n = 8$); un membre était de sexe féminin et un autre a préféré ne pas répondre⁹. Most participants who completed the survey were general duty members ($n = 9$) at the rank of constable ($n = 8$). La plupart des répondants qui ont répondu au sondage étaient des membres exerçant des fonctions de police générales ($n = 9$) au grade de gendarme ($n = 8$). La majorité des répondants étaient des membres de relève ($n = 7$), tandis que quatre étaient des membres permanents. Avant de répondre au sondage, deux membres ont porté une caméra pendant une semaine, deux membres l'ont portée pendant deux semaines, deux membres l'ont portée pendant trois semaines, un membre l'a portée pendant quatre semaines et un membre l'a portée pendant cinq semaines.

Satisfaction générale à l'égard de la caméra d'intervention

Dans la première section du sondage, on demandait aux membres s'ils étaient satisfaits des caméras d'intervention d'une façon générale. La première question était la suivante : « Dans quelle mesure êtes-vous satisfait du rendement global des caméras d'intervention? » La majorité des membres étaient « plutôt satisfaits » (46,2 %, $n = 6$) et « très satisfaits » (30,8 %, $n = 4$). Voir la figure 30.

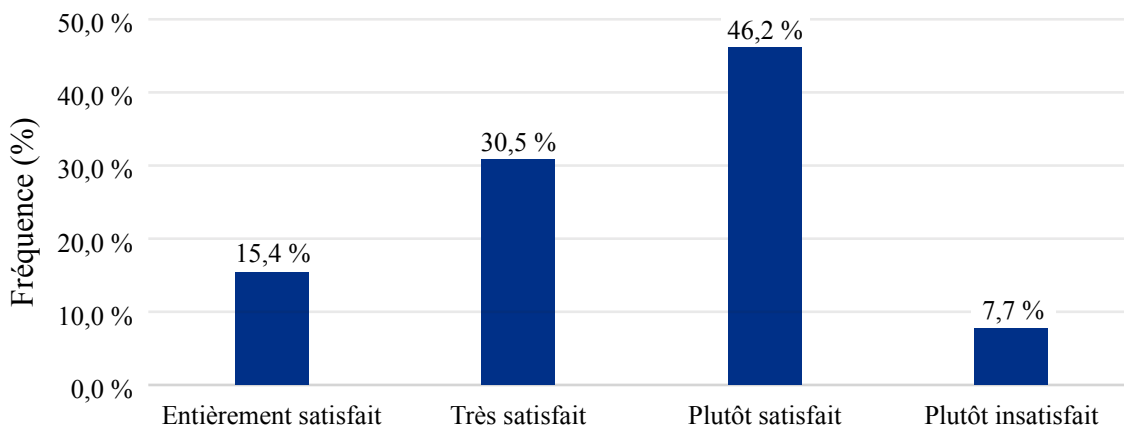
⁸ Cinquante-quatre membres ont participé à la formation; par conséquent, tous les membres sauf trois qui ont participé à la formation sur les caméras d'intervention ont reçu le sondage sur l'expérience des membres. Le sondage n'a pas été envoyé à trois de ces membres parce qu'après la formation, ils devaient occuper des postes (p. ex. dans des groupes des enquêtes spéciales) qui n'exigeaient pas ou ne permettaient pas l'utilisation opérationnelle des caméras d'intervention.

⁹ Trois membres (23,1 %) n'ont pas répondu lorsqu'on leur a demandé leur sexe, leur âge, leur grade, leurs années de service, leur type de service et leur type d'affectation. Deux membres (15,1 %) n'ont pas fourni de réponse lorsqu'on leur a demandé leur type de service à Iqaluit en particulier (p. ex. permanent, relève). Enfin, cinq membres (38,5 %) n'ont pas fourni de réponse à la question sur leur temps d'utilisation de la caméra.



Figure 30

Satisfaction globale à l'égard du rendement de la caméra d'intervention

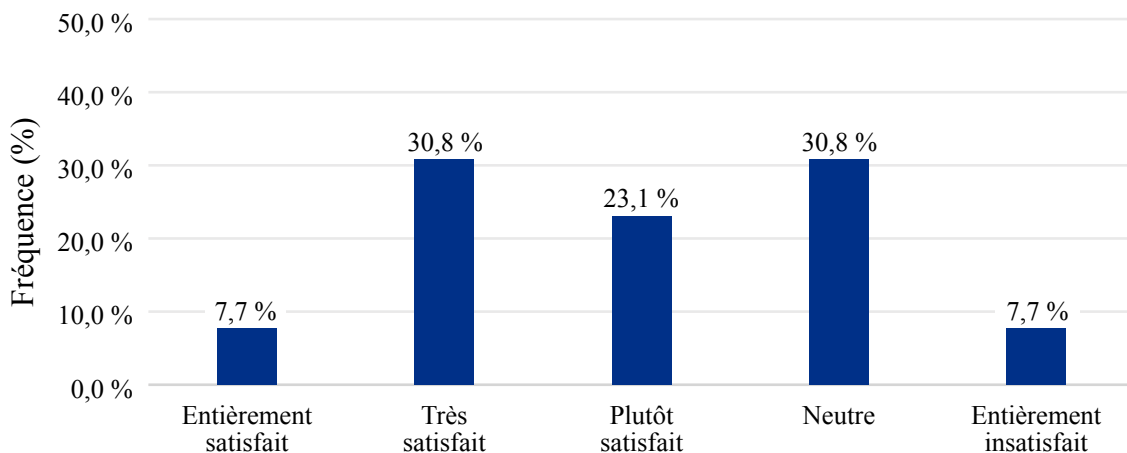


Dans quelle mesure êtes-vous satisfait du rendement global de la caméra d'intervention?

La question suivante portait sur la satisfaction des membres à l'égard de la configuration des boutons de la caméra. La plupart des membres étaient soit « neutres » (30,8 %, $n = 4$), soit « très satisfaits » (30,8 %, $n = 4$). Voir la figure 31.

Figure 31

Satisfaction à l'égard de la configuration des boutons de la caméra d'intervention

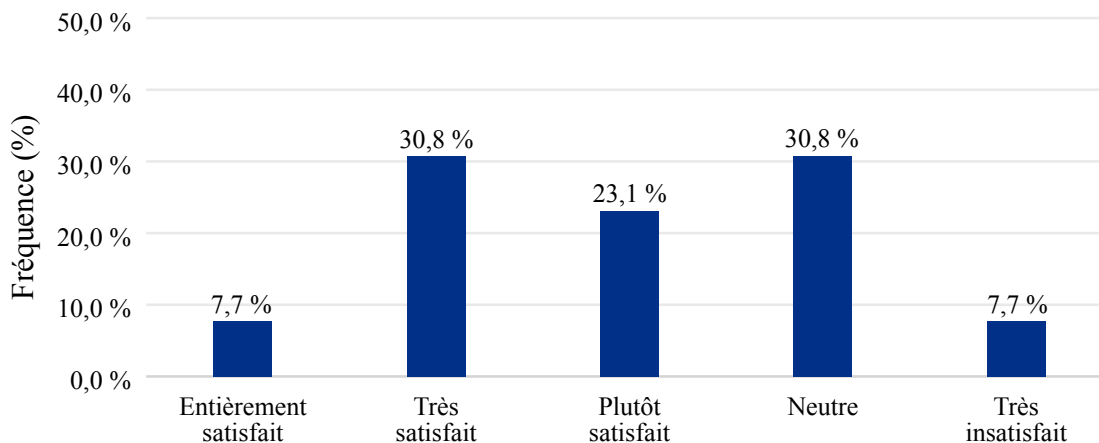


Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de la configuration des boutons de la caméra d'intervention?

De même, lorsqu'on leur a demandé dans quelle mesure ils étaient satisfaits de la facilité d'utilisation des caméras d'intervention, la plupart ont répondu qu'ils étaient « neutres » (30,8 %, $n = 4$) ou « très satisfaits » (30,8 %, $n = 4$). Voir figure 32.

**Figure 32**

Satisfaction à l'égard de la facilité d'utilisation de la caméra d'intervention



Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de la facilité d'utilisation de la caméra d'intervention?

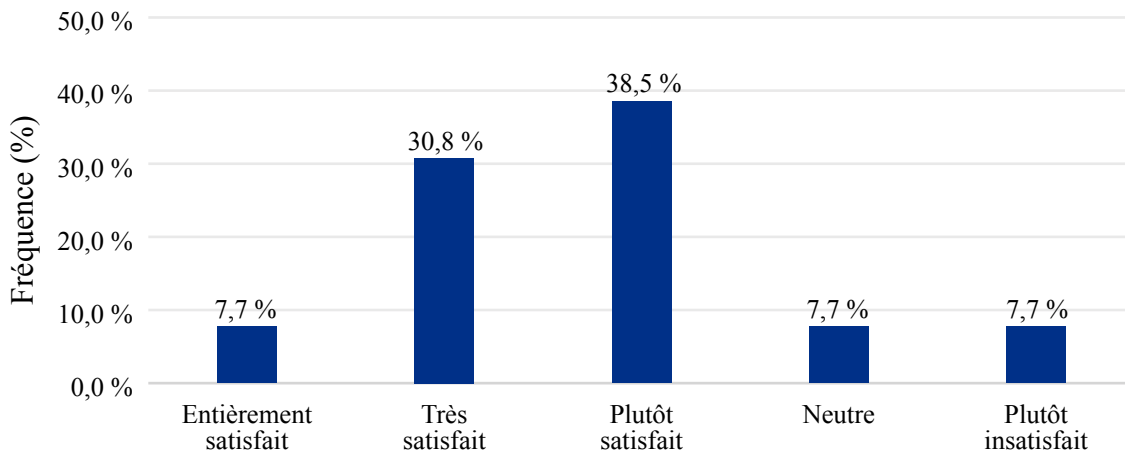
La question suivante leur demandait si l'emplacement de la caméra d'intervention leur avait posé des difficultés. Fait intéressant, près de la moitié des répondants ont répondu « oui » (46,2 %, $n = 6$). Lorsqu'on leur a demandé quelles difficultés ils avaient rencontrées, ils ont répondu ce qui suit : (1) « Je ne peux pas utiliser le support magnétique sur mon gilet » (2) « Je peux juste utiliser le mécanisme initial d'insertion dans le support Molle¹⁰. Une fois la caméra en place, elle se fixait et se détachait assez bien », (3) « Il n'y a pas beaucoup d'espace sur le gilet des membres de plus petite taille qui ont des supports plus petits », (4) « Le support de la caméra d'intervention est difficile à installer sur mon gilet pare-balles souple » et (5) « L'embout Molle est difficile à insérer et m'a obligé à déplacer les chargeurs de ma carabine ». Il ressort de ces commentaires que la plupart des membres utilisaient seulement un support Molle (84,6 %, $n = 11$), un membre (7,7 %) utilisait un support magnétique et un membre utilisait les deux systèmes (7,7 %). Dans le cas des deux membres qui ont utilisé le support magnétique, ils ont tous deux indiqué qu'ils étaient « plutôt satisfaits » de celui-ci (15,4 %). Quant aux autres membres qui avaient utilisé un support Molle, la plupart des répondants étaient « plutôt satisfaits » (38,5 %, $n = 5$) ou « très satisfaits » (30,8 %, $n = 4$). Dans le cas de la personne qui était « plutôt insatisfaite » (7,7 %) du support Molle, elle a indiqué qu'il était « difficile à installer ». Voir la figure 33.

¹⁰ *Molle* est un acronyme qui signifie « modular lightweight load-carrying equipment » (équipement modulaire léger de transport de charges) et désigne le filet de sangles qui se trouve sur les gilets pare-balles souples. Ces sangles permettent de fixer des articles au gilet pare-balles, comme la caméra d'intervention.



Figure 33

Satisfaction à l'égard du support Molle

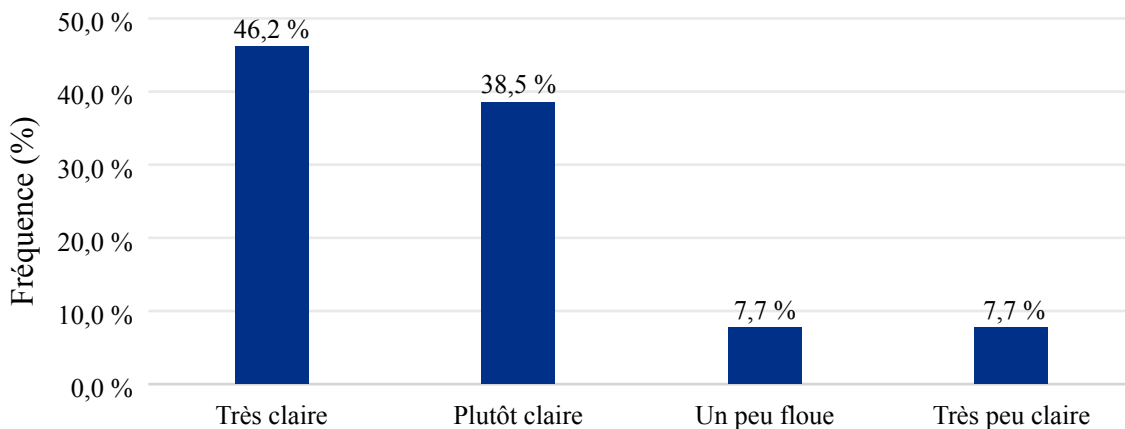


Dans quelle mesure êtes-vous satisfait du support Molle?

Ensuite, on a demandé aux membres si la politique sur les caméras d'intervention est claire et, dans le cas contraire, quelle partie de celle-ci. La majorité des répondants estimaient que la politique était « très claire » (46,2 %, $n = 6$) ou « assez claire » (38,5 %, $n = 5$). Des membres estimaient qu'elle n'était pas claire dans une certaine mesure; ils estimaient qu'elle avait été « utilisée pour l'application du code de conduite et la promotion plutôt que pour protéger les membres et le public » et que « l'étape où les Opérations doivent examiner le CSIA lorsque la vidéo devient disponible est contre-productive, car le cpl adj. examine déjà le CSIA ». Voir la figure 34.

Figure 34

Clarté de la politique sur les caméras d'intervention



La politique sur les caméras d'intervention était-elle claire?



On a aussi demandé aux membres quels sont les meilleures caractéristiques favorisant la commodité et le rendement de la caméra, ainsi que les pires caractéristiques. On invitait aussi les répondants à faire part de tout autre commentaire général au sujet de la caméra. Les commentaires sont présentés dans le tableau 10.

Tableau 10

Meilleures et pires caractéristiques en ce qui concerne la commodité et le rendement de la caméra d'intervention

Meilleures caractéristiques	Pires caractéristiques	Commentaires généraux
Capture de l'image en HD et du son.	Encombrant	Après une altercation avec un suspect, le retour au poste nous laisse habituellement un certain temps pour retrouver notre calme. Comme la caméra continue d'enregistrer, elle nous empêche de le faire.
Facilité d'utilisation.	Autonomie de la pile limitée, écran difficile à lire, éclairage pendant l'utilisation – problème de sécurité.	Le processus de sélection laisse à désirer en ce qui concerne le classement des vidéos. Il n'y a pas non plus suffisamment de catégories appropriées.
Les images sont formidables.	Support magnétique. Il n'y a pas assez d'espace sur ma veste pour utiliser le support magnétique, car la pochette avant est le seul endroit où je peux transporter d'autres outils importants.	–
Même à distance elle capture toujours les images souhaitées.	Un membre oublie de l'allumer.	–
La capacité de capter les sons et de les rendre clairs lorsque vous rejouez la vidéo.	Le haut de l'écran est difficile à lire.	–
–	La lentille change parfois de direction.	–
–	La qualité de la vidéo dans le noir.	–
–	Trop facile de l'activer par inadvertance. L'ouverture s'incline vers le haut ou le bas trop facilement lorsqu'elle frotte contre des vêtements ou d'autres articles.	–

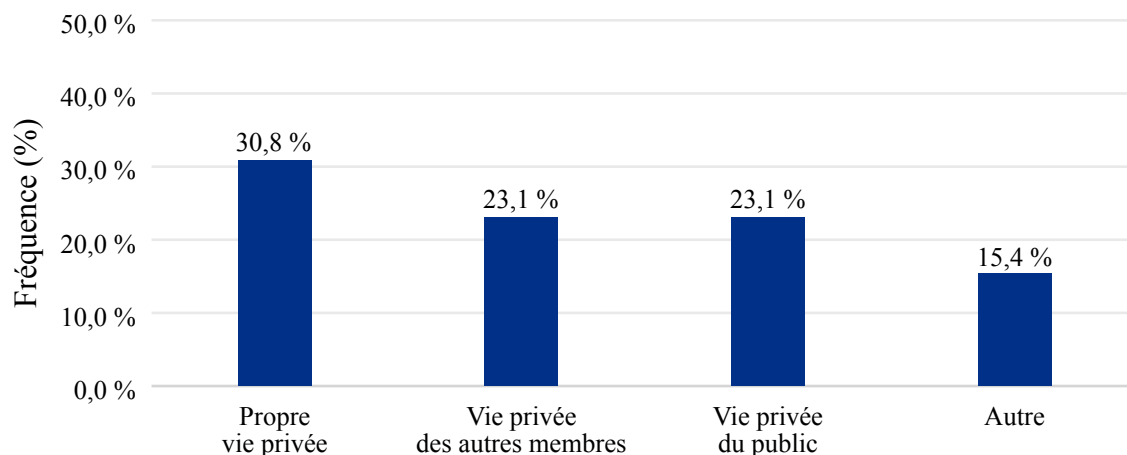


Les dernières questions de la première section portaient sur les atteintes possibles à la vie privée découlant de l'utilisation de la caméra. Environ 30,8 % ($n = 4$) des membres ont dit avoir été confrontés à des problèmes liés à la protection de la vie privée qui les concernent, 23,1 % ($n = 3$) ont été confrontés à des problèmes liés à la vie privée d'autres membres, 23,1 % ($n = 3$) ont été confrontés à des problèmes liés à la vie privée du public et 15,4 % ($n = 2$) ont déclaré avoir été confrontés à d'autres problèmes liés à la protection de la vie privée et ont mentionné les « hôpitaux » et le fait de « ... flouter les images, au besoin ». Voir la figure 35. On a également demandé aux répondants s'ils estimaient que la GRC devrait adopter des caméras d'intervention pour tous les agents de première ligne. Presque tous les membres ont répondu « oui » (84,6 %, $n = 11$); un seul a répondu « non » (7,7 %). Voir figure 36.

De plus, il est important de mentionner que certains membres ont exprimé des préoccupations au sujet de l'utilisation des images des caméras d'intervention par les superviseurs au-delà des limites de leurs responsabilités. Un contrôle d'accès axé sur des rôles avec des paramètres clairement définis aiderait à fournir des conseils aux membres et aux superviseurs¹¹.

Figure 35

Problèmes liés à la protection de la vie privée découlant de l'utilisation d'une caméra d'intervention



Avez-vous déjà fait face à des problèmes liés à la protection de la vie privée en utilisant une caméra d'intervention?

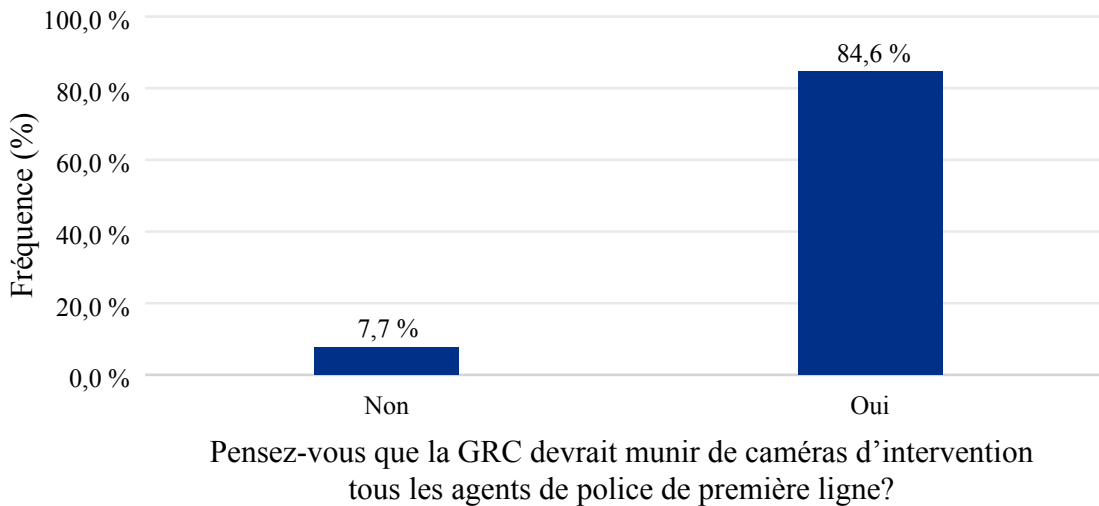
Remarque : Les répondants pouvaient sélectionner plusieurs réponses.

¹¹ Ces renseignements ont été fournis dans le cadre d'une communication personnelle, plutôt que dans les réponses au sondage auprès des utilisateurs.



Figure 36

La GRC devrait-elle munir de caméras d'intervention tous les agents de police de première ligne?

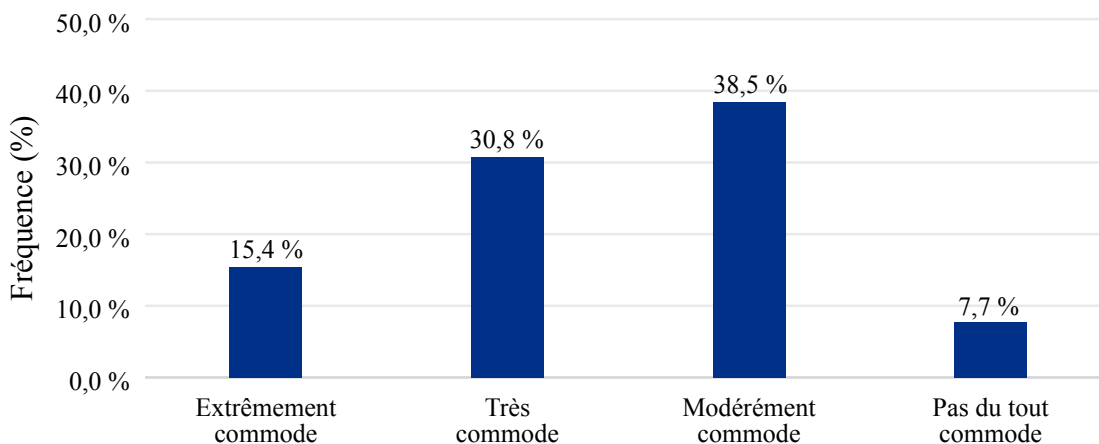


Commodité et fonctionnalité

La deuxième section du sondage portait sur « la commodité et la fonctionnalité ». La première question était la suivante : « Dans quelle mesure les caméras d'intervention offrent-elles une commodité acceptable? » La plupart des répondants ont répondu qu'elles offraient une commodité « modérément à acceptable » (38,5 %, $n = 5$) ou « très acceptable » (30,8 %, $n = 4$). Un répondant (7,7 %) n'a pas répondu à cette question. Voir la figure 37.

Figure 37

Commodité offerte par la caméra d'intervention



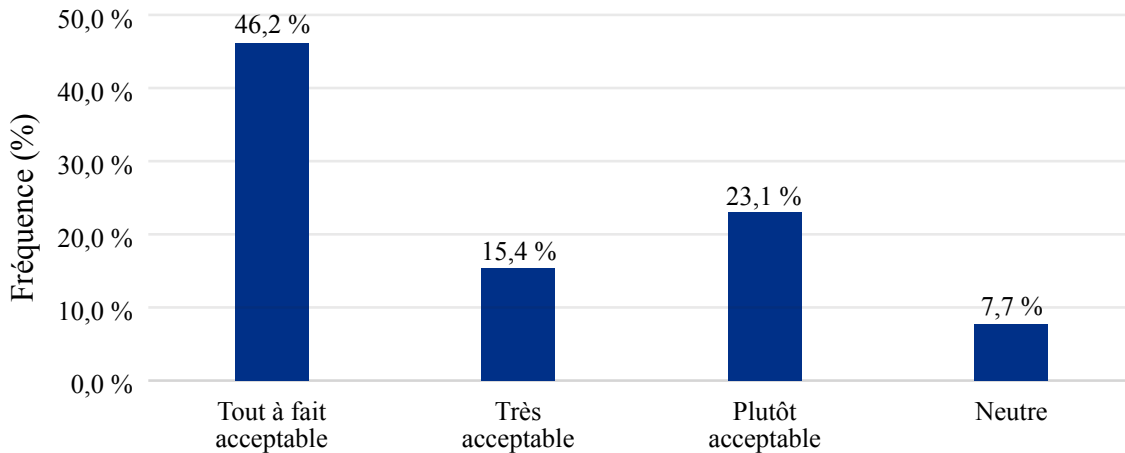
Dans quelle mesure la commodité offerte par la caméra d'intervention est-elle acceptable?

La question suivante portait sur l'acceptabilité du poids des caméras d'intervention. La majorité des répondants ont répondu que le poids était « tout à fait acceptable » (46,2 %, $n = 6$), et certains ont répondu qu'il était « très acceptable » (15,4 %) ou « plutôt acceptable » (23,1 %, $n = 3$). Aucun participant n'a déclaré que le poids était « assez », « plutôt » ou « tout à fait » inacceptable. Un répondant (7,7 %) n'a pas répondu à cette question. Voir la figure 38.



Figure 38

Acceptabilité du poids de la caméra d'intervention

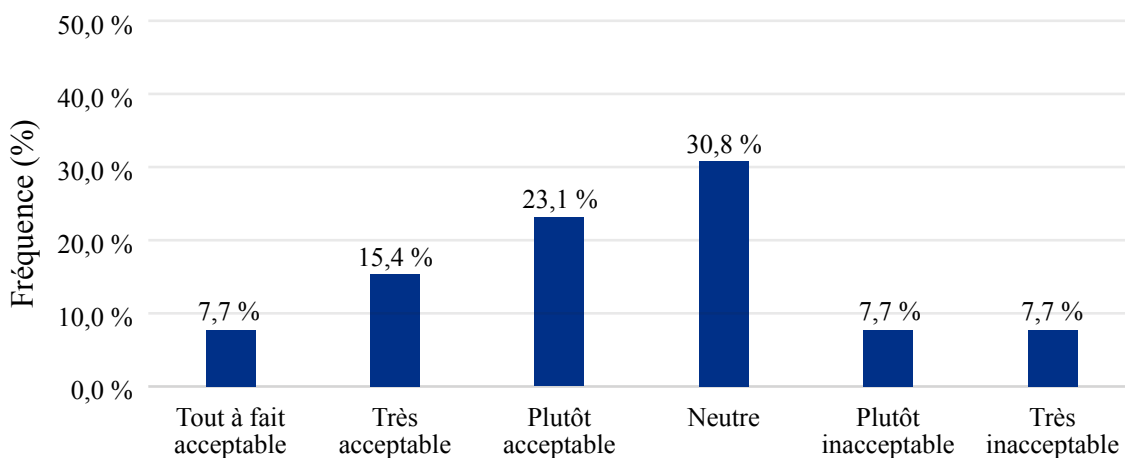


Dans quelle mesure le poids de la caméra d'intervention est-il acceptable?

La plupart des membres étaient « neutres » au sujet du caractère encombrant des caméras d'intervention (30,8 %, $n = 4$) et quelques-uns étaient d'avis qu'il était « plutôt acceptable » (23,1 %, $n = 3$). Certains répondants ont indiqué que les caméras étaient « très encombrantes » et qu'elles étaient « trop épaisses ». Un répondant (7,7 %) n'a pas répondu à cette question. Voir la figure 39.

Figure 39

Acceptabilité du caractère encombrant de la caméra d'intervention



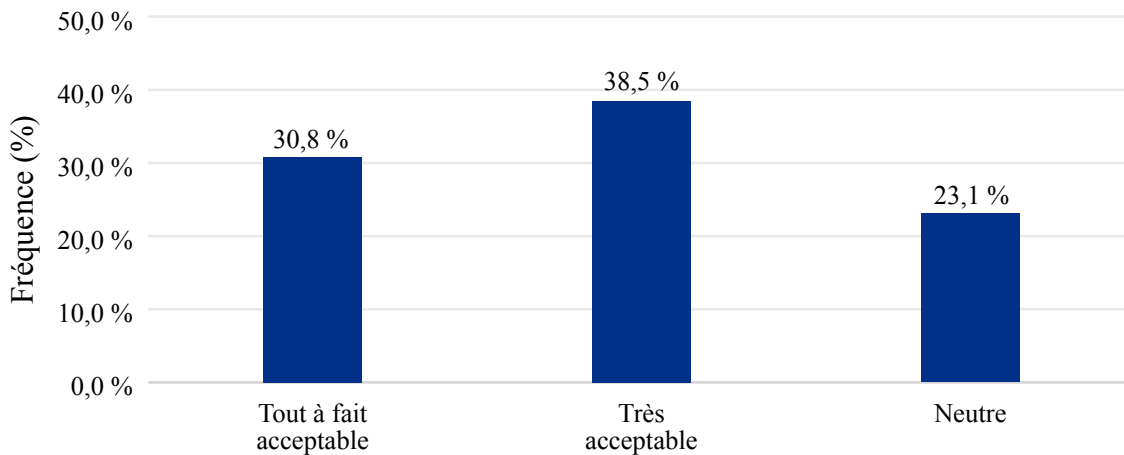
Dans quelle mesure le caractère encombrant de la caméra d'intervention est-il acceptable?

La question suivante était : « Dans quelle mesure la qualité vidéo des caméras d'intervention est-elle acceptable? » La plupart des répondants étaient d'avis qu'elle était « très acceptable » (38,5 %, $n = 5$) ou « tout à fait acceptable » (30,8 %, $n = 4$). Un répondant (7,7 %) n'a pas répondu à cette question. Voir la figure 40.



Figure 40

Acceptabilité de la qualité vidéo de la caméra d'intervention

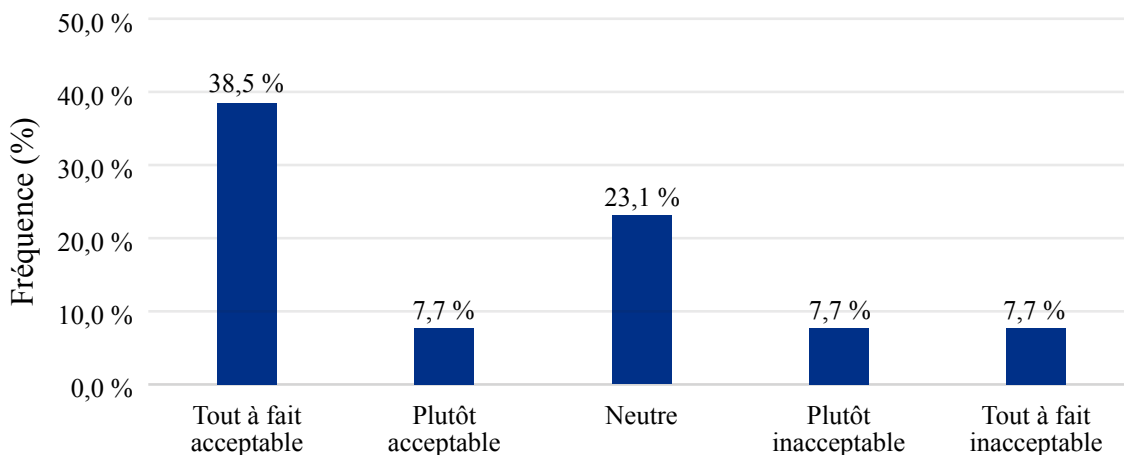


Dans quelle mesure la qualité vidéo de la caméra d'intervention est-elle acceptable?

On a ensuite demandé aux membres dans quelle mesure la qualité de la vidéo de la caméra est acceptable *dans des situations de faible luminosité*. La plupart des répondants étaient d'avis qu'elle était « très acceptable » (38,5 %, $n = 5$) ou « neutre » (23,1 %, $n = 3$). Deux répondants (15,4 %) n'ont pas répondu à cette question. Ceux qui estimaient qu'elle était inacceptable ont expliqué : « On ne voit à peu près rien quand il n'y a pas de lumière » et « Il est impossible de voir quoi que ce soit sur la vidéo si elle a été filmée à l'extérieur après le coucher du soleil. J'ai enregistré une séquence à l'extérieur vers 21 h et les images de l'intervention étaient complètement noires sur la vidéo ». Voir la figure 41.

Figure 41

Acceptabilité de la qualité vidéo de la caméra d'intervention dans les situations à faible luminosité



Dans quelle mesure la qualité vidéo de la caméra d'intervention est-elle acceptable dans les situations à faible luminosité?

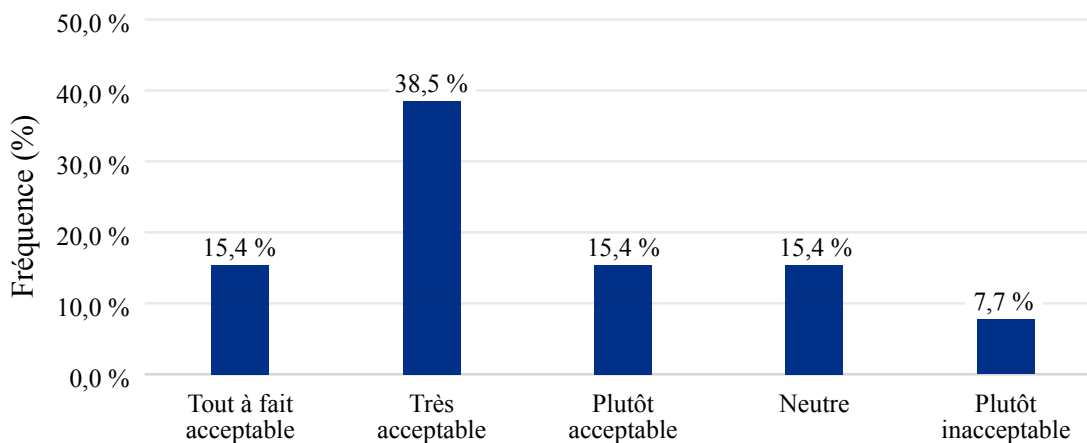
La question suivante était : « Dans quelle mesure la portée de saisie de la caméra d'intervention (p. ex. la périphérie) est-elle acceptable? » Alors que la plupart des répondants estimaient qu'elle était « très acceptable » (38,5 %, $n = 5$), les opinions étaient partagées de façon égale entre les autres



catégories, certains estimant qu'elle était « tout à fait acceptable » (15,4 %, $n = 2$), « neutre » (15,4 %, $n = 2$) et « plutôt acceptable » (15,4 %, $n = 2$). Un déclarant qui avait déclaré que le champ de prise de vues de la caméra d'intervention était « plutôt inacceptable » a précisé : « la caméra ne filme que ce qui est directement devant elle ». Un répondant (7,7 %) n'a pas répondu à cette question. Voir la figure 42.

Figure 42

Acceptabilité du champ de prise de vues de la caméra d'intervention

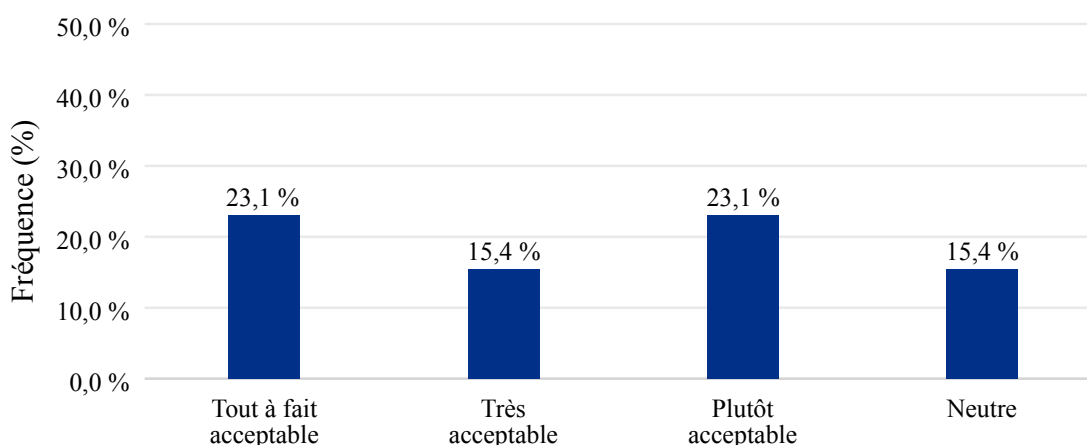


Dans quelle mesure le champ de prise de vues de la caméra d'intervention (p. ex. la périphérie) est-il acceptable?

La question suivante portait sur l'acceptabilité de la qualité audio de la caméra d'intervention. Même si les évaluations variaient, elles étaient toutes généralement favorables. Environ 23,1 % ($n = 3$) des répondants l'ont jugée « tout à fait acceptable » et le même nombre l'a jugée « plutôt acceptable ». Aucun participant n'a déclaré que la qualité audio était « assez », « plutôt » ou « tout à fait inacceptable ». Trois répondants (23,1 %) n'ont pas répondu à cette question. Voir la figure 43.

Figure 43

Acceptabilité de la qualité audio de la caméra d'intervention



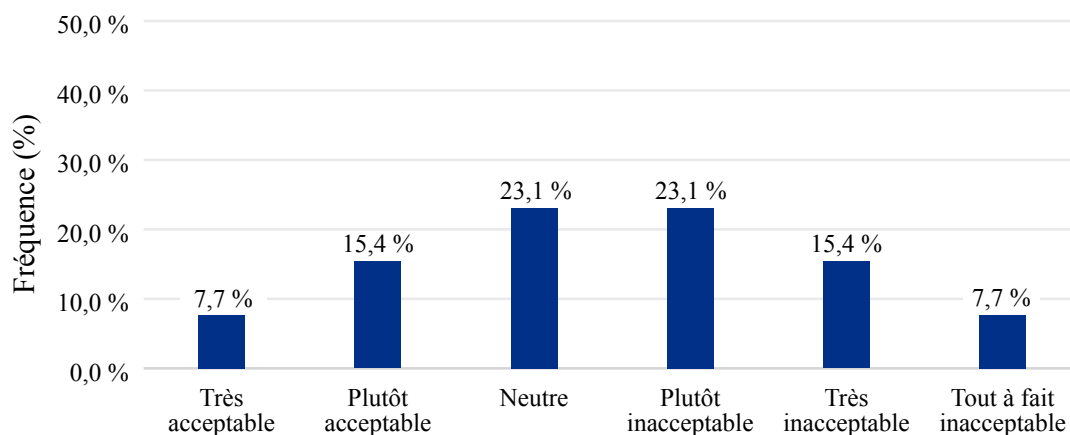
Dans quelle mesure la qualité audio de la caméra d'intervention est-elle acceptable?



On a ensuite demandé aux membres dans quelle mesure l'écran d'affichage de la caméra est acceptable. Fait intéressant, la plupart des répondants étaient « neutres » (23,1 %, $n = 3$) au sujet de l'écran d'affichage, ou estimaient qu'il était « tout à fait inacceptable » (23,1 %, $n = 3$). Un certain nombre de commentaires ont été laissés au sujet de l'écran d'affichage, notamment les suivants : (1) « Je ne vois rien à l'écran », (2) « Difficile à lire. Il faut manipuler la caméra pour voir clairement (il y a déformation des images à certains angles) », (3) « Impossible à lire » (4) « C'est très difficile à lire, même sous une bonne luminosité » (5) « Très difficile à lire dans toutes les conditions d'éclairage » et (6) « Très difficile de voir à l'écran à moins que vous ne le regardiez à un angle parfait ». Un répondant (7,7 %) n'a pas répondu à cette question. Voir la figure 44.

Figure 44

Acceptabilité de l'écran d'affichage de la caméra d'intervention

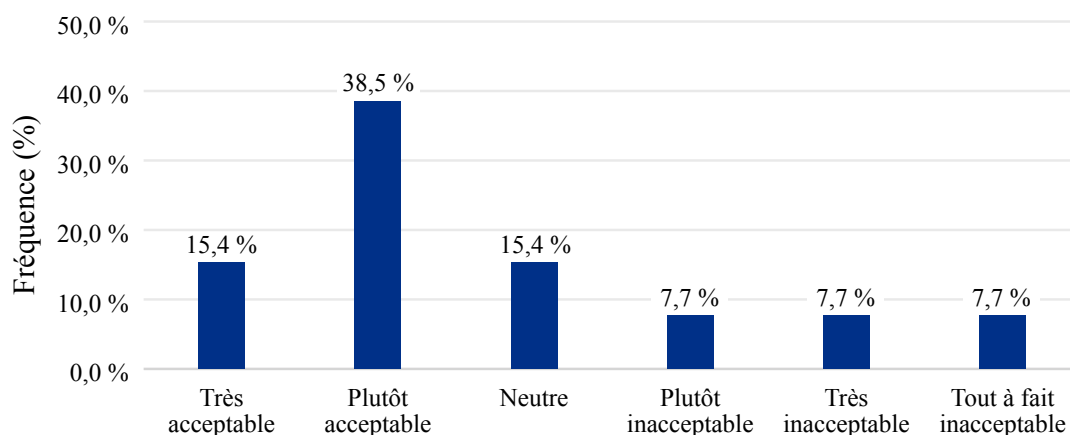


Dans quelle mesure l'écran d'affichage de la caméra d'intervention est-il acceptable?

Lorsqu'on leur a demandé si l'autonomie de la pile était acceptable, la plupart des répondants ont répondu qu'elle était « plutôt acceptable » (38,5 %, $n = 5$). Ils ont noté qu'elle « s'épuise rapidement », qu'elle « a une durée de vie limitée – ne dure pas un quart de travail sans devoir être rechargée » et qu'elle « devrait durer tout le quart ». Un répondant (7,7 %) n'a pas répondu à cette question. Voir la figure 45.

Figure 45

Acceptabilité de l'autonomie de la pile de la caméra d'intervention



Dans quelle mesure l'autonomie de la pile de la caméra est-elle acceptable?



La question suivante était : « Avez-vous eu de la difficulté à transférer la caméra de votre gilet pare-balles souple à votre gilet pare-balles rigide? » Presque tous les répondants ont répondu « S. O. » à cette question (69,2 %, $n = 9$). Un répondant (7,7 %) n'a pas répondu à cette question. Dans le cas de celui (7,7 %) qui a indiqué que cela était difficile, il a indiqué que « plusieurs supports sont requis ».

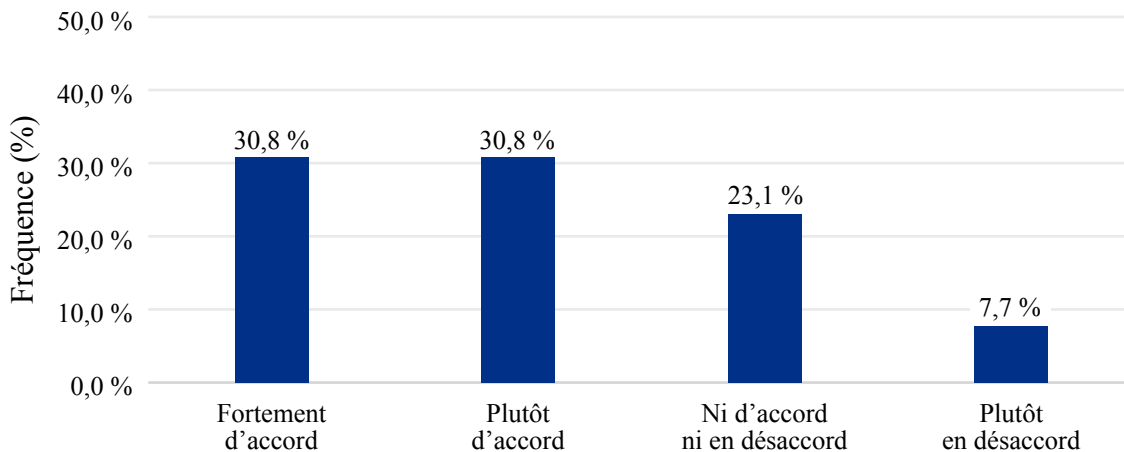
On a aussi demandé aux membres s'ils ont eu de la difficulté à transférer la caméra de leur gilet pare-balles souple à leur gilet pare-balles rigide. Encore une fois, la plupart ont indiqué que cela ne s'appliquait pas (53,8 %, $n = 7$). Un répondant (7,7 %) n'a pas répondu à cette question. L'une des deux personnes (15,4 %) qui ont indiqué que cela était difficile a mentionné qu'il était « difficile d'installer la caméra » et que « le support est déjà sur le filet Molle de mon gilet pare-balles souple. La réinstallation de ce support sur un gilet pare-balles rigide ne peut pas se faire rapidement en cas d'urgence ».

Sécurité des agents

La prochaine section portait sur la sécurité des agents. La première question visait à déterminer dans quelle mesure les agents étaient d'accord avec l'énoncé « Le port d'une caméra d'intervention m'a permis de me sentir plus en sécurité au travail ». Un nombre égal de répondants étaient « plutôt d'accord » (30,8 %, $n = 4$) et « fortement d'accord » (30,8 %, $n = 4$). Un répondant (7,7 %) n'a pas répondu à cette question. Voir la figure 46.

Figure 46

Sentiment de sécurité de l'agent au travail



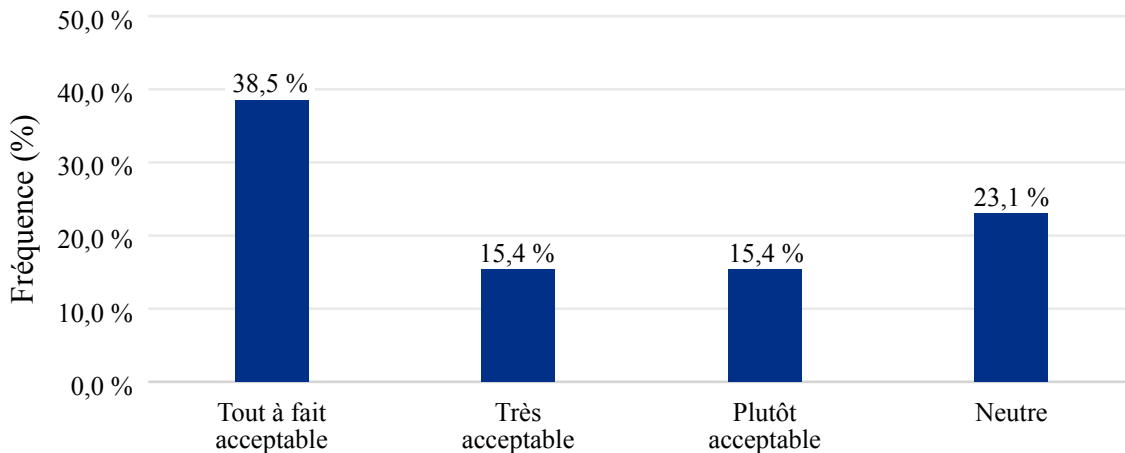
Le port d'une caméra d'intervention m'a permis de me sentir plus en sécurité au travail.

La question suivante portait sur l'acceptabilité du bruit que fait la caméra pendant son fonctionnement. La majorité était d'avis que le niveau de bruit était « tout à fait acceptable » (38,5 %, $n = 5$). Un répondant (7,7 %) n'a pas répondu à cette question. Voir la figure 47.



Figure 47

Acceptabilité du bruit produit par la caméra d'intervention pendant le fonctionnement

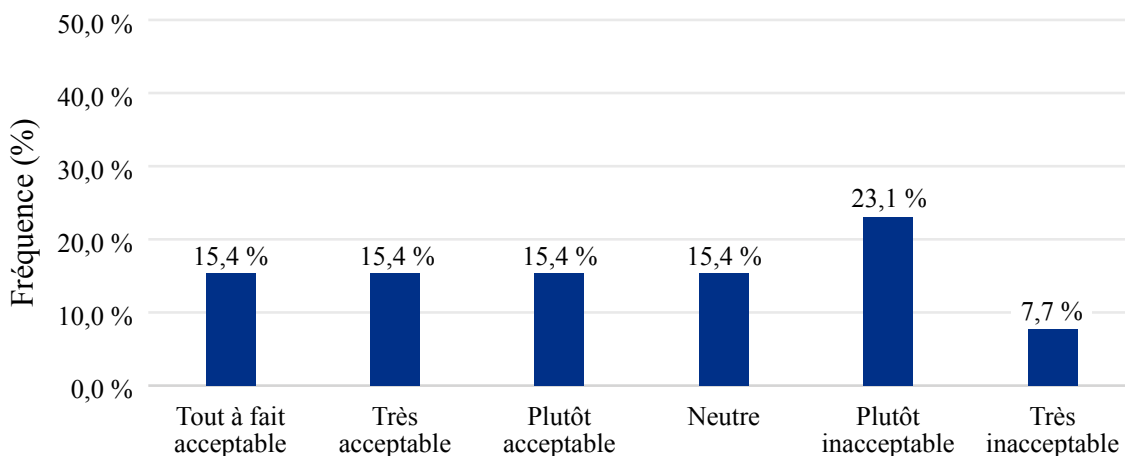


Dans quelle mesure le bruit produit par la caméra pendant le fonctionnement est-il acceptable?

Ensuite, on a demandé aux membres « Dans quelle mesure le voyant lumineux d'enregistrement est-il acceptable? » Fait intéressant, la plupart des répondants ont indiqué qu'il était « plutôt inacceptable » (23,1 %, $n = 3$). Un répondant (7,7 %) n'a pas répondu à cette question. Il y a eu deux commentaires au sujet du voyant lumineux. Une personne a dit « Je ne le vois pas », tandis qu'une autre a dit « Je mets le mien en mode discret pour assurer ma sécurité ». Voir la figure 48.

Figure 48

Acceptabilité du voyant lumineux d'enregistrement de la caméra d'intervention



Dans quelle mesure le voyant lumineux d'enregistrement est-il acceptable?

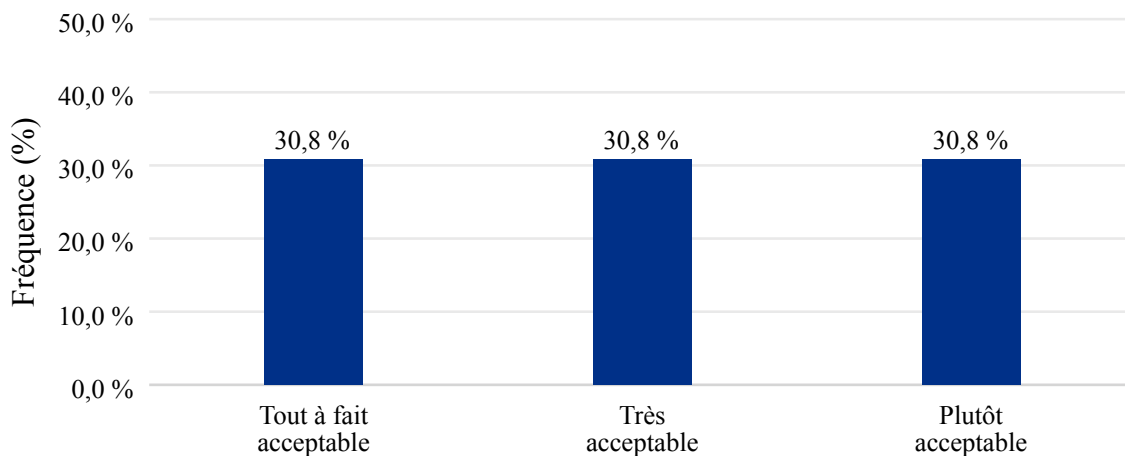
La question suivante était : « Est-ce que la caméra d'intervention cache l'inscription « police » sur votre gilet? » Presque tous les répondants ont répondu « non » (76,9 %, $n = 10$), tandis qu'une personne (7,7 %) a répondu « un peu ». Un répondant (7,7 %) n'a pas répondu à cette question.



Dans le même ordre d'idées, on a demandé aux membres : « Dans quelle mesure l'accès à vos options d'intervention pendant que vous portez la caméra d'intervention est-il acceptable? » Les réponses étaient partagées également entre plusieurs catégories, mais toutes étaient positives. Environ 30,8 % ($n = 4$) des répondants ont déclaré que l'accès à leurs outils était « tout à fait acceptable », « acceptable » ou « plutôt acceptable ». Un répondant (7,7 %) n'a pas répondu à cette question. Voir la figure 49.

Figure 49

Acceptabilité de l'accès à ses options d'intervention lors du port de la caméra d'intervention



Dans quelle mesure l'accès à vos options d'intervention pendant que vous portez la caméra d'intervention est-il acceptable?

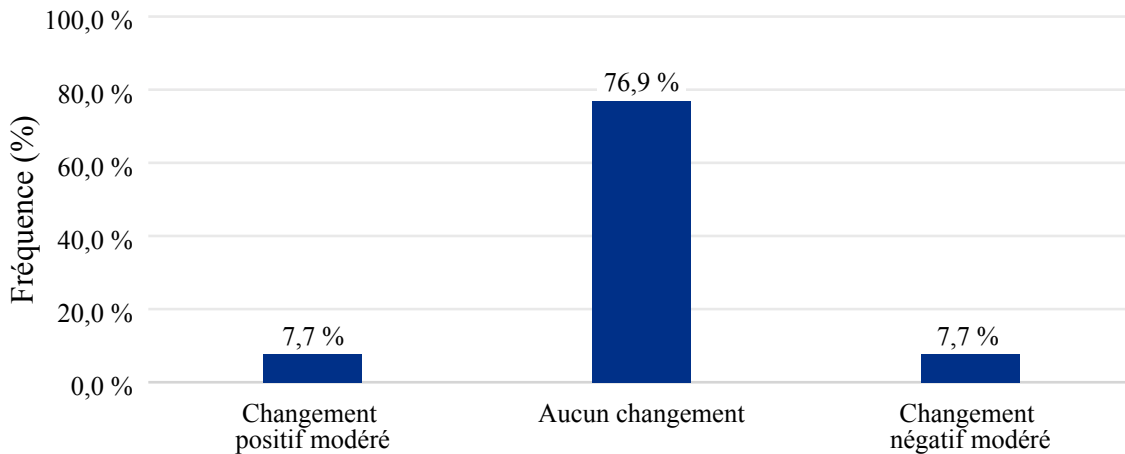
Changements de comportement

La section suivante évaluait les changements de comportement découlant du port d'une caméra d'intervention. On a demandé aux membres s'ils « ont observé des changements dans le comportement du public depuis qu'ils portent une caméra d'intervention ». La majorité des répondants ont indiqué qu'ils n'avaient observé aucun changement. Un répondant (7,7 %) n'a pas répondu à cette question. Voir la figure 50. Cependant, plusieurs agents ont formulé des commentaires : (1) « Je n'ai pas remarqué de différence. Elles étaient déjà utilisées à Iqaluit avant mon arrivée. Les gens semblent interagir avec moi de la même façon que dans mes autres affectations où je ne portais pas de caméra », (2) « D'après mon expérience, le public fait fi de la caméra ou ne s'en préoccupe qu'un peu », (3) « Dans la plupart des cas, les sujets sont intoxiqués et ne se rendent pas compte qu'il y a une caméra, mais ceux qui la remarquent modifient parfois leur comportement » (4) « S. O. », (5) « Aucun changement », (6) « Les gens demandent si elle enregistre » et (7) « Il n'y a pas eu de changement dans la réaction du public ».



Figure 50

Perception des changements dans le comportement du public depuis le port d'une caméra d'intervention

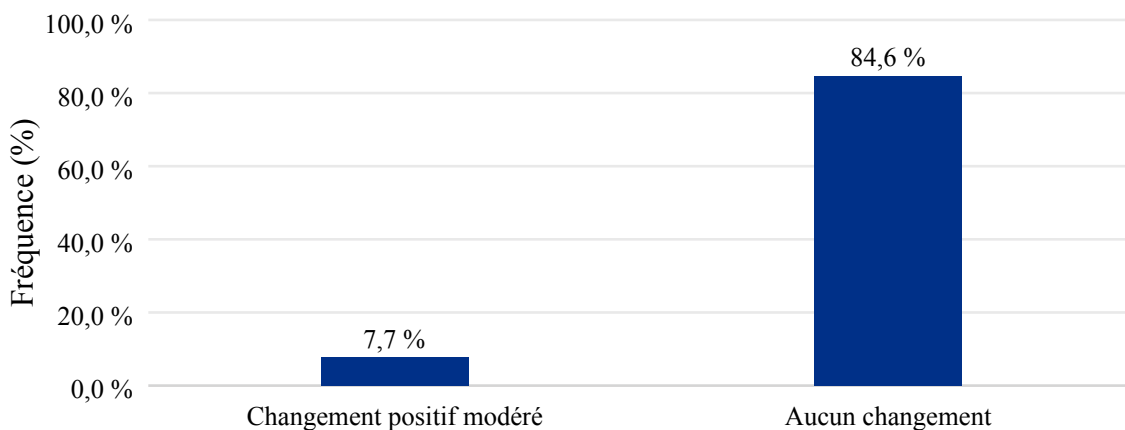


Avez-vous observé des changements dans le comportement du public depuis que vous portez une caméra d'intervention?

De même, on a demandé aux membres : « Avez-vous perçu des changements dans votre propre comportement depuis que vous portez une caméra d'intervention? » Encore une fois, presque tous les répondants ont répondu qu'ils n'avaient pas observé de changement (84,6 %, $n = 11$). Un agent (7,7 %) a mentionné un « changement positif modéré » et a précisé que c'était au niveau de la « confiance ». Un répondant (7,7 %) n'a pas répondu à cette question. Voir la figure 51.

Figure 51

Perception des changements dans son propre comportement depuis le port d'une caméra d'intervention



Avez-vous observé des changements dans votre propre comportement depuis que vous portez la caméra?

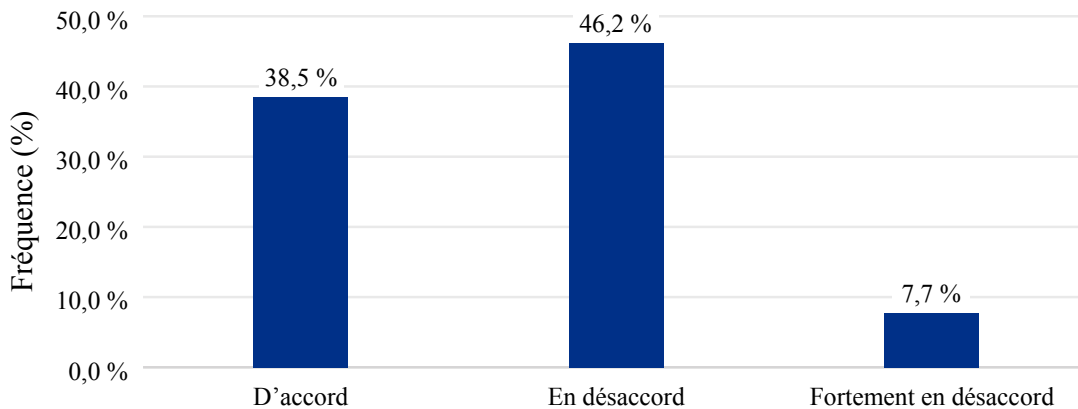
La réponse à la question « La mise en place de caméras d'intervention a eu une incidence sur ma confiance dans ma capacité d'accomplir mon travail » était assez partagée. Environ 46,2 % ($n = 6$) étaient « en désaccord » avec l'énoncé, tandis que 38,5 % ($n = 5$) étaient « d'accord » avec l'énoncé. Les commentaires comprenaient les suivants : « Excellente preuve », « Je me sens en confiance parce que si l'on critique mes interventions, l'enregistrement pourra prouver mes dires et documenter mon



intervention en cas de plainte du public. En plus, elle fournit une preuve supplémentaire dans certains cas », « S.O. » et « Il y a une preuve vidéo de ce qui s’est passé pendant l’intervention ». Un répondant (7,7 %) n’a pas répondu à cette question. Voir la figure 52.

Figure 52

Perception de l’incidence de la caméra d’intervention sur la confiance de la personne dans sa capacité d’accomplir son travail



La mise en place de caméras d’intervention a eu une incidence sur ma confiance dans ma capacité d’accomplir mon travail.

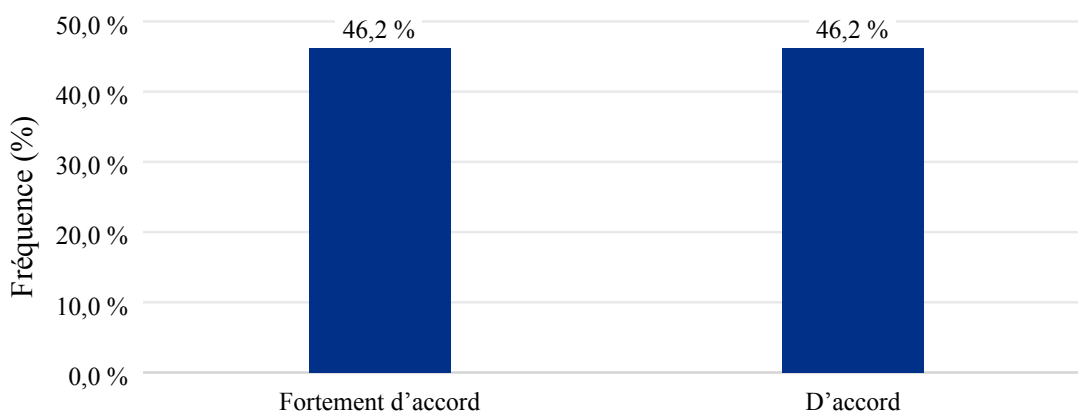
Entraînement avec caméra d’intervention

Acquisition des connaissances

La section suivante posait des questions aux membres sur la formation qu’ils ont reçue sur les caméras d’intervention. La première question leur demandait leur degré d’accord avec l’énoncé suivant : « Le cours de formation sur les caméras d’intervention m’a bien préparé à l’utilisation d’une caméra d’intervention en situation opérationnelle ». Les réponses étaient partagées également entre les catégories « d’accord » (46,2 %, $n = 6$) et « fortement d’accord » (46,2 %, $n = 6$). Un répondant (7,7 %) n’a pas répondu à cette question. Voir la figure 53.

Figure 53

Préparation adéquate pour l’utilisation d’une caméra d’intervention en situation opérationnelle



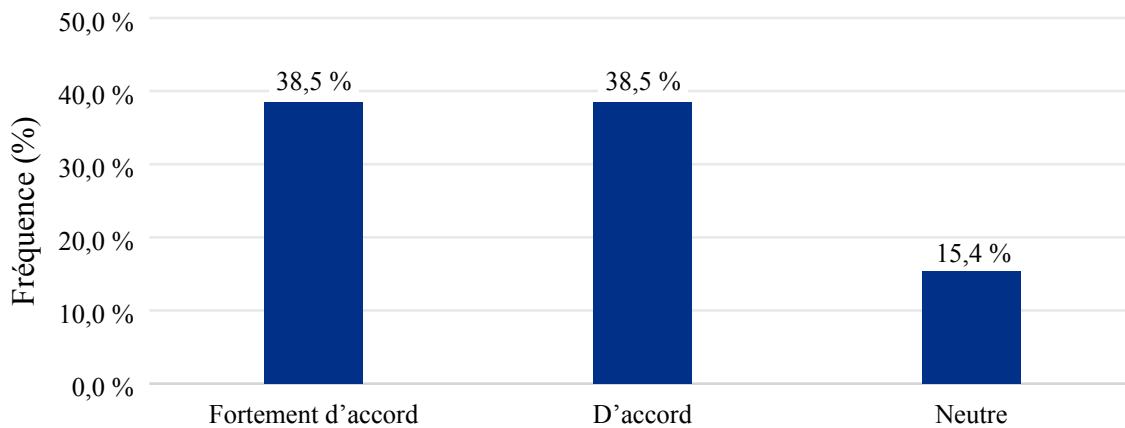
Le cours de formation sur les caméras d’intervention m’a bien préparé à l’utilisation d’une caméra d’intervention en situation opérationnelle.



L'énoncé suivant était : « Le cours de formation sur les caméras d'intervention m'a permis d'acquérir des connaissances et des compétences que je peux appliquer dans mon travail ». Encore une fois, la plupart des répondants étaient « d'accord » (38,5 %, $n = 5$) ou « fortement d'accord » (38,5 %, $n = 5$). Un répondant (7,7 %) n'a pas répondu à cette question. Voir la figure 54.

Figure 54

Applicabilité des connaissances et des compétences acquises durant la formation au travail

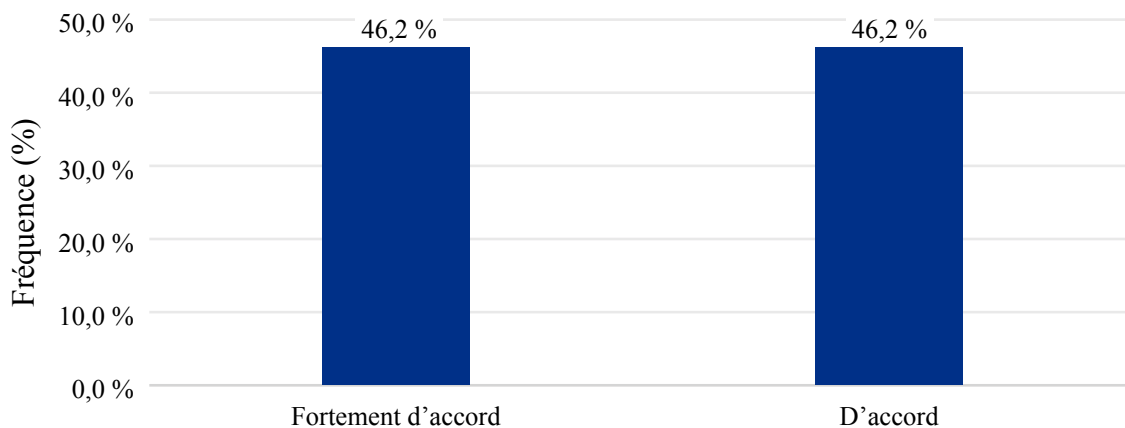


Le cours de formation sur les caméras d'intervention m'a permis d'acquérir des connaissances et des compétences que je peux appliquer dans mon travail.

L'énoncé suivant était : « Je peux téléverser les données de ma caméra d'intervention ». Encore une fois, les réponses étaient partagées également entre les catégories « d'accord » (46,2 %, $n = 6$) et « fortement d'accord » (46,2 %, $n = 6$). Un répondant (7,7 %) n'a pas répondu à cette question. Voir la figure 55.

Figure 55

Téléversement des données d'une caméra d'intervention



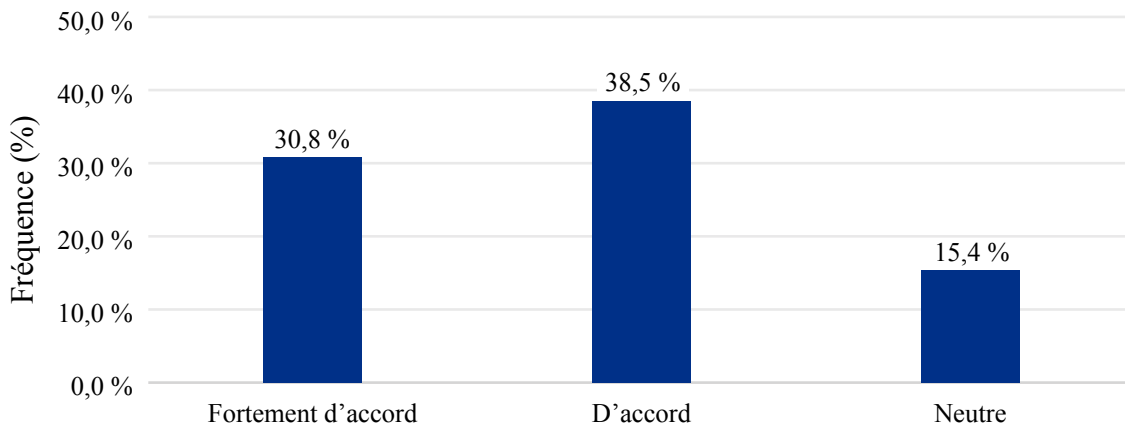
Je peux téléverser les données de ma caméra d'intervention.



En ce qui concerne l'énoncé : « Je peux expliquer comment les données probantes des caméras d'intervention sont gérées sur une plateforme numérique », la plupart des répondants étaient « d'accord » (38,5 %, $n = 5$). Deux répondants (15,4 %) n'ont pas répondu à cette question. Voir la figure 56.

Figure 56

Compréhension de la façon dont les données probantes des caméras d'intervention sont gérées sur une plateforme numérique

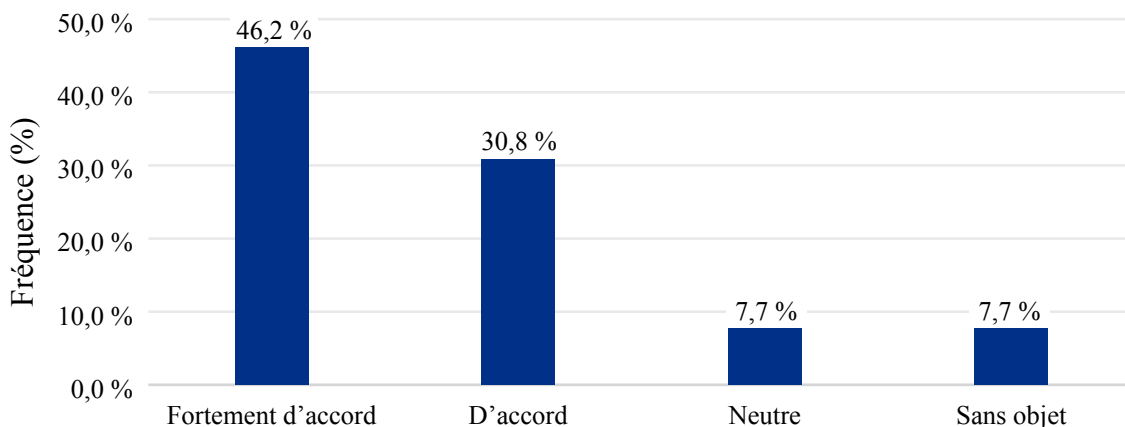


Je peux expliquer comment les données probantes des caméras d'intervention sont gérées sur une plateforme numérique.

L'énoncé suivant était : « J'ai appliqué la politique sur les caméras d'intervention dans un contexte opérationnel ». La plupart des répondants étaient « fortement d'accord » (46,2 %, $n = 6$). Un répondant (7,7 %) n'a pas répondu à cette question. Voir la figure 57.

Figure 57

Application de la politique sur les caméras d'intervention dans un contexte opérationnel



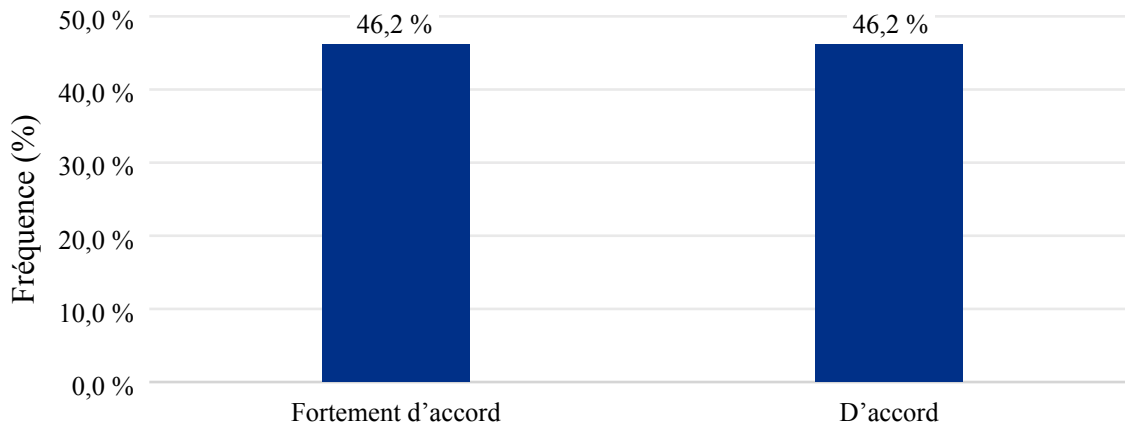
J'ai appliqué la politique sur les caméras d'intervention dans un contexte opérationnel.



L'énoncé suivant était : « Je sais quand ma caméra d'intervention doit être allumée ». La moitié des répondants étaient « d'accord » (46,2 %, $n = 6$) et l'autre moitié était « fortement d'accord » (46,2 %, $n = 6$). Un répondant (7,7 %) n'a pas répondu à cette question. Voir la figure 58.

Figure 58

Compréhension du moment où il faut allumer la caméra d'intervention

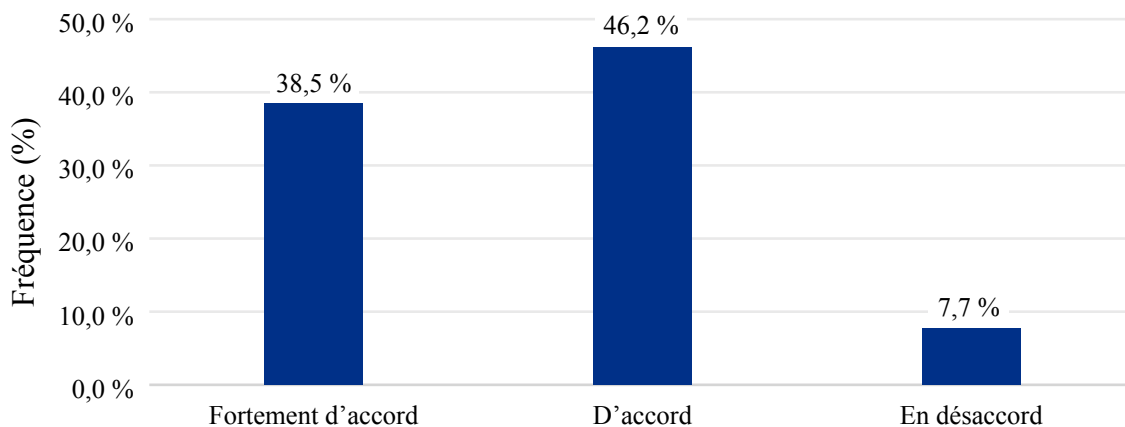


Je sais à quel moment ma caméra d'intervention doit être allumée.

Dans le même ordre d'idées, on a demandé aux répondants d'indiquer s'ils étaient d'accord avec l'énoncé « Je sais quand ma caméra d'intervention devrait être éteinte ». La plupart des répondants étaient « d'accord » (46,2 %, $n = 6$) ou « fortement d'accord » (38,5 %, $n = 5$). Un répondant (7,7 %) n'a pas répondu à cette question. Voir la figure 59.

Figure 59

Compréhension du moment où il faut éteindre la caméra d'intervention



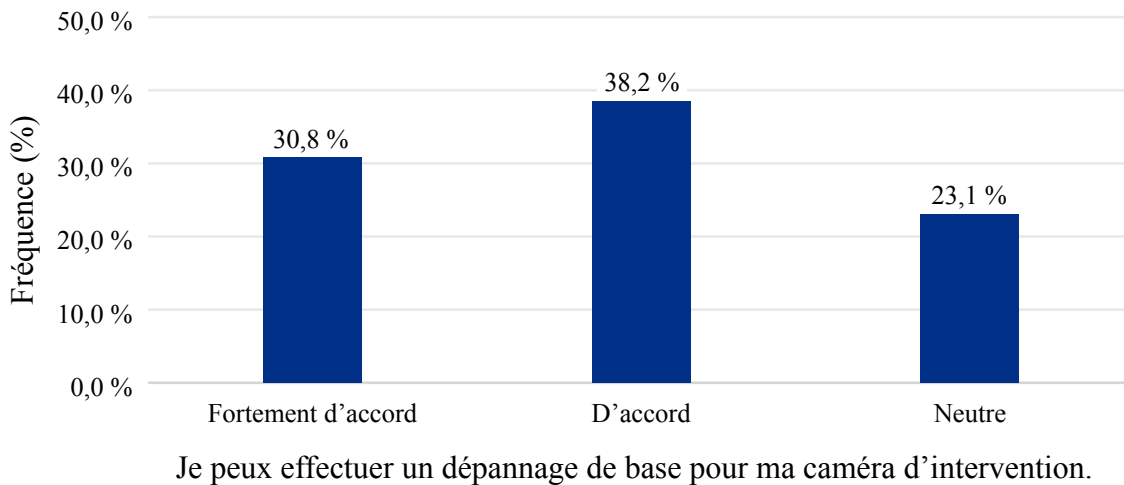
Je sais à quel moment ma caméra d'intervention doit être éteinte.

Les agents ont ensuite répondu à l'énoncé : « Je connais les procédures de dépannage de base pour ma caméra d'intervention ». La plupart des répondants étaient « d'accord » (38,5 %, $n = 5$) ou « fortement d'accord » (30,8 %, $n = 4$). Un répondant (7,7 %) n'a pas répondu à cette question. Voir la figure 60.



Figure 60

Capacité d'effectuer un dépannage de base de la caméra d'intervention

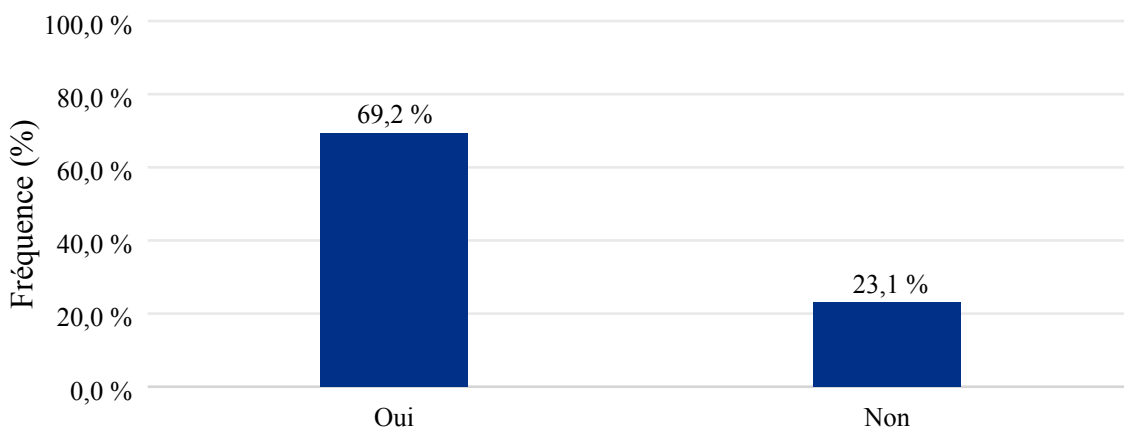


Utilisation des compétences acquises

On a ensuite demandé aux membres s'ils avaient « utilisé l'une ou l'autre des compétences acquises pendant le cours de formation sur les caméras d'intervention » dans le cadre de leurs fonctions opérationnelles. La plupart ont répondu « oui » (69,2 %, $n = 9$), et plusieurs personnes ont répondu : « Je ne capture que les séquences pertinentes et je le fais conformément à la politique », « comment utiliser le mode discret », « comment l'utiliser », « l'utilisation excessive de la caméra » et « allumer et éteindre la caméra, la mettre en mode discret ». Un répondant (7,7 %) n'a pas répondu à cette question. Voir la figure 61.

Figure 61

Utilisation des compétences dans des fonctions opérationnelles



Avez-vous utilisé l'une ou l'autre des compétences acquises pendant le cours de formation sur les caméras d'intervention dans le cadre de vos fonctions opérationnelles?

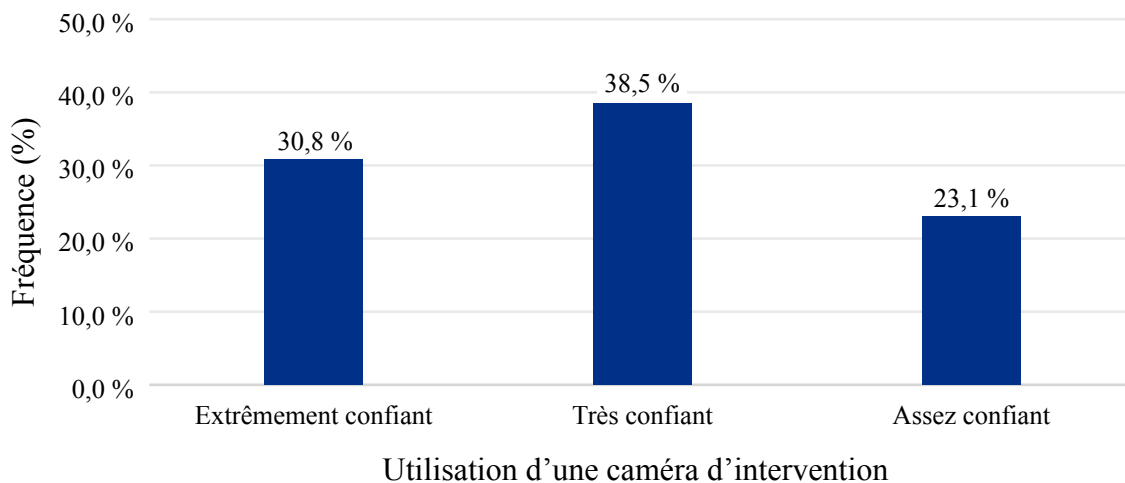


Confiance dans les compétences acquises

On a ensuite demandé aux membres d'évaluer leur niveau de confiance à l'égard d'un certain nombre d'éléments. Tout d'abord, on leur a demandé d'évaluer leur niveau de confiance à l'égard de leur capacité à utiliser une caméra d'intervention. La majorité des répondants se sentaient « très confiants » (38,5 %, $n = 5$) ou « extrêmement confiants » (30,8 %, $n = 4$). Un répondant (7,7 %) n'a pas répondu à cette question. Voir la Figure 62.

Figure 62

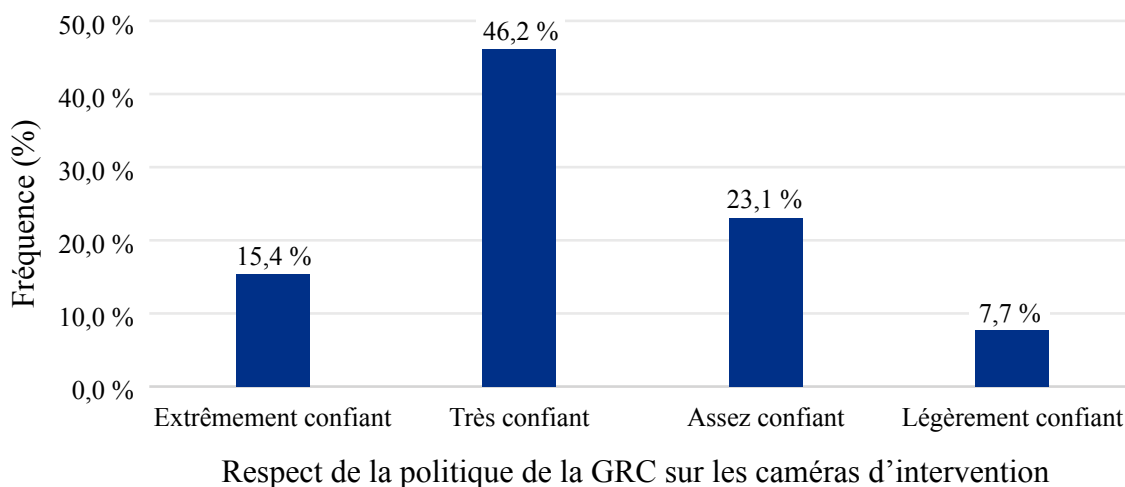
Confiance dans la capacité d'utiliser une caméra d'intervention



De même, les répondants se sentaient « très confiants » quant à leur capacité de respecter la politique de la GRC sur les caméras d'intervention (46,2 %, $n = 6$). Un répondant (7,7 %) n'a pas répondu à cette question. Voir la figure 63.

Figure 63

Confiance dans la capacité de respecter la politique sur les caméras d'intervention

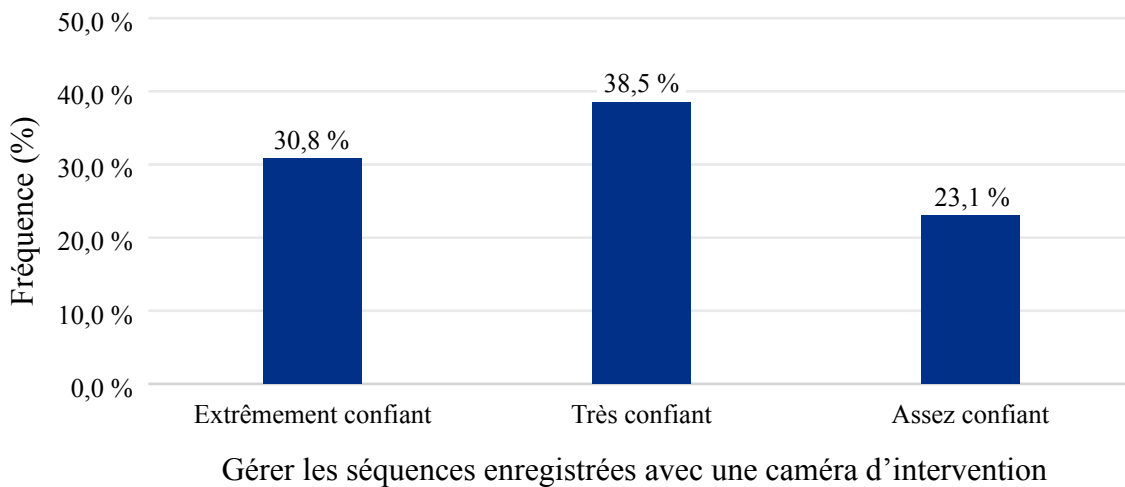




La question suivante demandait aux répondants d'évaluer leur niveau de confiance à l'égard de leur capacité à gérer les séquences enregistrées sur leur caméra d'intervention. La plupart des répondants étaient « très confiants » (38,5 %, $n = 5$) ou « extrêmement confiants » (30,8 %, $n = 4$). Un répondant (7,7 %) n'a pas répondu à cette question. Voir la figure 64.

Figure 64

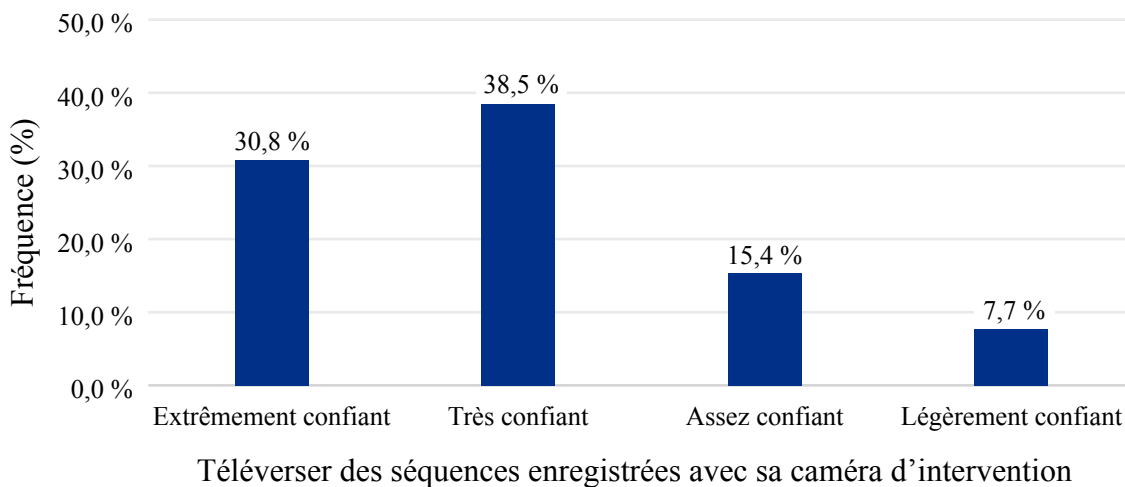
Confiance dans la capacité de gérer les séquences enregistrées avec une caméra d'intervention



La question suivante demandait aux répondants d'évaluer leur confiance dans leur capacité à téléverser les séquences enregistrées par leur caméra d'intervention. La plupart des répondants étaient « très confiants » (38,5 %, $n = 5$) ou « extrêmement confiants » (30,8 %, $n = 4$). Un répondant (7,7 %) n'a pas répondu à cette question. Voir la figure 65.

Figure 65

Confiance dans la capacité de téléverser des séquences enregistrées avec une caméra d'intervention

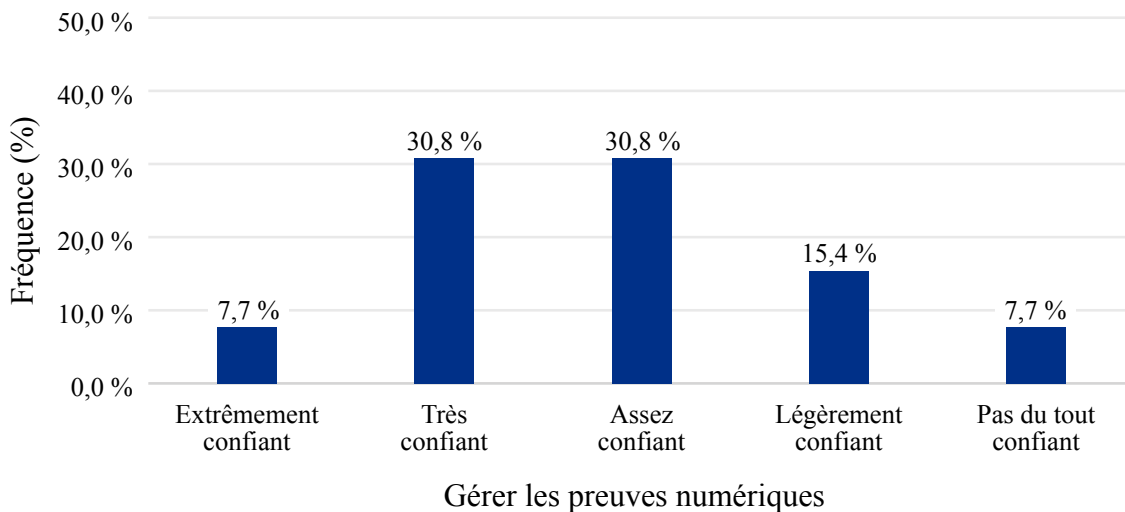




On a ensuite demandé aux membres s'ils avaient confiance dans leur capacité de gérer les preuves numériques. Environ 30,8 % des répondants ($n = 4$) étaient « très confiants ». Cependant, 30,8 % ($n = 4$) des répondants étaient « assez confiants ». Un répondant (7,7 %) n'a pas répondu à cette question. Voir la figure 66.

Figure 66

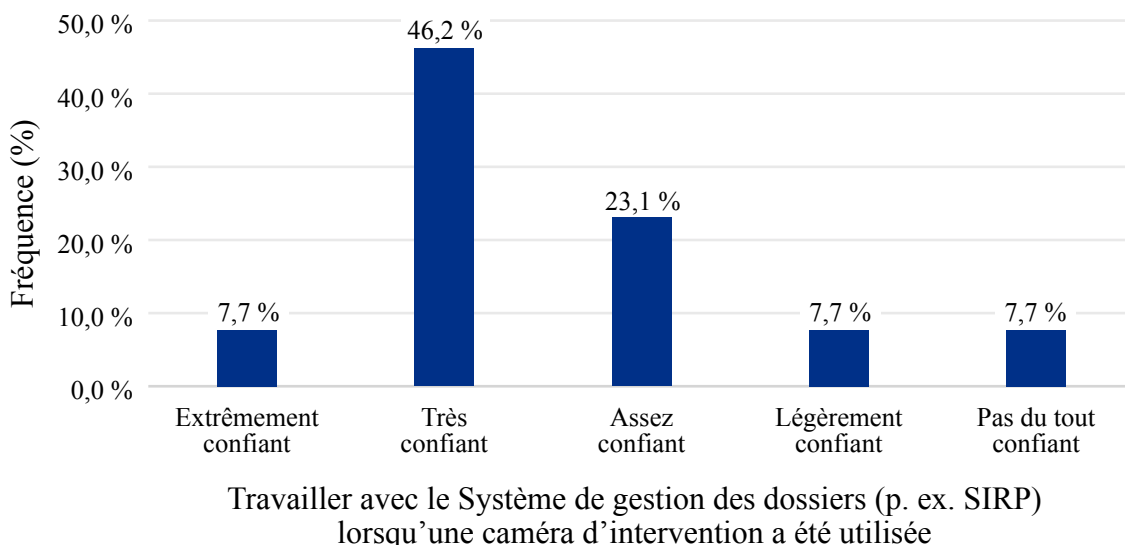
Confiance dans la capacité de gérer les preuves numériques



De même, lorsqu'on a demandé aux membres s'ils avaient confiance dans leur capacité de travailler avec le Système de gestion des dossiers (SGD; p. ex. SIRP) lorsqu'une caméra d'intervention avait été utilisée, la plupart se sont dits « très confiants » (46,2 %, $n = 6$). Cependant, 23,1 % ($n = 3$) des répondants se sentaient « assez confiants ». Un répondant (7,7 %) n'a pas répondu à cette question. Voir la figure 67.

Figure 67

Confiance dans la capacité de travailler avec le Système de gestion des dossiers lorsqu'une caméra d'intervention avait été utilisée

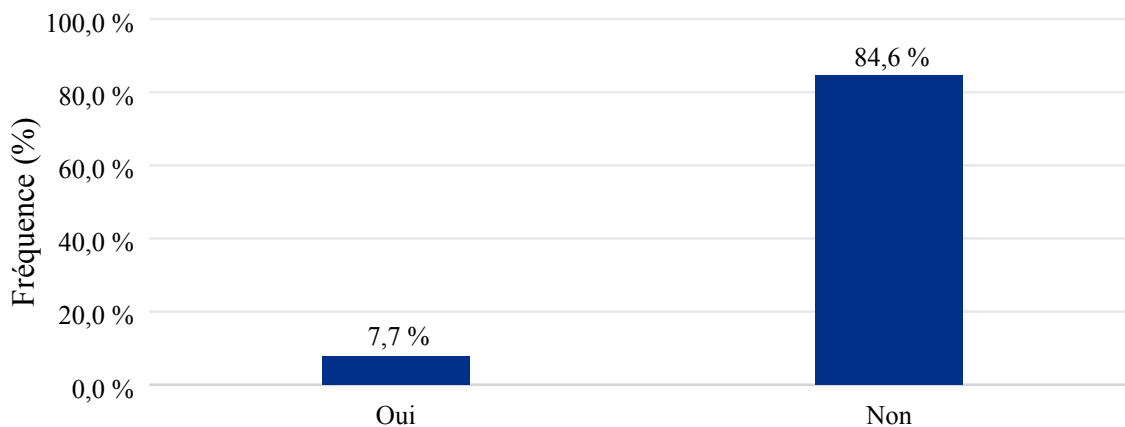




Enfin, on a demandé aux membres : « Après avoir utilisé les caméras d'intervention en situation opérationnelle, apporteriez-vous des changements au cours de formation sur les caméras d'intervention de la GRC? » Presque tous les répondants ont répondu « non » (84,6 %, $n = 11$). Une personne (7,7 %) a répondu « oui » et a formulé le commentaire suivant : « Procurez-nous une version plus moderne, même si je sais que la GRC n'achète pas toujours le meilleur matériel pour les membres. C'est déplorable ». Un répondant (7,7 %) n'a pas répondu à cette question. Voir la figure 68.

Figure 68

Y a-t-il des changements à apporter au cours de formation sur les caméras d'intervention?



Après avoir utilisé les caméras d'intervention en situation opérationnelle, apporteriez-vous des changements au cours de formation sur les caméras d'intervention de la GRC?

De même, lorsqu'on leur a posé la question : « Comment pourrions-nous mieux vous soutenir ou améliorer votre expérience d'apprentissage? » Les membres ont répondu ce qui suit : « Le niveau de soutien actuel est tout à fait suffisant », « Je crois que le plus grand défi est de se rappeler de reprendre sa caméra si l'on reçoit un appel alors que la caméra est en train de se recharger ou de téléverser son contenu. Il est arrivé quelquefois qu'on l'oublie. De plus, je ne trouve pas qu'il est réaliste qu'on s'attende à ce que je documente dans mes notes chaque occasion où j'allume ou j'éteins ma caméra... Il suffit de regarder les séquences filmées pour savoir quand elle était allumée ou éteinte », « J'aurais bien aimé mettre à l'essai de nouvelles caméras, car celles-ci sont désuètes et ont apparemment déjà été mises à l'essai. Il était tout à fait évident que cet « essai » des caméras était une réaction impulsive à une forte tension entre le public et la police au pays », et « les caméras devraient pouvoir filmer dans des conditions de luminosité faible ou nulle ».



Suivi des données du projet pilote

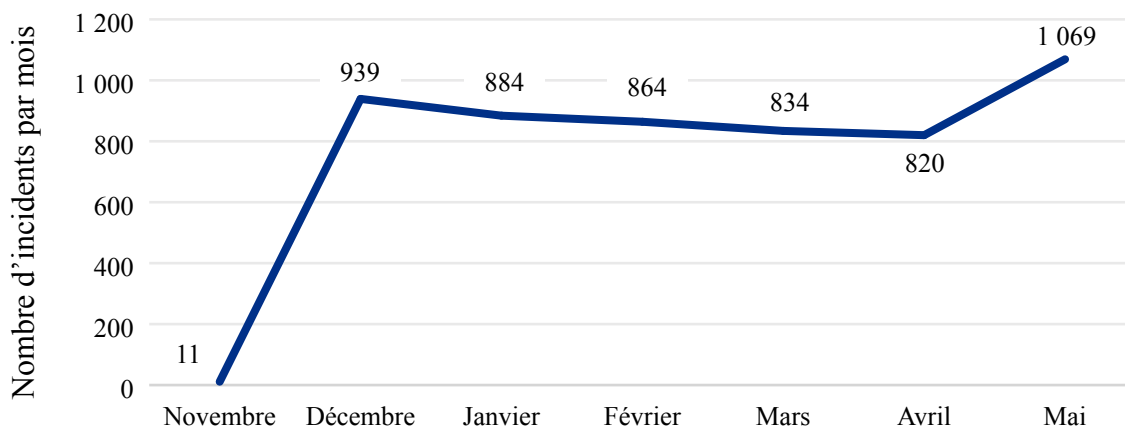
Dès le début du projet pilote, le coordonnateur des caméras d'intervention de la Division V a fait le suivi du nombre d'enregistrements, de la quantité de données (Go), des heures d'enregistrement, des heures de floutage à des fins judiciaires, des heures de floutage à des fins d'AIPRP, du temps total de floutage, du nombre d'incidents par mois, des incidents classés par mise en accusation, de l'utilisation du code du sondage sur les caméras d'intervention dans le SGD, des demandes des médias, des demandes d'AIPRP, des demandes de renseignements par courriel adressées à la boîte de courriel du projet pilote (bwc-cvc.nunavut@rcmp-grc.gc.ca), des demandes de consultation de la politique, des plaintes du public et des incidents de recours à la force ou de CSIA. Un rapport mensuel a été distribué au groupe de travail interne sur les caméras d'intervention à des fins de sensibilisation..

Nombre total d'incidents

Au total, il y a eu 5 421 incidents, le nombre d'incidents enregistrés au cours d'un même mois le plus élevé étant en mai 2021 ($n = 1\ 069$). En général, toutefois, le nombre d'incidents est demeuré relativement stable au cours de la période de six mois. Voir la figure 69.

Figure 69

Nombre d'incidents par mois



Remarque : Le projet pilote a débuté le 30 novembre à 6 h.

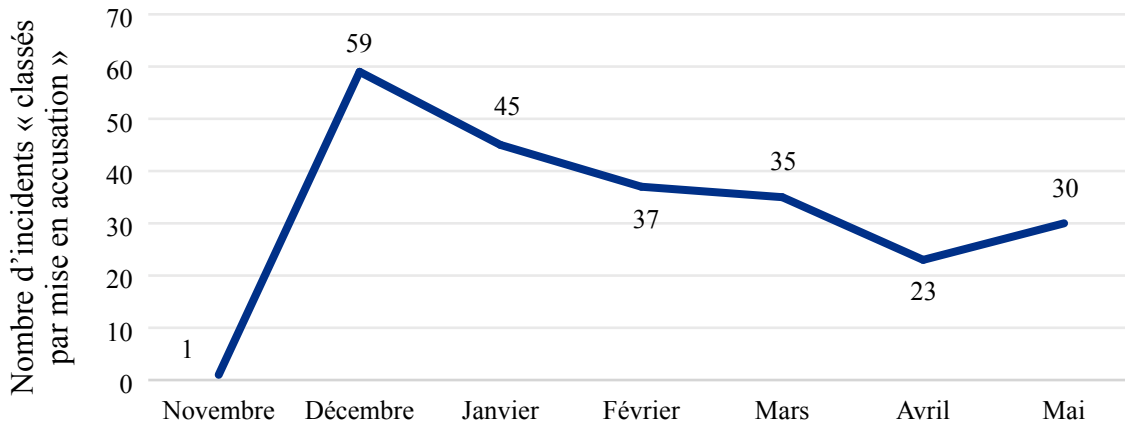


Nombre d'incidents classés par mise en accusation

Par rapport au nombre d'incidents classés par mise en accusation, le mois de décembre 2020 a connu le plus grand nombre d'incidents classés ($n = 59$). Au total, 230 incidents ont été classés par mise en accusation. La ligne de tendance montre qu'au fil du temps, le nombre de classements a diminué. Voir la figure 70.

Figure 70

Nombre d'incidents « classés par mise en accusation » par mois



Remarque : Le projet pilote a débuté le 30 novembre à 6 h; il faut en tenir compte au moment d'interpréter les fréquences relatives au mois de novembre.



Nombre de dossiers du Système de gestion des dossiers qui contiennent le code du sondage sur les caméras d'intervention

Pour ce qui est du nombre de dossiers du SGD qui contiennent un code du sondage sur les caméras d'intervention, les chiffres les plus élevés ont été relevés en décembre 2020 et en mars 2021. Au total, 776 fichiers¹² comprenaient un code du sondage sur les caméras d'intervention. Voir le tableau 11 et la figure 71 pour une ventilation du nombre total de dossiers qui comprenaient un code du sondage sur les caméras d'intervention par rapport à ceux qui n'en comprenaient pas par mois. Voir le tableau 12 et la figure 72 pour la répartition par type d'incident.

Compte tenu de l'examen des dossiers effectué par le coordonnateur du projet, il est important de mentionner que certains dossiers comportant des séquences filmées par les caméras d'intervention n'incluaient pas le code du sondage sur les caméras d'intervention. Quelques raisons peuvent l'expliquer : si un collègue a filmé des séquences vidéo, l'enquêteur principal d'un dossier ne savait peut-être pas que des séquences vidéo étaient associées à l'incident; de plus, en raison de problèmes de dotation, aucune surveillance n'était exercée par un superviseur pour s'assurer que les séquences étaient désignées à l'aide du code du sondage. De plus, le coordonnateur du projet a expliqué que dans le cas de certains incidents, des membres ont oublié d'allumer leur caméra en raison de la nature de l'appel (p. ex. stress élevé, situations à réactions rapides, incidents mineurs où un membre pourrait oublier d'activer l'enregistrement). Par conséquent, le nombre de dossiers incluant un code du sondage sur les caméras d'intervention peut être sous-estimé.

Tableau 11

Nombre de codes du sondage associés à des caméras d'intervention par mois

Mois	Caméras d'intervention avec code Nombre	Caméras d'intervention avec code %	Caméras d'intervention sans code Nombre	Caméras d'intervention sans code %
Novembre	7	58,30 %	5	41,70 %
Décembre	210	22,20 %	735	77,80 %
Janvier	119	13,40 %	769	86,60 %
Février	119	13,60 %	755	86,40 %
Mars	154	18,20 %	692	81,80 %
Avril	92	11,10 %	740	88,90 %
Mai	75	7,30 %	958	92,70 %
Total	776	14,30 %	4 654	85,70 %

Remarque : Le projet pilote a débuté le 30 novembre à 6 h; il faut en tenir compte au moment d'interpréter les fréquences relatives au mois de novembre.

¹² Ce nombre est basé sur les données actuelles. Il n'y a pas eu de vérification de la qualité des données pour s'assurer que tous les dossiers contenant une vidéo disponible comprenaient le code du sondage. Les dossiers qui ne comprenaient pas le code du sondage sont actuellement mis à jour. Par conséquent, le nombre actuel de dossiers est sous-estimé.



Figure 71

Proportion de dossiers où une caméra d'intervention avec code du sondage a été utilisée par rapport aux dossiers où aucune caméra d'intervention n'a été utilisée par mois

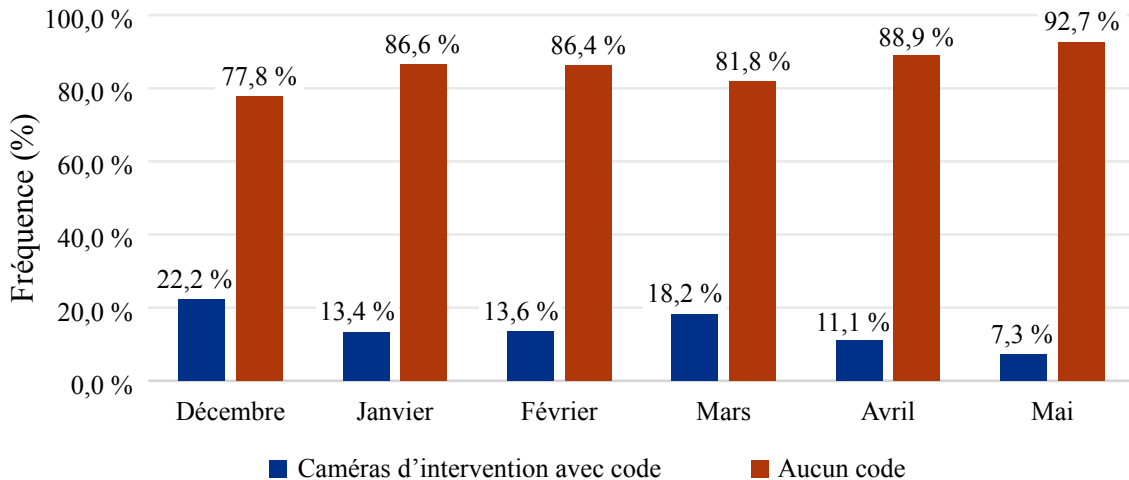


Tableau 12

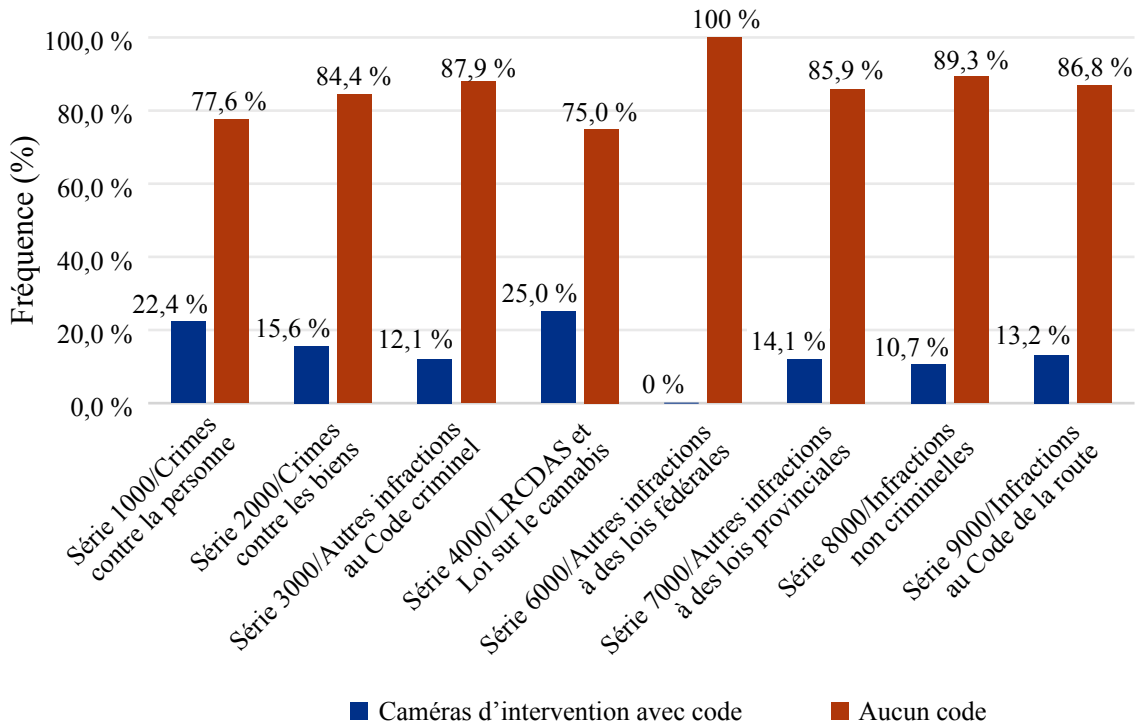
Nombre de dossiers où une caméra d'intervention avec code du sondage a été utilisée par type d'incident

Série du type d'incident	Caméras d'intervention avec code Nombre	Caméras d'intervention avec code %	Caméras d'intervention sans code Nombre	Caméras d'intervention sans code %
Série 1000/Crimes contre la personne	136	22,40 %	471	77,60 %
Série 2000/Crimes contre les biens	310	15,60 %	1 676	84,40 %
Série 3000/Autres infractions au <i>Code criminel</i>	122	12,10 %	886	87,90 %
Série 4000/LRCDas et <i>Loi sur le cannabis</i>	1	25,00 %	3	75,00 %
Série 6000/Autres infractions à des lois fédérales	0	0,00 %	6	100,00 %
Série 7000/Autres infractions à des lois provinciales	27	14,10 %	164	85,90 %
Série 8000/Infractions non criminelles	156	10,70 %	1 303	89,30 %
Série 9000/Infractions au <i>Code de la route</i>	22	13,20 %	145	86,80 %
Total	776	14,30 %	4 654	85,70 %



Figure 72

Proportion de dossiers où une caméra d'intervention avec code du sondage a été utilisée par rapport aux dossiers où aucune caméra d'intervention n'a été utilisée par type d'incident



Nombre d'enregistrements de caméras d'intervention

Au total, on a dénombré 3 651 enregistrements au cours de la période de six mois du sondage. Le nombre d'enregistrements des caméras d'intervention se situait entre 629 et 668 de décembre à mars, puis a diminué en avril et en mai (voir figure 73). Ces constatations étaient inattendues compte tenu de l'approche progressive du déploiement des caméras d'intervention (c.à.d. qu'un plus grand nombre de membres étaient munis d'une caméra d'intervention à mesure que le projet pilote progressait). Cependant, plusieurs raisons pourraient expliquer cette baisse du nombre d'enregistrements.

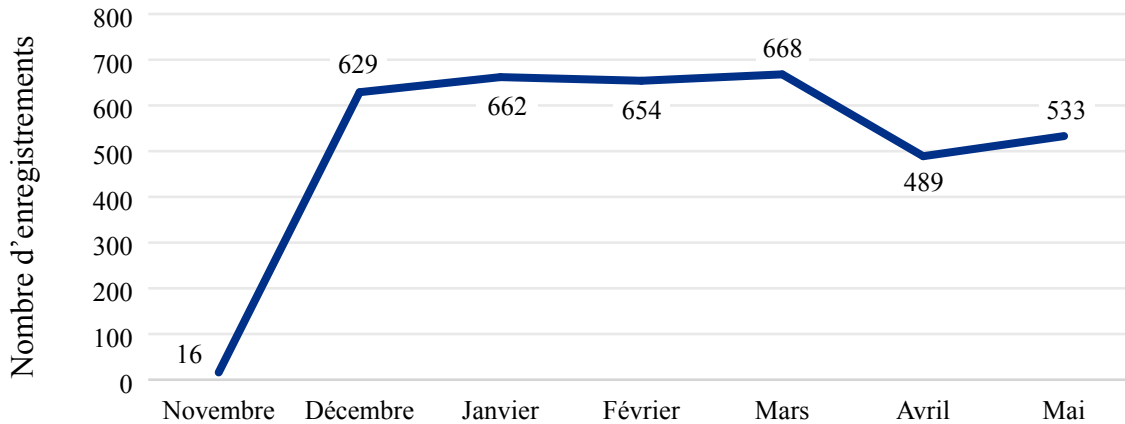
Premièrement, en raison de problèmes de dotation, le nombre de membres travaillant à un quart de travail donné était rarement supérieur à quatre. Autrement dit, même si le nombre de membres munis de caméras a augmenté, le nombre de caméras utilisées en situation opérationnelle n'a pas augmenté *dans les faits* de la phase 2 à la phase 3 en raison de ces problèmes de dotation. Deuxièmement, il y a habituellement moins d'appels de service pendant les mois d'hiver. Troisièmement, sous réserve de la nature de l'appel, un plus grand nombre d'appels de service pourraient avoir été traités par téléphone (plutôt qu'en personne) en raison du mauvais temps pendant les mois d'hiver, un type d'intervention qui ne donne pas lieu à l'enregistrement d'une séquence filmée par une caméra d'intervention. Quatrièmement, le Nunavut était en confinement en raison de la pandémie de COVID-19 en avril et en mai, ce qui pourrait avoir entraîné une diminution du nombre d'appels de service et une augmentation du nombre de signalements traités par téléphone. Enfin, il est possible qu'avec l'expérience de l'utilisation des caméras d'intervention, les membres aient appris à déterminer plus judicieusement quand il convient de lancer un enregistrement. Par exemple, lors de la mise en œuvre initiale, les membres étaient



probablement hyper vigilants pour s’assurer de filmer toutes les interventions pertinentes. Ils en ont possiblement filmé plus que cela était nécessaire. Au fil du temps, ils se sont probablement adaptés et sont devenus plus sélectifs quant aux interventions qu’ils enregistrent.

Figure 73

Nombre d’enregistrements par mois



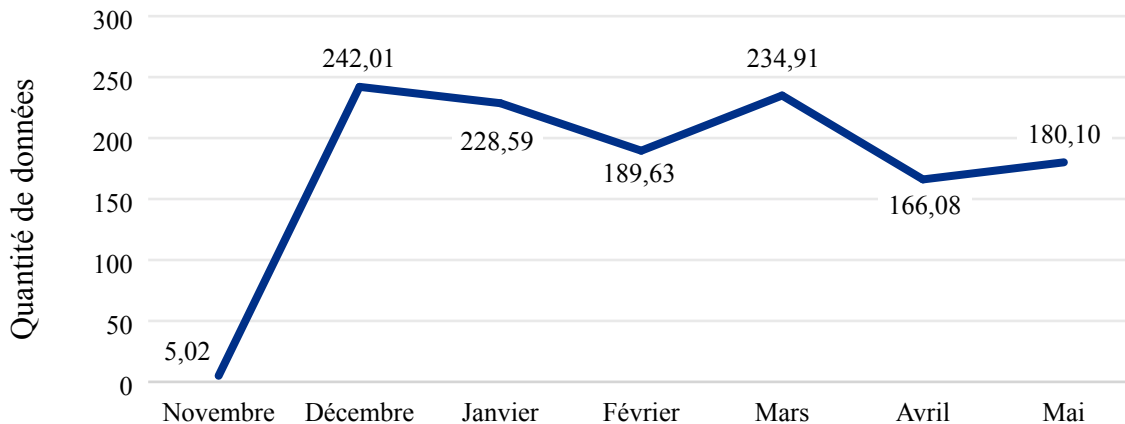
Remarque : Le projet pilote a débuté le 30 novembre à 6 h.

Quantité de données de la caméra d’intervention (Go)

La quantité de données des enregistrements en gigaoctets (Go) a été recueillie et correspondait au nombre d’enregistrements des caméras d’intervention. La taille des données représentait 5,02 Go le 30 novembre 2020. La quantité de données a atteint un sommet en décembre, à 242,01 Go, et de nouveau en mars 2021, à 234,91 Go, lorsque tous les policiers aux services généraux portaient des caméras. La situation s’est résorbée en mai 2021. Au total, 1 146,34 Go de données ont été acquis pour la période de six mois. Voir la figure 74.

Figure 74

Quantité de données par mois



Remarque : Le projet pilote a débuté le 30 novembre à 6 h.



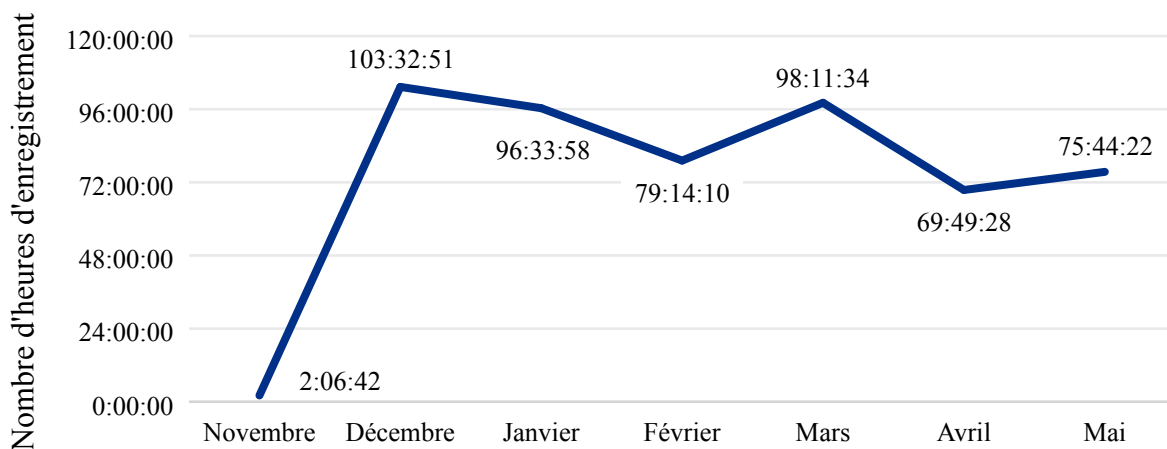
Nombre d'heures d'enregistrement

Au cours de la période où tous les policiers aux services généraux étaient munis d'une caméra (de février 2021 à mai 2021), le nombre d'heures d'enregistrement variait de 69 h 49 min et 28 s à 98 h 11 min et 34 s. Au total, 525 h 13 min et 5 s d'intervention ont été enregistrées au cours de la période de six mois. En moyenne, chaque vidéo durait 8 min 40 s¹³. Voir la figure 75.

Comme on peut le voir à la figure 75, le nombre d'heures d'enregistrement diminue généralement au cours de la période du projet pilote. Cette diminution du nombre d'heures d'enregistrement correspond à la diminution du nombre de vidéos dont il est question ci-dessus.

Figure 75

Nombre d'heures d'enregistrement par mois



Remarque : Le projet pilote a débuté le 30 novembre à 6 h.

Nombre d'heures de séquences vidéo floutées pour le tribunal et temps requis pour le floutage

Tous les floutages des vidéos des caméras d'intervention ont été effectués à des fins judiciaires. Huit dossiers ont été classés (p. ex. la mise en accusation a été rejetée par la Couronne), de sorte que les vidéos de ces dossiers ne sont pas incluses dans la ventilation suivante. Du 30 novembre 2020 au 17 février 2021, un total de 12 h 42 min 1 s de vidéo a dû être examiné et flouté pour le tribunal. Ce travail a exigé 60 h 50 min (c.-à-d. environ 5 heures de travail de floutage pour chaque heure d'enregistrement d'une caméra d'intervention).

Les procédures de floutage ont ensuite été modifiées, car le temps requis pour chaque heure de séquences est devenu insoutenable (veuillez consulter la section sur [Défis supplémentaires mentionnés par le coordonnateur du projet des caméras d'intervention](#) ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements). Au fil du temps, on a décidé de flouter moins d'enregistrements, en grande partie en raison du temps excessif qu'exige ce travail. De plus, il est important de mentionner que le temps de floutage dépend de la nature de l'incident enregistré (p. ex. les incidents qui se sont produits dans des logements privés par opposition à des lieux publics) et pas nécessairement de la longueur de la séquence enregistrée.

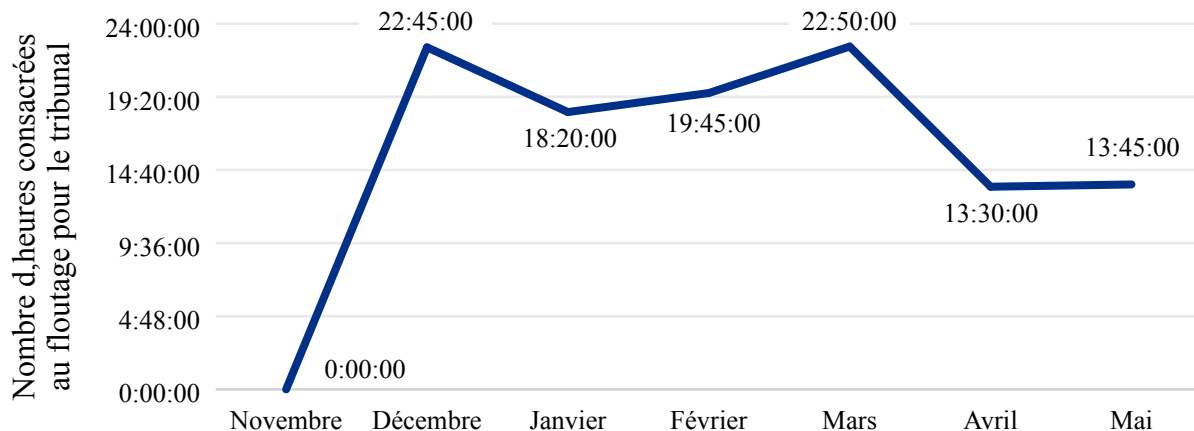
¹³ Cette moyenne a été calculée en divisant le nombre total d'heures d'enregistrement par le nombre total d'enregistrements des caméras d'intervention (3 651 enregistrements) pendant la période du projet pilote.



Ainsi, du 17 février 2021 au 26 août 2021, 17 h 29 min et 22 s de vidéos ont dû être examinées et floutées pour le tribunal. En date du 26 août, il avait fallu consacrer 66 h à ce travail de floutage. Au total, 30 h 11 min et 23 s de vidéos enregistrées pendant le projet pilote ont dû être examinées et floutées, et 126 h 50 min de temps de travail consacré au floutage. En date du 26 août, 24 dossiers ont été mis en suspens parce que les vidéos n'avaient pas encore été floutées. C'est en décembre 2020 (22 h 45 min) et en mars 2021 (22 h 50 min) que le temps consacré au floutage a été le plus élevé. Dans l'ensemble, 6 % du nombre total d'heures de séquences vidéo a été flouté pour le tribunal¹⁴. Voir la figure 76. En date d'octobre 2021, certains avocats de la défense avaient reçu des images de caméras d'intervention, mais personne n'a encore témoigné en s'appuyant sur des images capturées par des caméras d'intervention devant le tribunal.

Figure 76

Nombre d'heures consacrées au floutage pour le tribunal par mois



Remarque : Le projet pilote a débuté le 30 novembre à 6 h.

Nombre de demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels

Il n'y a eu aucune demande d'AIPRP concernant les caméras d'intervention pendant la période de six mois (par conséquent, il n'y a pas eu de temps de travail consacré au floutage aux fins de l'AIPRP).

Nombre de demandes des médias

Au total, il n'y a eu que quatre demandes des médias, une (1) en décembre 2020 alors que le projet pilote était déployé, et trois en mai, alors que le projet pilote tirait à sa fin.

Nombre de demandes de renseignements et de demandes relatives à la politique sur les caméras d'intervention

Une boîte aux lettres a été créée pour le projet pilote, et le public a été invité à envoyer ses questions ou à formuler des commentaires au sujet du projet pilote en utilisant une adresse de courriel figurant sur les affiches, les brochures et le site Web. Cette boîte de réception était vérifiée

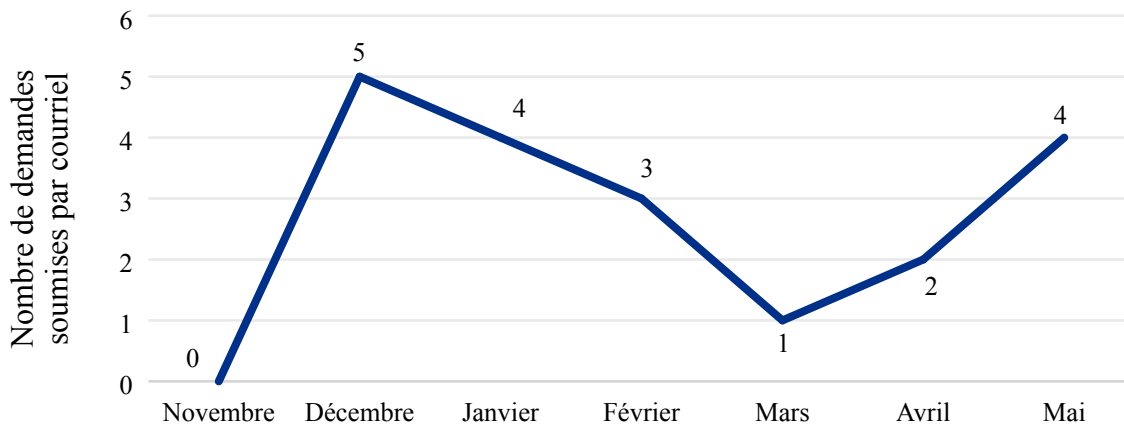
¹⁴ This was calculated by dividing the total time of video footage redacted for court (30:11:23) divided by the total number of hours of recording (525:13:05 hours), and multiplying by 100 to obtain a percentage.



sur une base régulière par le coordonnateur des caméras d'intervention. Au cours de la période du projet pilote, 19 demandes de renseignements ont été reçues¹⁵. Toutefois, ces demandes provenaient principalement d'autres organismes d'application de la loi qui s'enquéraient de la politique de la GRC sur les caméras d'intervention. Voir la figure 77. Au total, 17 demandes relatives à la politique sur les caméras d'intervention ont été reçues et ont donné lieu à une communication à l'externe¹⁶. Voir la figure 78.

Figure 77

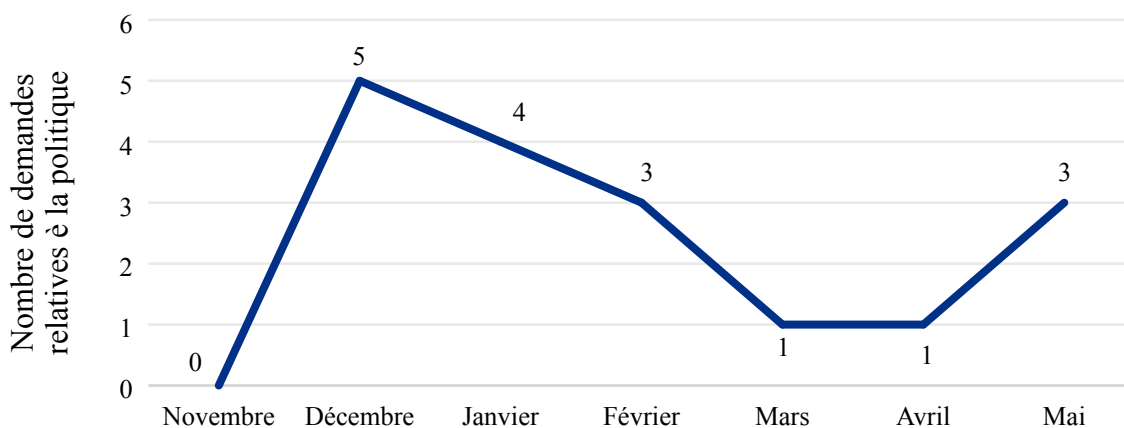
Nombre de demandes soumises par courriel par mois



Remarque : Le projet pilote a débuté le 30 novembre à 6 h.

Figure 78

Nombre de demandes relatives à la politique par mois



Remarque : Le projet pilote a débuté le 30 novembre à 6 h.

¹⁵ En date du 31 août 2021, cinq autres demandes de renseignements présentées par un mandataire avaient été reçues depuis la fin du projet pilote, pour un total de 24.

¹⁶ En date du 31 août 2021, quatre demandes supplémentaires relatives à la politique sur les caméras d'intervention avaient donné lieu à une communication à l'externe, pour un total de 21.



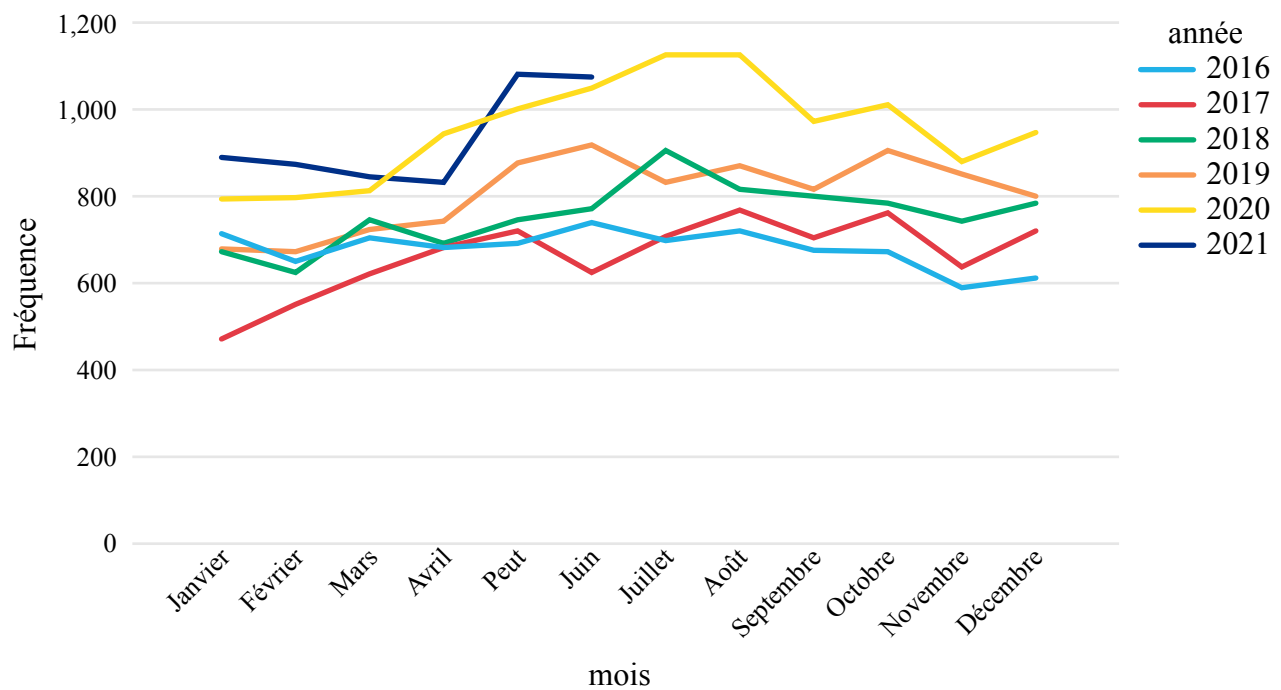
Mesurer l'impact des caméras d'intervention sur la sécurité du public et de la police

Tendances de la criminalité

Pour examiner les tendances des taux de criminalité pendant le projet pilote par rapport aux taux de criminalité avant le projet pilote, nous avons examiné les tendances mensuelles de la criminalité par année, de janvier 2016 à la fin de juin 2021 (les données ont été extraites en juillet 2021). D'après une inspection visuelle des données, il ne semble pas que la mise en œuvre des caméras d'intervention au sein de la Division ait influencé les tendances de la criminalité mensuelles (rappelez-vous que le projet pilote s'est déroulé du 30 novembre 2020 au 31 mai 2021; voir la figure 79). Par exemple, le nombre d'incidents survenus au cours des mois du projet pilote était supérieur ou conforme aux chiffres des années précédentes.

Figure 79

Tendances mensuelles de la criminalité de 2016 à la fin de juin 2021



Nous avons aussi examiné les taux de criminalité mensuels par type de crime. Nous n'avons signalé que les infractions les plus fréquentes, soit les « crimes contre la personne », les « crimes contre les biens » et les « autres infractions au *Code criminel* ». Ceux-ci sont illustrés à la figure 80, figure 81 et figure 82. Les tendances relatives aux crimes contre la personne, aux crimes contre les biens et aux autres infractions au *Code criminel* ne semblaient pas être très différentes au cours du projet pilote par rapport aux années précédentes.



Figure 80

Tendances mensuelles relatives aux crimes contre la personne de janvier 2016 à la fin de juin 2021

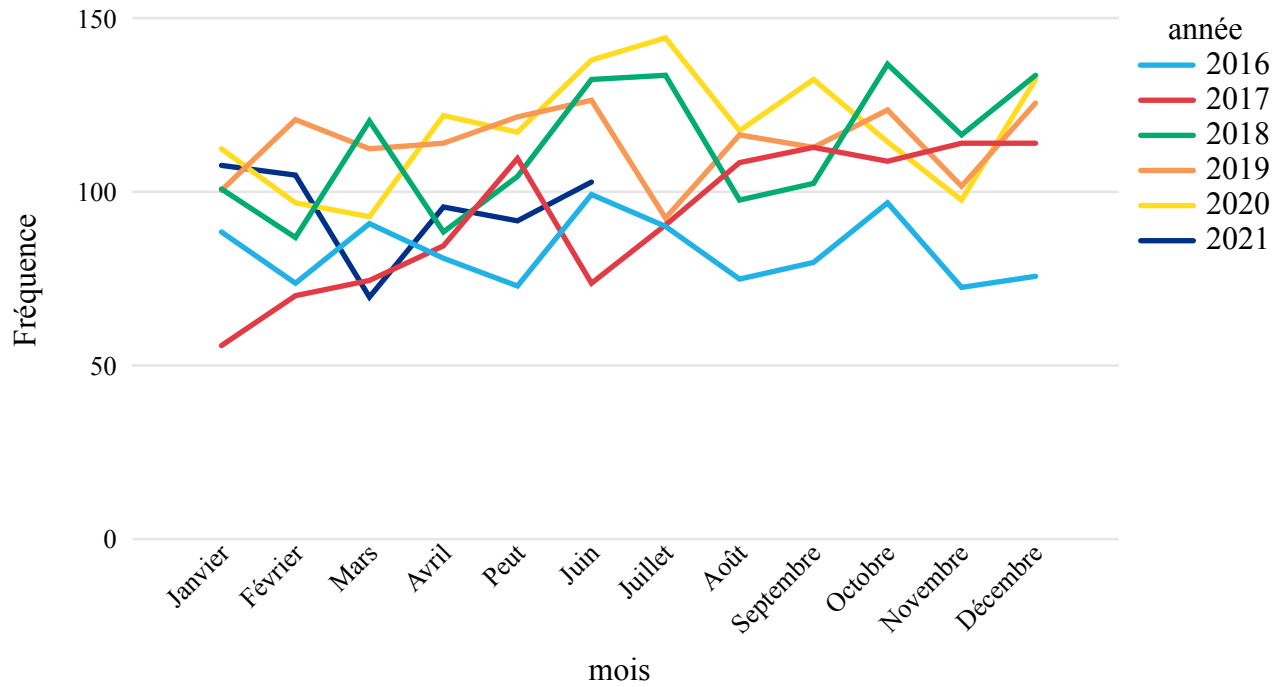


Figure 81

Tendances mensuelles relatives aux crimes contre les biens de janvier 2016 à la fin de juin 2021

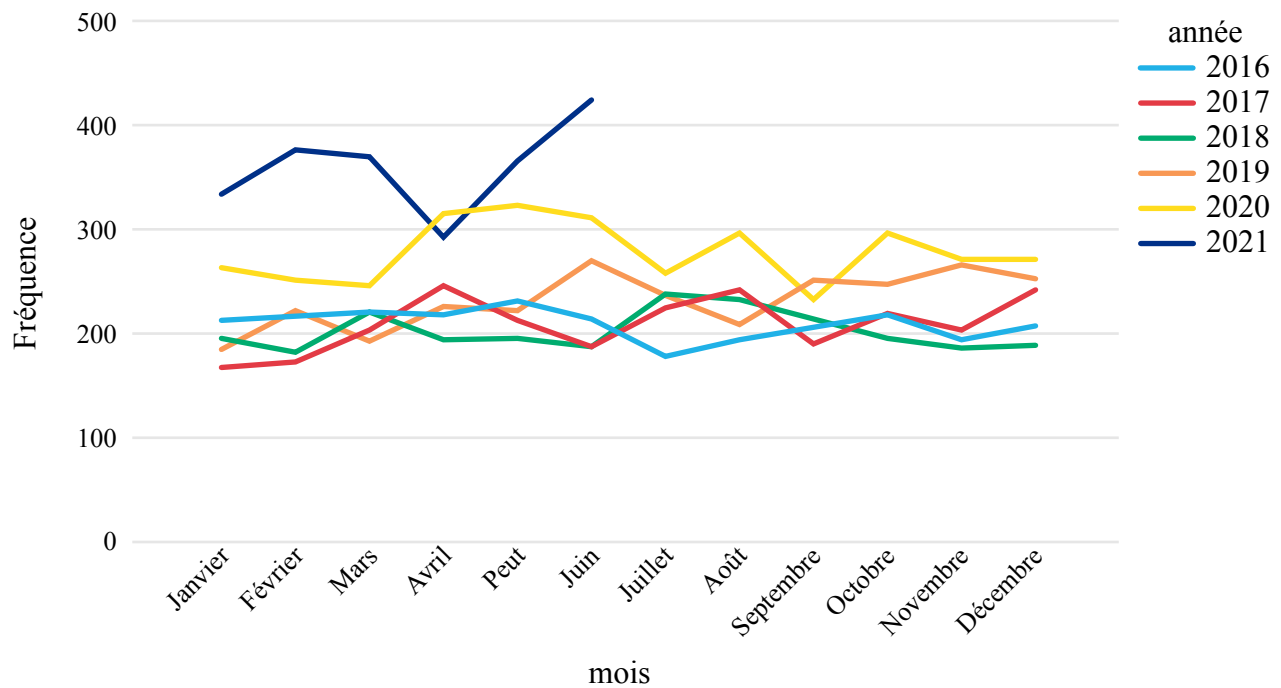
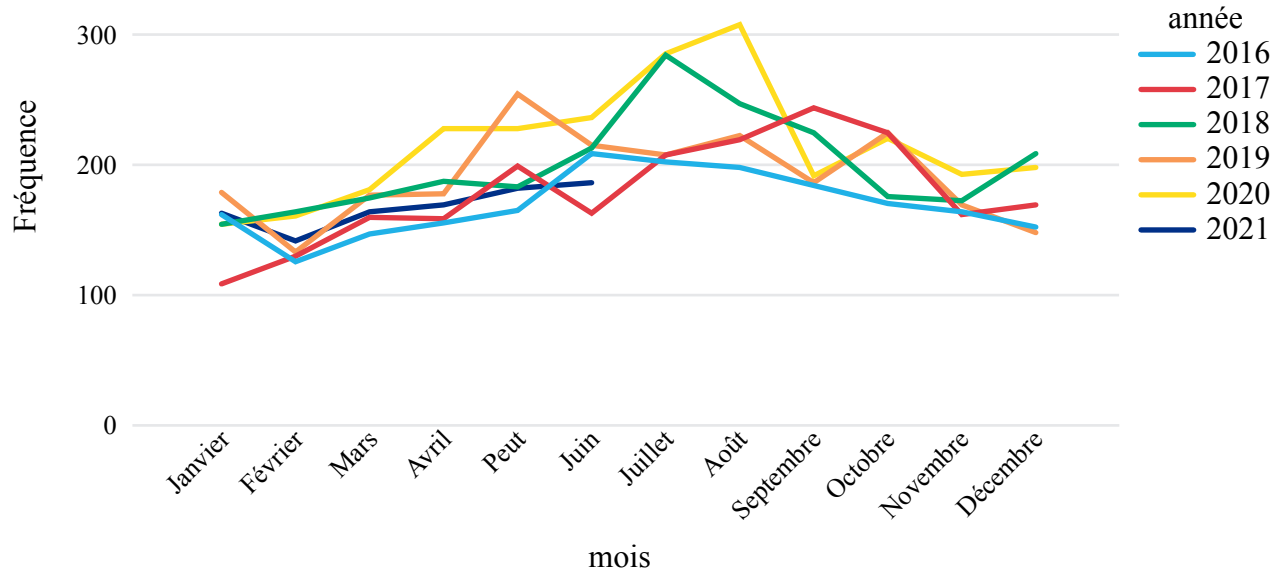




Figure 82

Tendances mensuelles relatives aux autres infractions au Code criminel de janvier 2016 à la fin de juin 2021



Utilisation des options d'intervention policière

Les données de la base de données Comportement du sujet et intervention de l'agent (CSIA) ont été extraites le 19 juillet 2021. La figure 83 illustre les incidents liés aux options d'intervention policière par année et la figure 84 illustre les taux des incidents où l'option d'intervention policière choisie était le recours à la force, par année. La figure 85 présente une ventilation des options d'intervention policière qui consistent à dégainer et à exposer seulement le moyen d'intervention par rapport aux options d'intervention appliquées de 2016 à juin 2021. Aucun changement notable n'a été observé pendant la période du projet pilote. Deux fusillades impliquant un membre (FIM) ont eu lieu (non saisies dans les données sur le CSIA) : une en décembre 2018 et un en avril 2020. Il n'y a pas eu de FIM pendant la période du projet pilote.

Figure 83

Occurrences des options d'intervention policière de 2016 à la fin de juin 2021

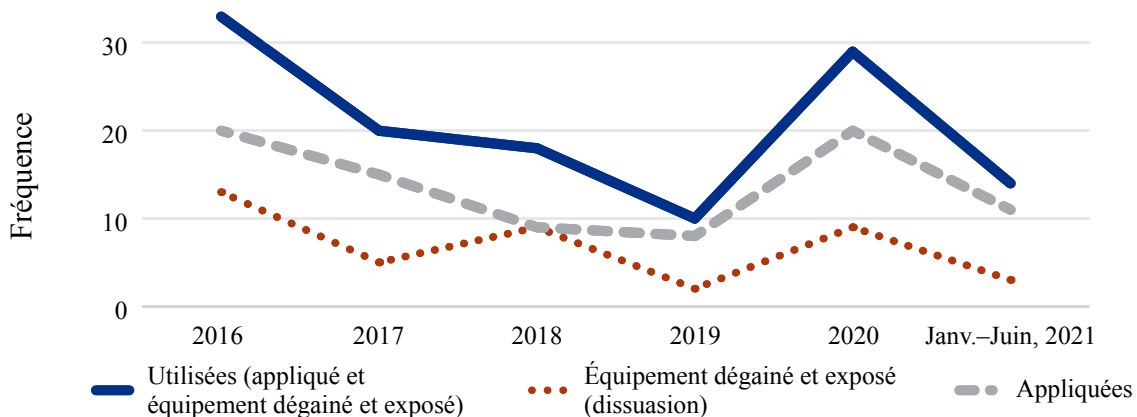




Figure 84

Taux d'occurrence de l'application de l'option d'intervention policière de 2016 à la fin de juin 2021

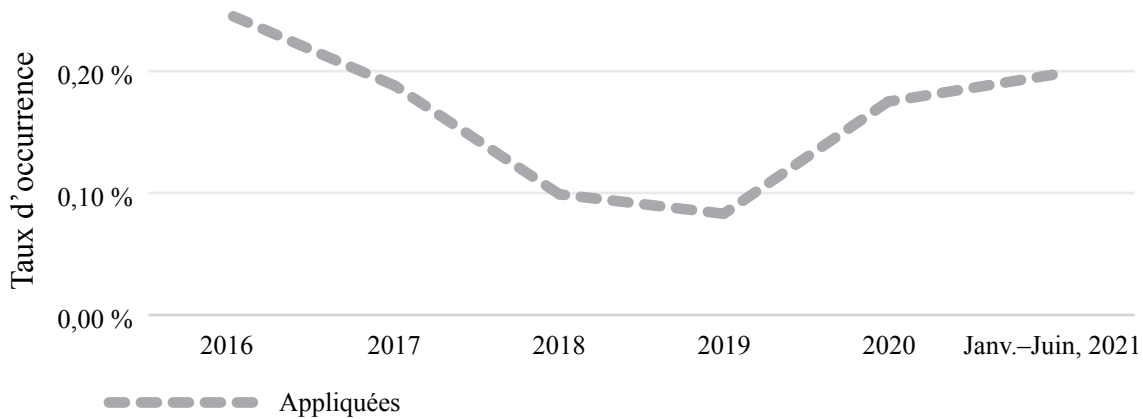
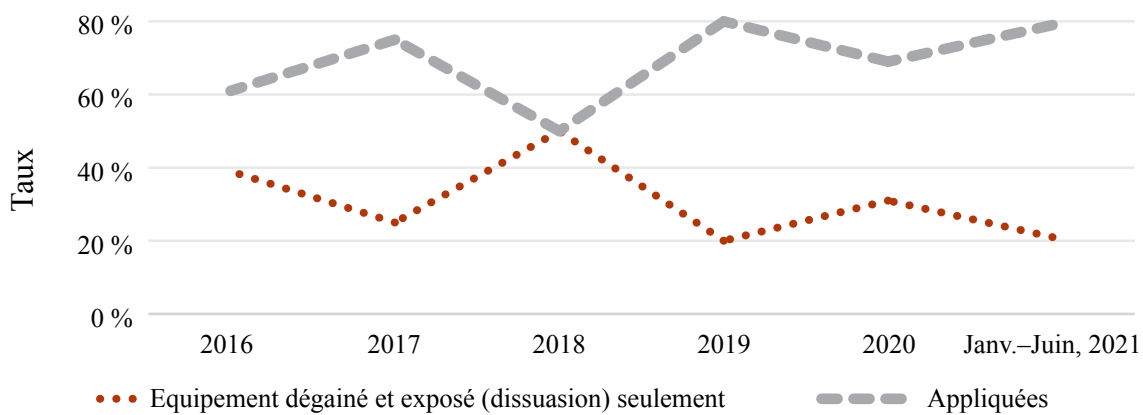


Figure 85

Ventilation des options d'intervention policière de 2016 à la fin de juin 2021

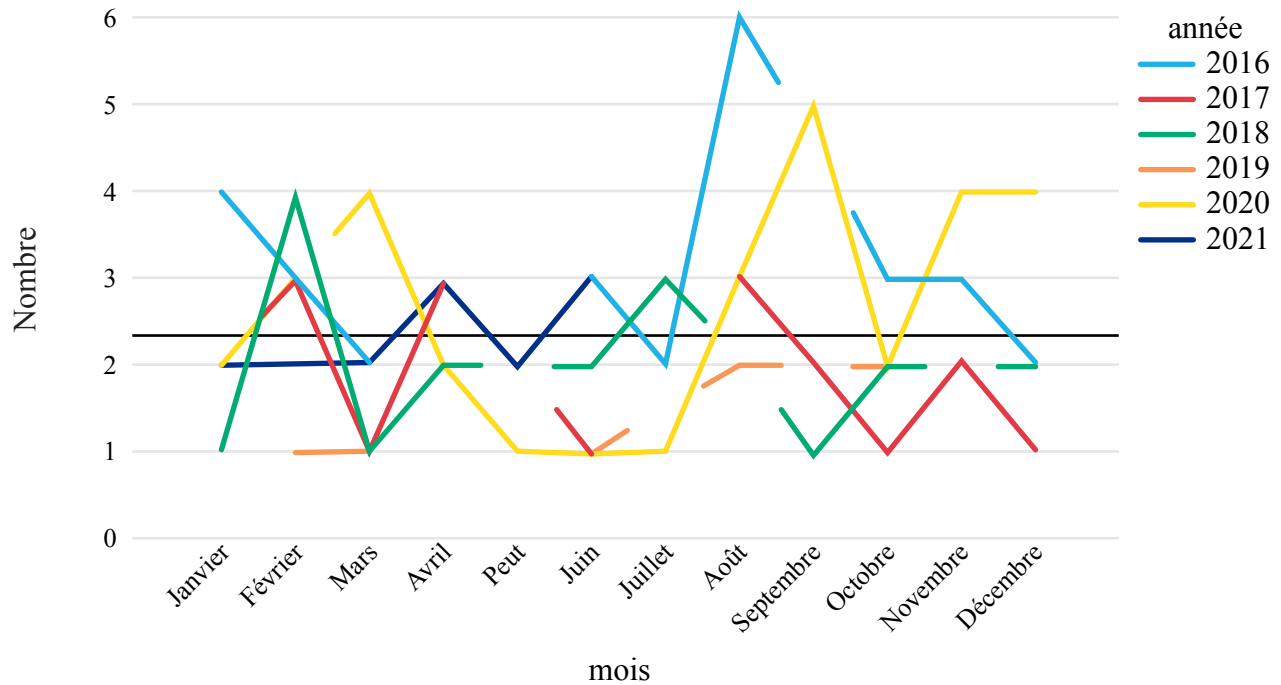


Comme l'illustre la ligne médiane (la moyenne), aucun changement n'a été observé dans le nombre mensuel d'incidents mettant en cause l'application des options d'intervention policière (voir la figure 86) ou le nombre d'interventions policières/incidents appliquées (voir la figure 87) au cours de la période du projet pilote de six mois.



Figure 86

Occurrences du recours à la force de janvier 2016 à juin 2021 (option appliquée seulement)¹⁷

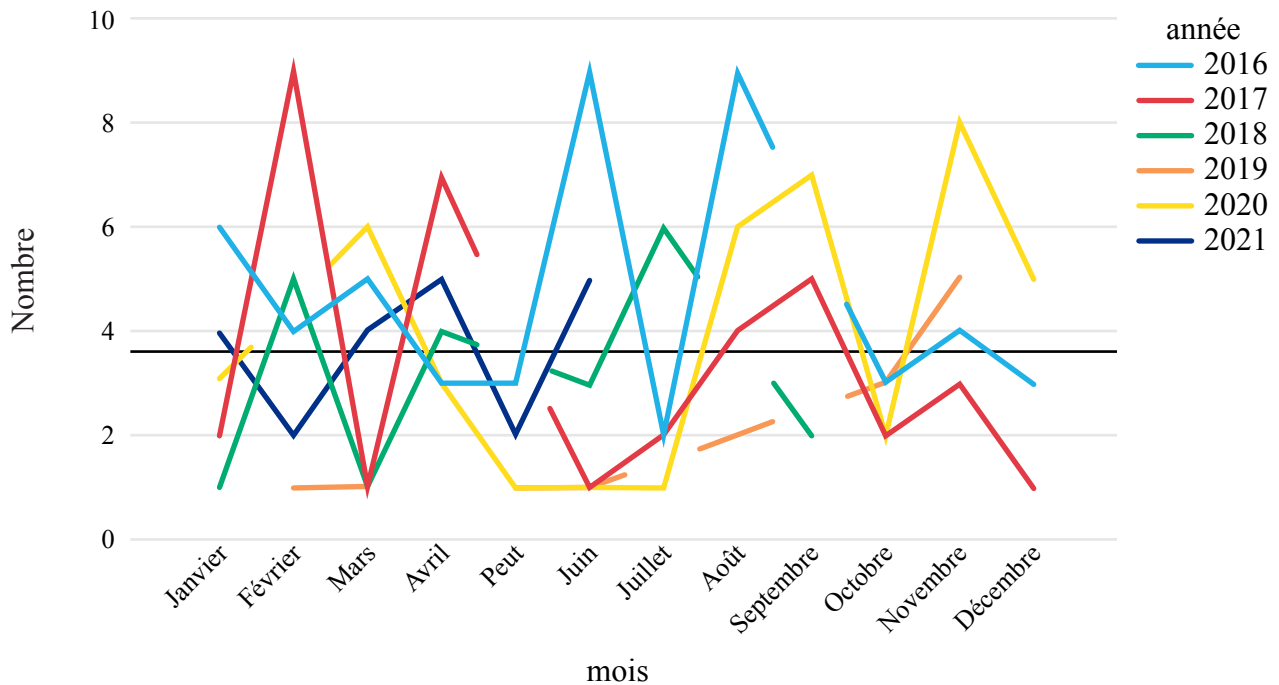


¹⁷ Les données ont été extraites le 19 juillet 2021 des rapports sur le CSIA.



Figure 87

Interventions de recours à la force/incidents de janvier 2016 à juin 2021 (option appliquée seulement)¹⁸



Plaintes du public contre des membres

Au cours de la période du projet pilote de six mois, il y a eu un total de deux plaintes du public pour lesquelles l'incident avait été filmé par des caméras d'intervention. Une plainte du public a été reçue pendant le projet pilote, en mars 2021. L'autre plainte a été reçue en juin. Le tableau 13 illustre la fréquence des plaintes du public de 2017 à août 2021. Il ne semble pas que le projet pilote ait eu une influence importante sur la fréquence des plaintes du public.

¹⁸ Les données ont été extraites le 19 juillet 2021 des rapports sur le CSIA.



Tableau 13

Fréquence des plaintes du public de 2017 à août 2021.

Année	Fréquence	Répartition mensuelle
2017	4	1 en janvier, 2 en juin et 1 en novembre
2018	6	1 en janvier, 1 en août, 1 en novembre et 3 en décembre
2019	2	1 en février et 1 en décembre
2020	6	1 en janvier, 1 en avril, 2 en juillet, 1 en septembre et 1 en novembre
2021	2	1 en mars et 1 en juin

Coûts financiers

Les coûts financiers associés au projet pilote se sont élevés à 93 619,10 \$. Ces coûts étaient principalement liés au coordonnateur du projet pilote sur les caméras d'intervention (46,0 %), aux heures supplémentaires des membres (16 %), au chef de projet (13,6 %), à l'informatique et aux logiciels (12 %) et à la traduction du matériel de sensibilisation (10,6 %). Voir le tableau 14.

Tableau 14

Coûts financiers associés au projet pilote

Élément	Description	Coût	
Heures supplémentaires des membres	La formation sur les caméras d'intervention pour les membres qui a été suivie en dehors des heures normales en raison de besoins opérationnels.	14 967,38 \$	16,0 %
Ordinateur et logiciel	Un ordinateur autre que le système ROSS en mesure de prendre en charge la quantité de données et un logiciel de montage de vidéos (« REDACTIVE »; utilisé pour flouter l'information concernant des tiers) ont été achetés.	11 211,89 \$	12,0 %
Services de traduction	Un certain nombre de documents (p. ex. des affiches, des brochures) ont été traduits dans les quatre langues officielles du Nunavut.	9 919,31 \$	10,6 %
Équipement	Achat de disques durs externes de 12 To pour stocker toutes les données des caméras d'intervention.	559,98 \$	0,6 %
Services d'impression	Imprimer les deux versions des affiches et des brochures qui ont été utilisées dans le cadre de la consultation communautaire.	553,00 \$	0,6 %



Élément	Description		Coût
Affranchissement	Frais d'expédition pour l'acheminement des caméras d'intervention et de l'équipement à Iqaluit et de retour à l'administration centrale.	584,53 \$	0,6 %
Papeterie non fournie par TPSGC	Fournitures de bureau.	50,68 \$	0,1 %
Jour férié désigné payé - Membres à temps partiel	Un réserviste a présenté une demande d'indemnité pour des heures supplémentaires.	17,33 \$	0,02 %
Coordonnateur du projet pilote sur les caméras d'intervention	Le coordonnateur était chargé de flouter toutes les vidéos aux fins de divulgation au tribunal, de surveiller le compte de courriel mandataire et de répondre aux demandes.	43 055 ^a \$	46,0 %
Responsable du projet	Le responsable du projet a surveillé la mise en œuvre du projet pilote sur les caméras d'intervention et a dirigé la consultation communautaire.	12 700 ^b \$	13,6 %
Total		93 619,10 \$	

Remarque : Des ressources à salaires élevés de la Direction générale ont également été consacrées à ce projet.

^a Cette somme a été calculée en prenant le salaire annuel de l'employé et en le divisant en deux (pour correspondre à la durée de six mois du projet pilote).

^b Cette somme a été calculée en prenant une estimation du salaire annuel de l'employé et en le divisant par 12 (pour correspondre à environ un mois de travail à temps plein).



Défis supplémentaires mentionnés par le coordonnateur du projet des caméras d'intervention

Tout au long du projet pilote, plusieurs défis importants ont été relevés. Premièrement, il était clair que le nombre d'heures enregistrées avait une incidence directe sur le nombre d'heures de floutage requises. Le temps de travail de floutage augmentait proportionnellement au nombre d'heures d'enregistrement. À la fin de mars 2021, la Division V a estimé que, pour environ 20 heures de vidéo, il a fallu consacrer près de 80 heures de travail de floutage. Le coordonnateur du projet des caméras d'intervention à la Division V a souligné qu'ils étaient trop prudents et floutaient plus que nécessaire (p. ex. des jeunes capturés sur les séquences); toutefois, au fil du temps, la Division V s'est rendu compte que son protocole de floutage n'était pas viable. En janvier 2021, le Service des poursuites pénales du Canada (SPPC) a mis sur pied un comité national pour recueillir des idées et des commentaires sur l'utilisation des caméras d'intervention pour la GRC. Entretemps, la Division V a informé le SPPC des changements qu'elle apportait pour améliorer la durabilité du travail de floutage pour le projet pilote seulement. Le changement était le suivant :

« Tous les renseignements de tiers seront floutés ou mis en sourdine. Ces renseignements peuvent provenir d'agents, de la radio de la police ou de toute autre tierce partie. Ils comprennent les suivants :

- *Dates de naissance*
- *Adresses*
- *Numéros de téléphone et adresses électroniques*
- *Noms – autres que des témoins*
- *Plaques d'immatriculation*
- *Visages*
- *Autres renseignements personnels identifiables qui peuvent être présentés*

Nous allons également flouter ou mettre en sourdine ce qui suit :

Les personnes nues ou les parties de leur corps nues ou les personnes en tenue vestimentaire qui serait embarrassante ou compromettante, y compris le suspect, le cas échéant. Nous ne flouterons pas le visage des témoins, à moins que le témoin soit mineur et qu'il ne semble pas connu de l'accusé. Les personnes qui semblent vivre dans le même ménage que l'accusé ne seront pas floutées. Cela comprend les personnes de moins de 18 ans. Le SPPC recevra deux copies DVD de toutes les vidéos disponibles. La copie « de la Couronne » contiendra la vidéo brute sans floutage, ainsi qu'une copie de la version floutée. La copie « de la Défense » contiendra seulement la version floutée. La GRC procédera à d'autres floutages ou modifications des floutages à la demande du SPPC si une vidéo de la caméra est requise par le tribunal. Nous aurions besoin d'un préavis suffisant pour que ce soit fait. »

Avant la modification de la politique, le floutage d'une minute de vidéo exigeait environ cinq minutes de travail. Après la modification de la politique, le temps de travail de floutage pour chaque minute d'enregistrement a été réduit à quatre minutes¹⁹.

¹⁹ Il convient de souligner que certaines vidéos nécessitaient peu ou pas de travail de floutage, tandis que d'autres exigeaient beaucoup de temps de travail pour assurer la protection de la vie privée du public.



En plus des défis liés au floutage, la Division V a fait remarquer qu’il conviendrait de rappeler aux membres les dispositions de la politique qui précisent qui peut regarder une vidéo et dans quelles circonstances. La politique utilisée dans le cadre du projet pilote (qui a été modifiée pour la dernière fois le 12-02-2021) stipule ce qui suit²⁰ :

#	Demandeur	Modalités d'accès
I	Membre dont la caméra d'intervention a capturé la vidéo.	Les membres auront accès à leurs propres vidéos dans le logiciel par l'entremise du logiciel de visualisation.
II	Les membres qui étaient présents lorsque la vidéo a été enregistrée.	Il faut obtenir la permission de l'agent qui a fait l'enregistrement. Cette demande sera présentée par courriel, lequel sera transmis au coordonnateur des caméras d'intervention de la division, qui fournira l'accès.
III	Membre qui effectue des évaluations de rendement ou qui a un rôle de supervision par rapport à l'agent qui a filmé la vidéo.	Les superviseurs pourront accéder aux vidéos enregistrées par les membres sous leur supervision directe dans le logiciel des caméras d'intervention. Exception : Les intérimaires à court terme
IV	Membres de la chaîne de commandement supérieure du membre dont la vidéo a été enregistrée par la caméra d'intervention lorsqu'il y a une raison légitime de l'examiner à des fins administratives ou d'enquête.	Demander l'accès au membre qui a enregistré la vidéo à l'aide de la caméra d'intervention ou à son superviseur désigné. Si le membre ou son superviseur ne sont pas disponibles, demander l'accès au coordonnateur des caméras d'intervention de la division. Cette demande sera présentée par courriel et transmise au coordonnateur des caméras d'intervention de la division.
V	Tout membre qui participe à l'enquête directement liée à l'enregistrement de la caméra d'intervention et qui doit consulter l'enregistrement à des fins d'enquête.	Demander l'accès au membre qui a enregistré la vidéo de la caméra d'intervention ou à son superviseur désigné. Si le membre ou son superviseur ne sont pas disponibles, demander l'accès au coordonnateur des caméras d'intervention de la division.
VI	Tout membre qui doit visionner l'enregistrement à toute autre fin d'enquête.	L'approbation du coordonnateur des caméras d'intervention de la division est requise. Soumettre un formulaire de demande d'utilisation secondaire de la vidéo de la caméra d'intervention.
VII	Tout membre qui est chargé d'évaluer l'avantage potentiel d'une vidéo à des fins de formation ou d'évaluer l'efficacité des techniques approuvées de recours à la force.	L'approbation du coordonnateur des caméras d'intervention de la division est requise. Soumettre un formulaire de demande d'utilisation secondaire de la vidéo de la caméra d'intervention.
VII	Un membre de l'autorité disciplinaire de la division.	L'approbation de l'officier responsable de l'autorité disciplinaire de la division est requise et celui-ci transmettra la demande au coordonnateur des caméras d'intervention de la division. Le coordonnateur des caméras d'intervention de la division cherchera la vidéo demandée et y donnera accès à l'enquêteur dans un format visualisable.

²⁰ Cette politique est accessible sur [Infoweb](#) (accès réservé à la GRC).



Cependant, le Manuel des opérations de la Division V (partie 30) ajoute ce qui suit :

[Traduction]

4. 1. 17. Lorsque les membres de la Division V de la GRC sont impliqués dans un incident qui peut donner lieu à une enquête indépendante et que les caméras d'intervention ont enregistré la totalité ou une partie de l'incident, les membres doivent :

4. 1. 17. 1. garder en lieu sûr toutes les vidéos des caméras d'intervention comme pièces déposées en preuve conformément au [chapitre 22.1 du MO](#) et s'abstenir de télécharger les séquences ou d'en visualiser le contenu;

4. 1. 17. 2. Les vidéos déposées en preuve seront gardées en lieu sûr et mises à la disposition de l'équipe d'enquête indépendante;

4. 1. 17. 2. À la demande de l'équipe d'enquête indépendante, le coordonnateur des caméras d'intervention de la division téléchargera la vidéo. La vidéo est gardée en lieu sûr et gérée de la manière prescrite par l'équipe d'enquête indépendante.

4. 1. 17. 3. Il est probable que des séquences non liées avec l'affaire en cause soient contenues dans les caméras d'intervention saisies, c.à.d. : des vidéos déjà enregistrées liées à des appels de service sans lien avec l'affaire en cause qui ont eu lieu avant l'incident, mais qui n'ont pas encore été téléchargées. En consultation et en collaboration avec l'équipe d'enquête indépendante, le coordonnateur des caméras d'intervention de la division veillera à ce que ces vidéos soient accessibles selon le processus normal de la présente politique.

4. 1. 17. 4. Une fois que les vidéos des caméras d'intervention déposées en preuve ont été téléchargées et placées en lieu sûr, les caméras seront retournées au coordonnateur des caméras d'intervention de la division à moins qu'il soit nécessaire de conserver les caméras d'intervention comme pièces. Cela permettra de réattribuer les caméras d'intervention de manière à ne pas épuiser les ressources opérationnelles de la Division.

Les manuels des opérations (MO) utilisés à la Division V pour le projet pilote sont accessibles sur l'[Infoweb](#) de la GRC (accès réservé à la GRC).

Quelques autres défis et obstacles à la mise en œuvre ont été soulevés au cours des réunions bimensuelles du Groupe de travail sur les caméras d'intervention. On se préoccupait en premier lieu du classement des données des caméras d'intervention dans le SGD. En fait, les données des caméras d'intervention téléchargées dans le SIRP, à quelque titre que ce soit, étaient « volumineuses », ce qui rendait difficile l'extraction à des fins d'analyse ou de surveillance. Une méthode plus systématique de couplage des dossiers des caméras d'intervention avec le SGD pourrait être un facteur important à considérer en vue d'un déploiement éventuel à l'échelle nationale. En ce qui concerne le type de données recueillies, des représentants du groupe de l'ACS+ de la GRC ont mentionné qu'il pourrait être important de recueillir des données démographiques à partir des interactions enregistrées sur les caméras d'intervention. La collecte de données désagrégées est devenue un sujet important pour les services de police. Pour le projet pilote, il n'y avait pas d'autre méthode que de parcourir manuellement chaque vidéo et de relever la race et le sexe des personnes filmées. Dans le cadre du projet pilote, il aurait été difficile de trouver des ressources à cette fin; toutefois, à l'avenir, lorsqu'une vidéo des caméras d'intervention est liée à un dossier dans le SGD, il pourrait être possible d'examiner l'information contenue dans ce dossier pour obtenir des statistiques sur la race et le sexe.



On a aussi tenu des discussions, au cours des réunions du Groupe de travail, pour veiller à ce que les caméras d'intervention ne deviennent pas un outil d'application du code de conduite. Si un comportement inapproprié est observé pendant que le coordonnateur et les superviseurs des caméras d'intervention (comme il est indiqué dans la politique susmentionnée) effectuent des examens de routine des séquences enregistrées par les caméras d'intervention, le comportement observé doit être signalé et corrigé. Toutefois, les enregistrements des caméras d'intervention ne devraient pas être examinés dans le but de « repérer » des comportements inappropriés des membres.

Enfin, même si toutes les caméras d'intervention utilisées étaient encore en bon état de fonctionnement à la fin du projet pilote, bon nombre d'entre elles avaient été endommagées. Par exemple, l'une était fissurée, plusieurs étaient égratignées, et un ensemble de supports Molle et de pinces de retenue a été détruit lors d'interactions avec le public. Ces dommages modestes, mais observables, sont des facteurs importants à prendre en considération au moment du déploiement à l'échelle nationale, car ils peuvent entraîner des répercussions financières étendues pour l'organisation. Quoi qu'il en soit, les caméras ont continué de fonctionner et une seule erreur d'utilisateur a été signalée (c.-à-d. qu'il ne s'agissait pas d'une erreur opérationnelle ou technique). Cela était particulièrement surprenant, compte tenu des conditions de froid extrême auxquelles les caméras étaient parfois exposées²¹.

Récapitulation du projet pilote

Un communiqué de presse a été publié sur la page Facebook de la GRC au Nunavut (qui fournissait un lien vers le site Web national officiel de la GRC) et transmis aux médias locaux, une semaine avant la fin du projet pilote, le 18 mai 2021, et de nouveau une fois le projet pilote officiellement terminé, le 1^{er} juin 2021. Les commentaires des membres de la collectivité ont de nouveau été sollicités par l'entremise de la page Facebook de la GRC au Nunavut et du site Web national de la GRC. Une version du sondage accessible en personne (copie papier) a également été mise à la disposition du public dans les locaux du Détachement et d'un groupe de soutien social, et les personnes libérées ont été invitées à répondre au sondage à leur sortie de cellule. L'équipement a ensuite été emballé et retourné à la Direction générale de la GRC, à Ottawa.

Les MR et les membres de la collectivité ont depuis indiqué qu'ils aimeraient savoir à quel moment les caméras d'intervention seront de nouveau mises en service.

Conclusion

Les résultats de ce projet pilote donnent à penser que le public perçoit généralement les caméras d'intervention comme un ajout positif qui augmente leur degré de confiance dans la police et améliore la perception de transparence de la police. Bien que les taux de criminalité pendant le projet pilote ne semblent pas avoir différé des tendances historiques, les caméras d'intervention étaient généralement perçues comme un outil qui améliore la sécurité publique et les relations entre la police et le public. Les membres se sont aussi dits généralement satisfaits du rendement global des caméras d'intervention. Malgré certains défis (qui sont abordés ci-dessous, sous la rubrique « Recommandations »), presque tous les membres qui ont fait part de commentaires ont dit estimer que tous les membres devraient avoir la possibilité de porter une caméra d'intervention durant leurs heures de service.

²¹ Les caméras n'ont été exposées au froid que durant des interactions de courte durée. Elles n'ont pas été utilisées dans des milieux où les membres travaillaient à l'extérieur pendant des périodes prolongées (p. ex. des situations d'endigement à l'extérieur).



À la lumière des constatations présentées dans le présent rapport, la section suivante renferme des recommandations et des facteurs à considérer en ce qui concerne la sensibilisation et la consultation de la collectivité, les politiques, la formation, l'équipement et la planification de la mise en œuvre.

Recommandations et facteurs à considérer

Sensibilisation et consultation de la collectivité

1. Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation adaptée à la culture et axée sur les besoins uniques de la collectivité.
 - a. Fournir des brochures, un site Web et des affiches, réaliser des entrevues avec les médias, mener des consultations communautaires (des exemples de ces produits sont inclus dans le présent rapport) et tirer parti des médias sociaux (p. ex. Facebook, Twitter).
 - b. Accorder une attention particulière à la vie privée des particuliers et de la collectivité, ainsi qu'aux préoccupations d'ordre culturel, religieux et spirituel.
 - c. Modérer les attentes des membres du public (p. ex. taux de recours à la force, si/quand/comment les séquences peuvent être/seront diffusées au public, quand les caméras seront allumées/éteintes).
 - d. Assurer une communication claire (p. ex. communiqués de presse, publicités à la radio) pour les membres du public concernant le moment où les caméras seront allumées ou éteintes, qui a accès aux séquences vidéo des caméras d'intervention, les mesures de protection de la vie privée prises et dans quelles circonstances les séquences sont diffusées à ces personnes ou groupes²².
2. Assurer l'accessibilité du matériel de sensibilisation.
 - a. S'assurer que les documents sont traduits dans la ou les langues locales.
 - b. S'assurer que le langage du matériel est compréhensible par divers groupes d'âge et capacités de lecture.
 - c. Placer le matériel dans des lieux neutres (p. ex. épiceries).
 - d. S'assurer que les versions numériques et sur papier du matériel sont disponibles.
3. À long terme, tenir compte dans les protocoles relatifs à la protection de la vie privée et au floutage du risque de capturer de façon disproportionnée certains membres de la communauté dans les séquences des caméras d'intervention, particulièrement dans le cas de petites collectivités et de collectivités éloignées.

²² Les membres de la collectivité ont exprimé des préoccupations au sujet de la décision d'allumer ou d'éteindre les caméras et du besoin de diffuser les images de façon proactive. La politique sur les caméras d'intervention devrait être facilement accessible au public, et les raisons pour lesquelles il n'est pas possible de diffuser de façon proactive des séquences enregistrées par des caméras d'intervention devraient être expliquées clairement (p. ex. protection de la vie privée des personnes impliquées dans l'intervention, intégrité des enquêtes, etc.).



4. Assurer un mécanisme de rétroaction communautaire (boucle de rétroaction pour éclairer la politique, la formation et la pratique).
 - a. Veiller à ce que les sondages auprès du public suivent le processus du gouvernement fédéral encadrant la réalisation de recherches sur l'opinion publique.
 - b. Mobiliser des groupes vulnérables ou diversifiés pour qu'ils participent au sondage. Pour ce faire, envisager de collaborer avec un organisme non policier indépendant (p. ex. un organisme dirigé par des Inuits) pour faire passer le sondage.
 - c. Veiller à ce que les sondages comprennent un formulaire de consentement éclairé et à ce qu'il soit rempli avant qu'un participant y réponde.
 - d. Veiller à ce que les sondages soient remplis sur une base volontaire.
 - e. Veiller à ce que les sondages respectent la vie privée des répondants et à ce les renseignements personnels permettant l'identification (p. ex. des renseignements démographiques) soient demandés de façon limitée.
 - f. Veiller à ce que le sondage soit élaboré en consultation avec le Centre de sondage national.
 - g. Veiller à ce que le sondage comprenne des mesures clés et des zones qui permettent aux répondants de fournir des commentaires libres (comme cela a été fait dans le cadre du sondage auprès de la collectivité pilote).
 - h. S'assurer que le sondage demande des renseignements démographiques, y compris l'âge, le sexe et la race des répondants, ainsi que des renseignements sur toute affiliation à la GRC (p. ex. un membre de leur famille, un employé civil).
5. Effectuer une analyse axée sur la race des réponses au sondage auprès des collectivités pour s'assurer que les besoins des divers groupes sont pris en compte.
6. Mobiliser les principaux intervenants de la collectivité dès le début afin de s'assurer qu'ils peuvent participer pleinement au processus de mise en œuvre des caméras d'intervention, y compris ceux qui font partie de divers groupes ou de diverses populations (p. ex. personnes LGBTQ2S+, groupes de races minoritaires, ONG, organisations et dirigeants autochtones nationaux, régionaux et locaux).
7. Collaborer avec le Service des poursuites pénales du Canada (SPPC) afin de déterminer les attentes en matière de divulgation et de filtrage des séquences filmées par les caméras d'intervention.
8. Consulter le responsable de l'AIPRP pour déterminer ce qui doit être filtré selon différents types de divulgation.
9. Collaborer avec les représentants des gouvernements locaux.
10. Assurer la divulgation proactive de la politique sur les caméras d'intervention aux membres du public.
11. S'assurer qu'un agent de la GRC est disponible pour des entrevues avec les médias et qu'une ressource est disponible pour prendre la parole ou traduire dans la langue locale.
12. Mettre en place un compte de courriel mandataire pour permettre aux membres de la collectivité de soumettre des questions, des préoccupations ou des commentaires liés à l'utilisation des caméras d'intervention.
13. Utiliser une approche progressive de mise en œuvre des caméras d'intervention (semblable à ce qui a été fait dans le cadre du projet pilote actuel).



14. Désigner un coordonnateur de la mise en œuvre dans chaque détachement pour surveiller la mise en œuvre des caméras d'intervention et servir de personne-ressource pour les membres du public, ainsi que pour assurer une collaboration continue avec les intervenants communautaires.
 - a. Idéalement, ce coordonnateur devrait être un superviseur pour assurer une bonne administration et une bonne gestion des vidéos.
15. Veiller à ce que les partenaires contractuels reçoivent de l'information sur le rendement potentiel du capital investi qu'offrent les caméras d'intervention (p. ex. incidence sur le taux de criminalité et le recours à la force, incidence sur les perceptions quant à la confiance envers la police).

Politique

1. Normaliser, dans la mesure du possible, les consignes relatives au moment où les agents doivent allumer ou éteindre leurs caméras²³.
2. Veiller à ce que la politique comprenne des dispositions qui traitent expressément de la vie privée des agents de police, du public et des personnes impliquées dans des interactions, et à ce qu'elles soient communiquées au public²⁴.
3. Indiquer si, quand et comment les séquences peuvent être/seront divulguées au public.
 - a. Tenir compte des répercussions de la diffusion de séquences et de l'importance de fournir un contexte lors de la diffusion de séquences vidéo au public, car des recherches ont montré que la diffusion de séquences vidéo de caméras d'intervention, même si les actions de l'agent étaient justifiées, pouvait favoriser des perceptions négatives à l'égard de la police et du recours à la force par la police. (Boivin et coll., 2017).
 - b. Veiller à ce que le processus soit uniforme et équitable (c.-à-d. pas seulement lorsqu'il sert les intérêts de la police).

²³ Les membres de la collectivité et les agents ont exprimé des préoccupations par rapport à la décision d'allumer ou d'éteindre la caméra. Cette décision peut avoir une incidence sur la perception de la fiabilité et de la transparence. À l'heure actuelle, la politique prévoit que l'utilisateur peut activer la caméra d'intervention à sa discrétion. Cela peut accroître la méfiance à l'égard de l'utilisation des caméras d'intervention (p. ex. la caméra est éteinte durant des interventions policières illégales ou injustifiables). Cela crée également un risque d'erreur de l'utilisateur (p. ex. l'agent oublie d'activer la caméra dans des conditions stressantes). Il faut également tenir compte du bien-être des membres au moment de déterminer quand la caméra doit être allumée ou éteinte. Par exemple, un membre a fait remarquer : « Après une altercation avec un suspect, le retour au poste nous laisse habituellement un certain temps pour retrouver notre calme. Comme la caméra continue d'enregistrer, elle nous empêche de le faire ».

²⁴ Certains membres de la collectivité ont soulevé des préoccupations au sujet de l'utilisation des caméras d'intervention comme outil de surveillance. De plus, un agent de la GRC a fait remarquer que la politique est « utilisée pour l'application du code de conduite et la promotion plutôt que pour protéger les membres et le public ». De plus, bien que les membres de la collectivité répondants soient généralement « en désaccord » ou « fortement en désaccord » sur le fait que les caméras d'intervention constituent une intrusion dans leur vie privée et celle de leur collectivité, les répondants inuits étaient plus préoccupés par le fait que les caméras d'intervention constituent une intrusion dans la vie privée de leur collectivité que les répondants non inuits. Toute communication avec des membres du public et des membres de la GRC doit indiquer clairement la raison d'être des caméras d'intervention, ce à quoi elles serviront et ce à quoi elles ne serviront pas, et les circonstances dans lesquelles elles ne seront pas utilisées (p. ex. dans les endroits où les attentes en matière de protection de la vie privée sont élevées, comme les salles de bain; pendant des opérations de surveillance secrète) et la façon dont les vidéos présentées au tribunal seront floutées pour assurer la protection de la vie privée des personnes qui pourraient avoir été capturées sur le film.



4. Clarifier dans la politique la façon dont les superviseurs devraient utiliser et examiner les séquences des caméras d'intervention (p. ex. examen aléatoire ou systématique des séquences, outil d'application du code de conduite).
5. Préciser si et quand les séquences filmées peuvent être examinées par les membres impliqués dans des interventions où il y a eu recours à la force (p. ex. avant ou après la préparation d'un rapport sur le CSIA) et des incidents policiers graves²⁵, en particulier lorsqu'il y a un examen externe indépendant.
 - a. S'assurer que la politique comprend des détails sur le moment où les membres devraient être autorisés à visionner leurs séquences vidéo lorsqu'ils rédigent leurs notes et sur la façon dont ce qui en ressort sera intégré aux rapports sur le CSIA.

Formation

L'équipe de l'AP a fait état de ses conclusions sur la formation pilote sur les caméras d'intervention dans son rapport complet (« Évaluation du programme pilote de caméras d'intervention de la GRC »). Les recommandations du rapport de l'équipe d'AP sont énumérées ci-dessous. Il est à noter qu'une analyse des besoins en formation (ABF) a été effectuée du 19 au 21 octobre 2021 et servira de base à la norme nationale de formation.

1. Clarifier la politique de la GRC concernant l'utilisation des caméras d'intervention et veiller à ce que la politique soit communiquée correctement aux membres.
2. Cerner et étayer les liens entre le stress associé à un incident critique et les caméras d'intervention. Fournir des renseignements plus approfondis sur la façon dont le stress vécu lors d'un incident critique peut avoir une incidence sur l'utilisation des caméras d'intervention et le visionnement des séquences filmées par une caméra d'intervention.
3. Déterminer les occasions de tirer parti des résultats de ce projet pilote et du programme de formation pilote pour éclairer et faciliter l'élaboration d'un cours de formation national sur les caméras d'intervention.

La prochaine série de recommandations est fondée sur les conclusions du rapport actuel :

4. S'assurer de consacrer plus de temps à la formation sur l'application de la politique dans un contexte opérationnel et sur le moment où il convient d'éteindre la caméra²⁶.

²⁵ Incident policier grave s'entend d'un incident où survient une blessure grave ou la mort d'une personne et mettant en cause un membre de la GRC; ou un incident où un membre de la GRC semble avoir enfreint une disposition du *Code criminel* ou d'une autre loi et que cette infraction est de nature grave ou délicate.

²⁶ Les membres qui ont répondu au sondage ont indiqué que le cours de formation sur les caméras d'intervention les a bien préparés à l'utilisation d'une caméra d'intervention en situation opérationnelle et leur a permis de bien comprendre la politique sur les caméras d'intervention de la GRC, comment téléverser des vidéos, gérer les ressources numériques et quand allumer ou éteindre la caméra. Cependant, certains répondants ont quand même exprimé un manque de compréhension par rapport à l'application de la politique dans un contexte opérationnel (p. ex. le devoir d'informer les membres du public qu'ils sont enregistrés) et au moment où il faut éteindre la caméra.



5. Consacrer plus de temps à la façon dont les éléments de preuve provenant des caméras d'intervention sont gérés sur une plateforme numérique et à la façon de travailler avec les systèmes de gestion des dossiers (p. ex. le SIRP) lorsque des caméras d'intervention sont en cause afin de favoriser une meilleure compréhension de ces éléments²⁷.
6. Explorer des façons d'assurer la facilité de transfert de la caméra d'intervention sur un gilet pare-balles rigide (GPBR) ou des vêtements d'extérieur, au besoin²⁸.
7. Élaborer des procédures qui montrent ce qu'il faut faire si les agents sont déployés tandis que leur caméra d'intervention est en recharge ou que les vidéos sont téléversées.
8. Envisager la création de règles heuristiques (c.-à-d. des règles mentales) pour renforcer les automatismes d'activation de la caméra d'intervention dans des conditions de stress élevé (p. ex. détachement de la ceinture de sécurité, activation de la caméra).

Équipement

1. S'assurer que toutes les caméras d'intervention achetées offrent (a) une pile à plus grande autonomie, (b) un écran facilement lisible, (c) une vidéo de bonne qualité à faible luminosité/dans l'obscurité et (d) une solution moins encombrante²⁹.
2. S'assurer que toutes les caméras d'intervention acquise offrent un « mode d'utilisation discret » pour garantir la sécurité des agents³⁰.
3. Collaborer avec le service des uniformes et de l'équipement pour s'assurer que les caméras d'intervention peuvent être installées correctement sur les gilets pare-balles souples (p. ex. petits supports magnétiques pour les gilets de plus petite taille), les GPBR et les vêtements d'extérieur³¹.
4. Envisager d'intégrer l'équipement/les systèmes aux systèmes de gestion des dossiers opérationnels (p. ex. le SIRP) de manière à ce que les dossiers d'incidents soient automatiquement associés à un code du sondage sur les caméras d'intervention (au lieu d'entrer ce code manuellement) si un dossier comporte des séquences capturées par des caméras d'intervention.

²⁷ Certains membres ont indiqué qu'ils ne comprenaient pas tout à fait comment les éléments de preuve des caméras d'intervention sont gérés sur la plateforme numérique ni comment utiliser le SIRP lorsque l'enregistrement de la caméra d'intervention d'un agent étant intervenu était associé à l'incident.

²⁸ Les membres ont exprimé des préoccupations au sujet du transfert de leur caméra d'intervention sur un gilet pare-balles rigide (GPBR) au besoin (ou une veste). Il est difficile d'installer la caméra en premier lieu. Il est donc peu probable qu'on réussisse à transférer rapidement sa caméra sur son GPBR en cas de besoin. De plus, dans les situations de stress élevé (p. ex. dans les situations où le GPBR est requis), les agents se concentreront probablement sur la menace et ne se souviendront pas nécessairement de transférer leur caméra d'intervention. Ces problèmes doivent être pris en compte dans les situations à risque élevé.

²⁹ Les membres ont exprimé des préoccupations par rapport au fait que les piles de la caméra s'épuisent avant la fin de leur quart de travail, que l'écran d'affichage est difficile à lire et que les caméras d'intervention ne capturent pas d'images dans l'obscurité. De plus, certains membres ont indiqué que les caméras sont encombrantes et qu'elles peuvent être activées facilement par inadvertance. Ce sont là des inconvénients importants des caméras d'intervention. Il conviendrait d'examiner de nouveaux modèles dotés de caractéristiques améliorées.

³⁰ Lorsque la caméra d'intervention est allumée, un voyant lumineux s'allume sur la caméra. Cette fonction soulève des préoccupations par rapport à la sécurité de l'agent (p. ex. dans les situations où un agent s'efforce de rester discret).

³¹ Les membres ont signalé qu'ils avaient de la difficulté à transférer leur caméra d'intervention sur leur gilet pare-balles rigide (p. ex. espace insuffisant sur les plus petits supports, système Molle). Il faudrait également veiller à ce qu'il soit facile de transférer les caméras d'intervention sur des vêtements d'extérieur.



Planification de la mise en œuvre

1. Utiliser les données sur les incidents, la durée d'enregistrement et le temps de travail pour le floutage du projet pilote pour aider à établir des estimations des ressources appropriées, tout en tenant compte du caractère général des tendances relatives aux incidents à Iqaluit et de l'incidence des facteurs situationnels pendant le projet pilote (p. ex. confinements liés à la COVID-19).
 - a. Tenir compte du temps de travail pour le floutage qui est un élément clé pour l'affectation des ressources étant donné le temps de travail qui peut être requis pour flouter certaines images des enregistrements des caméras d'intervention.
2. Veiller à ce que les résultats administratifs et opérationnels pertinents soient systématiquement suivis à des fins d'évaluation.
3. Élaborer un cadre/guide national de consultation/mobilisation pour aider à la mise en œuvre des pratiques exemplaires en matière de consultation/mobilisation de la collectivité à l'échelle locale (p. ex. détachement) partout au pays.